VENDREDI 24 JUIN 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1686
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758

L'enjeu de la formation des responsables agricoles



Réussir

S'engager, dans le syndicalisme, ou dans des organisations professionnelles agricoles réclame de la volonté et des convictions. Mais face à la complexité de certains dossiers, cela ne suffit pas toujours. Les responsables agricoles et non-agricoles, doivent se former, de manière régulière, afin d'être crédibles lorsqu'ils seront confrontés à leurs interlocuteurs. C'est pour sensibiliser à cette réalité qu'un événement est organisé le 30 juin à Dijon par la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne-Franche-Comté, l'Ifocap, les JA BFC et l'Institut Agro Dijon.

PAGE 03



ACTUALITÉS P.06

Viande // L'IGP Charolais vise les collèges



PRODUCTIONS P.13

Bovin // Soigner leur abreuvement

DOSSIER P.19

Vigne // Gros plan sur les outils





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : «ON ÉVOLUE POSITIVEMENT»

.06 IGP CHAROLAIS : DYNAMIQUE COMMUNE

.07 CHÂTILLONNAIS : ILS SE METTENT À LA MÉTHANISATION

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.08 COCEBI : S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

DOSSIERS // ARVALIS

.09 CHOISIR ET ANTICIPER SES VARIÉTÉS DE BLÉ TENDRE

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.12 ÉVÈNEMENT : SOMMET DE L'ÉLEVAGE 2022: COMMENT RESTER À TAILLE HUMAINE

.13 ABREUVEMENT DES BOVINS : UN PROJET À LA FERME EXPÉRIMENTALE DE JALOGNY

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.14 EMPLOI : L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI...

DOSSIERS // MSA - VIGNE

.15 MSA : LA VIE DE L'INSTITUTION : UN COLLECTIF MSA «CAISSES, ÉLUS, SALARIÉS» POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

.19 VIGNE : TERRAIN : QUELLES SOLUTIONS POUR MÉCANISER LES VIGNES EN FORTES PENTES ?

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.27 TRANSITION : LE GÉNÉRATEUR BFC : OUTIL DE L'ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES

.28 DIAGNOSTIC : CONNAÎTRE SON EMPREINTE CARBONE

SERVICES

.29 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.31 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.39 **FESTIVITÉS : TOUS À SOMBERNON !**

.40 **INITIATIVE : RENDEZ-VOUS AUX JARDINS**



// LE DESSIN

// EN BREF

Grandes cultures Des rendements dans l'UE prévus sous la moyenne quinquennale

Sous l'effet de la sécheresse, les estimations de rendements européens des grandes cultures d'hiver décrochent pour le troisième mois consécutif, passant sous la moyenne quinquennale, a indiqué le 20 juin le service Mars de la Commission européenne. Ils sont à, respectivement, 5,76 t/ha, 3,44 t/ha, 5,73 t/ha. En colza, maïs et tournesol, elles sont également revues à la baisse mais restent au niveau ou juste au-dessus de la moyenne quinquennale, à respectivement 3,12 t/ha, 7,87 t/ha, 2,37 t/ha. L'orge de printemps, à 4,19 t/ha, reste pratiquement stable, au-dessus de la moyenne sur cinq ans. Ces évolutions sont principalement liées à « la persistance de conditions plus sèches que d'habitude dans de grandes parties de l'Europe, avec les impacts les plus forts dans les régions où elles sont combinées à des températures élevées. Dans la région de la mer Baltique, les récoltes ont été négativement affectées par un temps toujours plus froid que d'habitude. » La plus forte baisse de rendement (-4,7 % sur un mois dans l'UE) concerne le blé dur en Europe du Sud. Côté blé tendre, Hongrie, Roumanie, Pologne et France décrochent le plus par rapport à mai.

PSN La HVE devrait rester un éco-régime de niveau supérieur

Comme prévu par la France dans la première version de son projet de Plan stratégique national (PSN), la déclinaison nationale de la future Pac, la HVE – 3e niveau de la certification environnementale – devrait bien rendre les agriculteurs éligibles au niveau de paiement supérieur (environ 80 €/ha) des éco-régimes, rapportent les syndicats agricoles. Quant au niveau 2+ de la certification, il permettrait toujours d'accéder au niveau standard (environ 60 €/ha). Les dernières discussions sur l'éco-régime portent sur le montant et l'architecture du paiement réservé à la bio, qui sera bien supérieur à la HVE conformément aux souhaits de la Commission européenne, alors que les deux labels donnaient accès au même niveau d'éco-régime dans le projet initial de Paris. Le complément dont bénéficierait la bio varie entre +10 €/ha et +60 €/ha, selon les propositions des syndicats.

Législatives Trois nouveaux députés « agricoles » issus du RN et de la Nupes

Le second tour des législatives, ce 19 juin, a vu l'élection de trois nouveaux députés issus du monde agricole venus du Rassemblement national et de la Nupes. Il s'agit des viticulteurs Christophe Barthès (53,56 %) et Grégoire de Fournas (56,82 %) respectivement élus dans l'Aude et la Gironde pour le RN, et de l'ouvrière agricole Mathilde Hignet qui l'emporte sur le fil (50,36 %) en Ille-et-Vilaine pour la Nupes. Dans la Loire, le vice-président à l'agriculture Jean-Pierre Taite est élu pour Les Républicains (55,74 %). Parmi les nouveaux profils agricoles à avoir échoué, l'ancien président national des JA Michel Teyssedou est sèchement sorti dans le Cantal (30,98 %) pour Renaissance, tout comme l'agriculteur et vice-président du conseil départemental Philippe Alpy dans le Doubs (27,94 %).

// EN IMAGE

Chevreaux : un secteur en crise

Le fait est assez rare pour être souligné : la Fédération nationale des éleveurs de chèvres (FNEC affiliée à la FNSEA), la Confédération paysanne (CP) et la Coordination rurale (CR) ont publié le 17 juin un communiqué commun. Les trois organisations tirent le signal d'alarme sur la filière chevreau qui traverse une crise sans précédent. Selon elles, le prix du chevreau s'est effondré de 80 % en deux ans, notamment en raison de la hausse des coûts de production. De plus, le chevreau n'est plus payé aux producteurs *« qu'entre 1 et 2 € »*, indique le communiqué. Les trois syndicats qui refusent de tomber dans *« la solution de facilité, en faisant payer davantage les éleveurs laitiers »* proposent de changer de modèle économique, en diminuant le nombre de chevreaux entrant dans le circuit long et *« en développant toutes les alternatives d'abattage en complément des trois abattoirs spécialisés »*. La FNEC, la CP et la CR demandent également que *« les opérateurs de l'aval (…) répercutent la hausse des coûts de production sur le prix de vente du chevreau »* et que la filière bénéficie de la *« dynamique enclenchée par la loi Egalim 2 »*.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ÉVÈNEMENT

La formation, prolongement naturel de l'engagement

Le 30 juin, à Dijon, la Chambre d'agriculture de Bourgogne - Franche-Comté, les Jeunes agriculteurs, l'Ifocap et l'Institut Agro organisent une rencontre sur le thème de la formation des responsables agricoles et non-agricoles. Au programme : des témoignages et des informations pratiques pour se former.

L'agriculture est au cœur d'enjeux de plus en plus complexes et parfois contradictoires : il faut nourrir la planète mais aussi la protéger, se tenir en veille sur la moindre évolution législative locale tout en restant vigilant sur les grands équilibres mondiaux… Rien n'est simple, d'où la nécessité, pour celles et ceux qui choisissent de s'investir et de prendre des responsabilités dans les instances politiques, syndicales professionnelles, de se former. Former des responsables agricoles, c'est permettre aux agriculteurs actuels et à ceux qui arrivent de peser sur leur destinée individuelle tout en apportant leur pierre à l'édifice collectif du monde agricole. C'est aussi le moyen, face aux collectivités territoriales ou à l'État, de s'appuyer sur des interlocuteurs crédibles et fiables, dotés d'une maîtrise certaine de dossiers complexes. Cela n'est pas inné, mais peut s'apprendre. C'est pour rappeler cette réalité que la Chambre régionale d'agriculture de BFC, les Jeunes Agriculteurs, l'Ifocap et l'Institut Agro Dijon, organisent une rencontre le jeudi 30 juin sur la formation des responsables agricoles et non agricoles en région BFC : quels besoins, quels freins, et surtout, quelles perspectives d'amélioration pour instaurer une dynamique collective ? Elle se tiendra dans les locaux de l'Institut Agro de Dijon, 26, boulevard Petitjean, de 9 h 30 à 13 h 30. Les participants pourront découvrir trois dispositifs de formation : Avenir Formation, Agri-Actes et Renford. Des personnes qui se sont formées ou sont en train de le faire apporteront leurs témoignages (voir encadré). Cette rencontre est ouverte à tous.

Berty Robert



La formation des responsables agricoles et non-agricoles sera plus que jamais placée au cœur des enjeux régionaux.

La matinée *« Former des responsables agricoles en Bourgogne - Franche-Comté : un enjeu qui nous concerne tous ! »* démarrera à 10 heures avec une introduction de Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, Florent Point, président de JA BFC, et François Roche-Bruyn, directeur-général de l'Institut Agro Dijon.
- À 10 h 20 : présentation des dispositifs de formation Avenir Formation, Agri-Actes et Renford.
- À 10 h 40 : première table-ronde avec trois personnes qui sont en cours de formation ou viennent de la terminer : Samuel Legrand, Julien Macke et Thibaut Renaud.
- Elle sera suivie d'une seconde table-ronde avec des intervenants dont les parcours respectifs témoignent d'un souci constant de se former :
- Dominique Barrau, ancien secrétaire général de la FNSEA
- Samuel Carrey, de Gen'IAtest
- Florence Marquis-Himbert, responsable innovation du Village by CA Champagne-Bourgogne et ex-directrice du GIE Charolais France
- François-Étienne Mercier, vice-président sortant des JA, en charge de l'installation et de la formation
- Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional de BFC, en charge, notamment, des finances et des fonds européens. La matinée prendra fin aux environs de midi avec les conclusions et surtout les perspectives que les participants pourront en retirer.

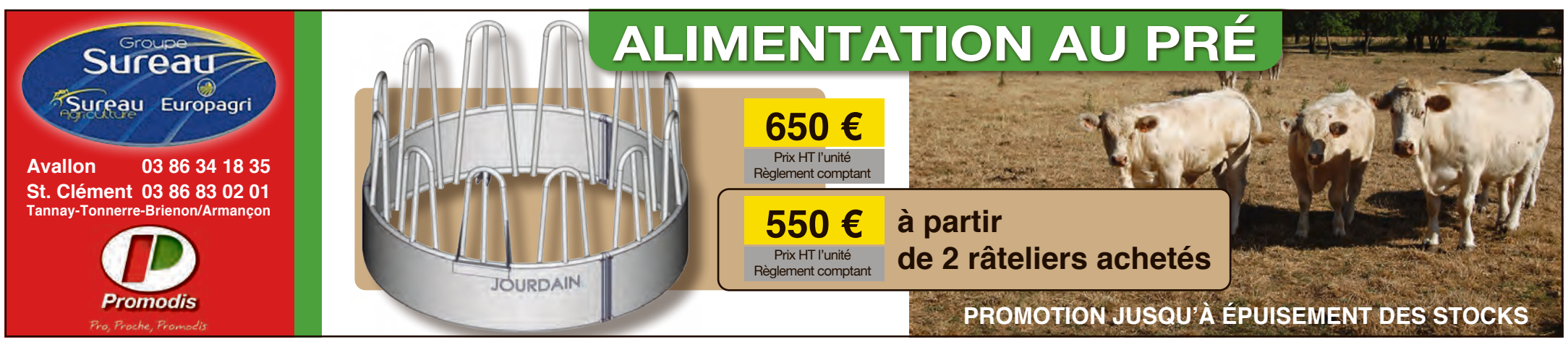
ÉDITO

La formation, une offre à portée de main pour consolider son capital professionnel et renforcer le poids de l'action collective

« En Bourgogne - Franche-Comté (BFC), terre d'excellence aux productions emblématiques et variées, 23 600 agriculteurs exercent aujourd'hui leur activité, contre plus de 30 000 il y a 10 ans. Dans certains territoires, le taux de renouvellement s'est malheureusement effondré à 1 nouvel installé pour 3 départs. Les enjeux n'ont jamais été aussi prégnants : faible rémunération pour certains, surcharge de travail, changement climatique, attentes sociétales, conséquences de la guerre en Ukraine… Nous pouvons critiquer les discours anti-viande, certaines décisions politiques, ou encore observer d'année en année, accablés, la diminution du nombre de nouveaux installés. Nous pouvons subir, isolés, chacun dans nos exploitations, les épisodes inquiétants du dérèglement climatique, les attentes sociétales toujours plus exigeantes. Mais le fatalisme n'est pas notre position. Nous voulons nous donner les moyens d'agir, d'être proactif à l'échelle de nos exploitations et de l'agriculture de BFC. Nous voulons créer une véritable dynamique collective, pour que chaque agriculteur se sente mieux armé dans son exploitation pour faire face aux défis actuels, et que la voix du monde agricole soit portée dans sa richesse et sa diversité de manière résolue auprès des différents décideurs. La formation a prouvé sa capacité à créer ce collectif, véritable marqueur de notre histoire professionnelle. Elle permet de s'enrichir des expériences des autres, de mieux comprendre le monde qui nous entoure et d'agir pour peser sur les évènements. Elle est essentielle pour un chef d'entreprise, pour que chaque agriculteur se sente solide et serein dans son exploitation, trouve sa place et s'engage dans son environnement professionnel et social, dans un monde en constante évolution. C'est par la formation et l'engagement que les agriculteurs ont su moderniser l'agriculture française et surmonter les défis de leur temps. C'est par la formation et l'engagement qu'ils ont su conquérir et préserver leur liberté. Ces enjeux ne sont pas dépassés. Ils continuent d'interroger l'avenir de notre métier. C'est à ce titre que nous vous invitons, agriculteurs et agricultrices, salariés, organisations syndicales, interprofessions, responsables de coopératives, de l'enseignement professionnel, de CUMA, de TPE/PME, et plus largement, responsables professionnels, à une demi-journée de témoignages et d'échanges le 30 juin matin. Cette demi-journée aura vocation à présenter les dispositifs de formation existant en région, contribuant à devenir acteur de son avenir, à prendre du recul et être force de proposition dans un monde en mutation. Elle laissera la parole à plusieurs grands témoins, responsables engagés à l'échelle locale, régionale et nationale. Elle sera suivie d'un temps de débats, afin de mieux identifier les besoins, difficultés, et de dessiner les perspectives pour renforcer le réseau d'acteurs agricoles mieux armés et davantage impliqués en région, aujourd'hui et pour les prochaines années. Le tout dans l'intérêt individuel et collectif de chacun et de l'agriculture de BFC. En espérant vous accueillir nombreux le 30 juin ()! »*

Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap, Florent Point, président des Jeunes agriculteurs BFC, François Roche-Bruyn, directeur général de l'Institut Agro Dijon

()Possibilité de suivre en direct l'évènement sur la chaîne Youtube de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Franche-Comté via le lien suivant : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/entreprise-agricole/se-former/former-des-responsables-agricoles-en-bfc/*



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58 « On évolue positivement »

Le 8 juin, lors de son assemblée générale, la Sicagemac (Corbigny) a fait le point sur son rapport d'activité, ses comptes 2021 ainsi que sur le projet de relance de l'abattoir de Corbigny.



Le projet de relance de l'abattoir de Corbigny a été évoqué pendant l'assemblée générale de la Sicagemac.

Pour démarrer l'assemblée générale de la Sicagemac à Corbigny, son président, Alexandre Lorré, a souhaité remercier les élus présents, ainsi que les éleveurs pour leur engagement auprès du marché au cadran, ce jour-là et au quotidien. Ensuite, les comptes 2021 ont été détaillés par la Commissaire aux comptes.

Comptes

Pour cet exercice, la Sicagemac enregistre un déficit de - 21 889, 64 euros contre - 31 261, 23 euros en 2020. Certes, la société n'est donc pas à l'équilibre, mais le président se veut rassurant et optimiste : *« la situation financière de la Sicagemac, bien qu'en négatif, s'améliorer d'année en année. On évolue positivement ! »* avant de se projeter : *« dans les années à venir, différentes charges disparaîtront, à l'image de la revente du bail du bâtiment qui prendra fin dans trois ans. Alors, automatiquement, les chiffres seront meilleurs »*. Outre ce pan, un autre élément est à prendre en compte pour expliquer le déficit : le montant des apports d'animaux.

Ventes

Au total, toujours pour 2021, la Sicagemac a enregistré un chiffre d'affaires de 13 250 659 euros pour les bovins – contre 11 684 522 euros en 2020. Avec un prix moyen de 10 35 euros par bovin en 2021, c'est 11 806 animaux qui ont été amenés au cadran en 2021 contre 11 107 en 2020 (prix moyen de : 1 014 euros). *« Les apports ont augmenté ainsi que les prix de vente. D'ailleurs, je souhaite souligner que la qualité des animaux s'est grandement améliorée ses dernières années, bravo aux éleveurs »* spécifie Alexandre Lorré. Néanmoins, il nuance : *« Malgré cette progression, l'équilibre au niveau des comptes n'est pas atteint, et il nous faudrait encore approximativement 1 000 bovins de plus pour y arriver. Cela n'est pas grand-chose et je pense que nous pouvons les trouver »*.

Ovins

Du côté des ovins, le nombre d'animaux vendus continu de baisser. Ainsi, le cadran est passé de 3 892 animaux (vendus) en 2020 à 2 704 en 2021. Cela étant Alexandre Lorré constate que : *« le prix de vente ne cesse d'augmenter depuis 2019 avec 109 euros cette année-là, 120 euros en 2020 et 131 euros en 2022. Cela est très prometteur et encourageant pour la filière »*.

Échanges divers

Une fois les comptes présentés et approuvés par l'assemblée, le vote des administrateurs a eu lieu. Après le retrait volontaire de Benoît Dubuis, c'est Stéphane Rélut qui a été élu en remplacement. Ainsi, le conseil d'administration se compose de : Damien Genet, Alexis Gilbert, David Jalquin, Pierre-Jacques Thépénier et Stéphane Rélut. L'événement s'est terminé sur les questions diverses, dont des réticences sur les projets agri-voltaïques notamment par une volonté de protéger les terres : *« avant de s'attaquer aux terres agricoles, peut-être que l'on peut déjà envisager d'en installer pour couvrir les parkings ou encore en mettre sur les toitures des bâtiments… »*. Enfin, un verre de l'amitié a clôturé cette assemblée générale.

Chloé Monget

L'abattoir de Corbigny

Durant l'assemblée générale, une partie des discussions fut accordée à l'avancement du dossier pour la création de la Coopérative d'Intérêts Collectif (voir TDB n°1669 et 1680) ou CIC. *« En effet, l'objectif initial était de récolter 120 000 euros de souscriptions. Aujourd'hui, ce montant est atteint, mais nous souhaitons poursuivre nos efforts et arriver à 150 000 euros. Nous en appelons principalement à la mobilisation des éleveurs. Pour rappel, cette CIC sera dirigée par différents collèges mais avec l'espérance que celui dédié aux éleveurs soit le plus important possible pour qu'ils puissent avoir un poids décisionnaire »* **détaille Alexandre Lorré. Si la volonté de relancer l'abattoir de Corbigny est saluée par tous, le doute de certains reste toutefois palpable concernant sa pérennité. Le président de la Sicagemac insiste alors :** *« Il est certains qu'il faudra un suivi des éleveurs et des acheteurs, en somme de toute la filière, afin de le faire vivre et perdurer. Un tel projet ne se fait pas en un jour et nous comptons sur l'engagement de toutes les personnes motivées pour le mener à bien »*.

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

21 Les meilleurs compromis

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Arvalis, Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté proposaient une visite d'essais bio vendredi à Épernay-sous-Gevrey.

Quelles sont les meilleures variétés pour produire du blé meunier et de l'orge brassicole en bio ? Des essais tentent d'apporter des éléments de réponse près de Dijon. Pour le blé de printemps, pas moins de 14 variétés sont étudiées sur une parcelle appartenant à Eugène Krempp, agriculteur à Épernay-sous-Gevrey. *« Un essai du même type avait été mené l'année dernière chez Armelle Dubois à Varois-et-Chaignot »*, informe Clément Divo. Ce conseiller à la Chambre d'agriculture rappelle que les variétés les plus productives ne sont pas forcément les plus attractives en bio : *« en effet, celles qui génèrent les meilleurs rendements sont en général les moins performantes en termes de qualité. Or, l'aspect qualitatif est primordial en agriculture biologique, sans doute encore plus dans le contexte actuel où l'offre est importante, les collecteurs deviennent plus exigeants. Un taux minimal de 11 % de protéines est notamment demandé. Des compromis entre quantité et qualité doivent donc être trouvés »*. Les résultats de l'essai d'Épernay seront connus après les moissons : ils conforteront ou nuanceront les tendances de l'année dernière. Lucie Paumelle, conseillère à Bio Bourgogne, revient justement sur ces résultats de 2021 obtenus à Varois : *« Togano avait donné le taux de protéines le plus important, et de loin. À l'inverse, cette variété avait livré les plus faibles rendements. Parmi les variétés ayant donné des résultats intermédiaires intéressants, alliant à la fois qualité et quantité, nous pouvons notamment citer Sensas, Sharki et Feeling »*.

Face aux adventices

Le pouvoir couvrant des différentes variétés de blé de printemps a pu être apprécié lors de la visite d'Épernay, comme l'indique Clément Divo : *« ce critère est observé avec attention par les agriculteurs. Cette compétitivité face aux adventices est effectivement source de performances. La variété ancienne Mars Ardennais domine visiblement les débats dans notre essai, mais cette variété sera peut-être celle qui sera la moins productive. Feeling, Scenic et Sensas donneront vraisemblablement des résultats beaucoup plus équilibrés, ce qui pourrait intéresser les producteurs »*. Un autre essai était dédié à la production d'orge de printemps brassicole, chez Eugène Krempp. *« Ce test est une première pour nous, sept variétés sont réunies »*, présente Lucie Paumelle, *« l'enjeu est là aussi de trouver les meilleurs compromis, sachant que le taux de protéines doit être compris entre 9,5 et 11,5 %. La variété RGT Planet est aujourd'hui beaucoup utilisée sur le terrain mais peine souvent à atteindre un taux de protéines suffisant. L'idée est de voir s'il n'existe pas d'autres alternatives plus intéressantes à proposer aux agriculteurs, dans ce marché brassicole encore récent dans le bio »*.

Tous les résultats seront disponibles dans la synthèse régionale des essais en grandes cultures biologiques qui sera éditée à l'automne.

AG



Lors de la visite, le 17 juin.



V-MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
contact@vmat-dallage-chape.fr
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

PUBLI-RÉDACTIONNEL

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL, C'EST DANS NOTRE CULTURE

SÉCHERESSE, INONDATIONS, GEL ET AUTRES INTEMPÉRIES... CES ÉVÈNEMENTS SE MULTIPLIENT ET S'INTENSIFIENT, PROVOQUANT PARFOIS DES DÉGÂTS CONSIDÉRABLES SUR LES CULTURES ET PRAIRIES DE NOTRE TERRITOIRE. FACE AUX DÉFIS ACTUELS ET FUTURS IMPOSÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LE MONDE AGRICOLE DOIT FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE.

UNE RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES POUR UNE PROTECTION DES CULTURES PLUS JUSTE

L'instauration d'un **nouveau dispositif de gestion des risques climatiques en agriculture** permet de couvrir tous les exploitants agricoles face aux aléas climatiques.

- **Le Fonds de Solidarité Nationale** apporte une **prise en charge partielle** des pertes dites exceptionnelles quelles que soient vos productions (grandes cultures, viticulture, arboriculture et prairies) mais ne prend en charge que 45% des pertes qui dépassent un niveau de pertes défini par l'État (entre 30 et 50% selon les cultures).
- **Les assurances Récoltes et Prairies proposées par le Crédit Agricole sont plus protectrices et restent subventionnées.** Elles incluent l'intervention de l'État par le Fonds de Solidarité Nationale et permettent de compenser les pertes à 100%, au-delà de la franchise choisie.

LE CRÉDIT AGRICOLE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT OPTIMAL

Vous devrez désigner un interlocuteur unique, agréé par l'Etat, pour gérer l'ensemble du dispositif pour votre exploitation.

Choisir le Crédit Agricole, c'est choisir :

- **un partenaire engagé auprès des agriculteurs français**
 Nous nous sommes fortement impliqués auprès des pouvoirs publics pour aboutir à la réforme du dispositif de gestion des risques climatiques et sommes aujourd'hui déterminés à relever avec vous les défis du changement climatique.
- **un banquier-assureur expert du monde agricole**
 Nous saurons vous conseiller dans votre stratégie, vous proposer les solutions bancaires et assurantielles les plus adaptées à vos besoins, et vous accompagner en cas de sinistre.

95%
de nos clients Agri sont satisfaits de nos services suite à sinistre*

** Étude réalisée par Kantar sur 3065 clients Pro et Agri sinistrés entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021.*



Réf. 5246A.37 - Crédit Photo : Getty

Prenez rendez-vous avec votre conseiller ou connectez-vous sur : www.credit-agricole.fr > agriculteur

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.

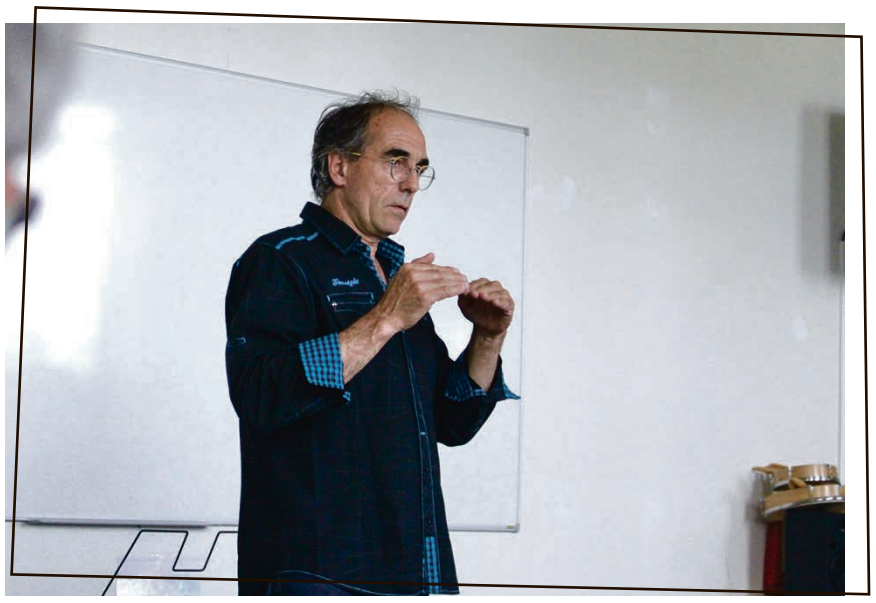
Les contrats d'assurance Récoltes et Prairies sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, Bd de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.

Ces contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse régionale sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit agricole. Crédit photo : Getty.

// IGP CHAROLAIS

58 Dynamique commune

Le 9 juin l'IGP Charolais de Bourgogne tenait son assemblée générale durant laquelle un moment d'échanges fut proposé autour de l'approvisionnement des collèges.



Régis Taupin, président de l'IGP Charolais de Bourgogne s'est montré confiant pour l'avenir de l'association.

C'est au collège « Les Amognes » à Saint-Benin-d'Azy que l'assemblée générale de l'IGP Charolais de Bourgogne a eu lieu le 9 juin dernier. Un site choisi sciemment pour évoquer la mise en application de la loi Egalim ainsi que la loi « Climat et Résilience » - entrant en vigueur en 2023 et obligeant les collèges à choisir, d'ici le 1er janvier 2024, des produits dont *« l'acquisition a été fondée, principalement, sur les performances en matière de protection de l'environnement et de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture »* (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021- Article 257 et 258).

Ouvrir les yeux

Peu ou pas connue des collectivités concernées, l'IGP Charolais de Bourgogne tient depuis quelques mois à alerter les restaurations collectives sur la mise en application de cette loi via des visites (voir TDB n° 1676) et des temps d'échanges avec les personnes visées (proviseur, chef cuisinier, etc.) afin de leur expliquer cette fameuse loi. C'est dans cette optique que le personnel de restauration collective des collèges de la Nièvre était invité à l'assemblée générale de l'association.

Contraintes

Après la mise en exergue des différentes contraintes imposées par la loi, Régis Taupin, président de l'association Charolais de Bourgogne, a assuré que l'IGP Charolais, et son réseau de distribution, était à même de répondre au cahier des charges prévu par le texte. De leur côté, le personnel présent a évoqué le fait que l'association IGP Charolais leur était quelque peu étrangère, mais appréciait la démarche de découvrir un nouveau réseau d'approvisionnement.

Néanmoins, régis par une gestion stricte, ils ont spécifié divers freins pour s'approvisionner en viande estampillée d'une telle appellation. Parmi ceux-ci, ils ont mis en avant le budget moyen dévolu par repas. Tournant en dessous des 2 euros et avoisinant les 1,70 euros, ce budget moyen ne suffit pas à respecter, en l'état, la fameuse loi.

De plus, le personnel a rappelé que ce montant, fixé par le Conseil départemental, n'avait pas évolué depuis environ 6 ans et ne prenait donc pas du tout en compte l'inflation sur les denrées alimentaires.

Volonté d'avancer

Interpellé sur le sujet, Wilfrid Séjeau, 4e vice-président du Conseil départemental, en charge des collèges et de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, a tenu a souligner que le Conseil départemental travaillait actuellement sur une revalorisation des montants - en insistant sur le fait que cela était en cours et que rien n'était fixé pour le moment. Le personnel de restauration collective a également insisté sur son désir de proposer des produits de qualité aux enfants, rappelant que cela permettait *« de réduire le gaspillage »* tout en offrant aux enfants un moyen de *« développer leurs sens gustatifs avec des produits ayant du goût »*.

Face à cette envie de travailler des produits *« plus nobles »*, Régis Taupin a mis en avant la volonté de l'IGP Charolais de Bourgogne de collaborer avec les collectivités, prodiguant ainsi aux éleveurs de son réseau des perspectives d'avenir et de valorisation de leur production. François Chaintron, directeur des sections Sicarev Coop (Charolais Horizon - Auxois Morvan – Eleveurs Nivernais) et directeur Développement des filières, conclut : *« Il semble que, jusque-là tout le monde s'attendait. Aujourd'hui, les collèges sont prêts à s'approvisionner sur un réseau comme l'IGP Charolais, et cette dernière est prête à travailler avec eux – même s'il faut quelques ajustements au niveau du prix au kg. Je pense qu'on peut dire qu'il n'y a plus qu'à mettre en marche le mouvement puisque tout le monde semble s'accorder ! »*.

Chloé Monget



Catherine Montfort, principale du collège « Les Amognes » à Saint-Benin-d'Azy, a présenté le collège lors de l'assemblée générale.

Situation de l'IGP Charolais de Bourgogne

L'assemblée générale fut aussi l'occasion de valider les comptes de l'exercice 2021 et de faire le point. Au final, l'association termine 2021 avec un chiffre d'affaires global de – 25,8 % (soit : un CA de 36 134 euros en 2021 contre 48 700 euros en 2020). Régis Taupin rappelle : *« Cette situation financière est compréhensible puisqu'il y a eu les restrictions sanitaires entraînant une réduction des charges de fonctionnement mais également une très nette baisse de l'approvisionnement des restaurants et des collectivités avec lesquels nous travaillons. Malgré les chiffres quelque peu négatifs, je suis optimiste pour l'avenir. En effet, aujourd'hui nous écoulons environ 500 t. de carcasse par an. Et, pour parvenir à un chiffre à l'équilibre ainsi qu'à une autonomie (face aux aides de l'État notamment), il nous faut vendre environ 1 500 tonnes de carcasse. Cela n'est pas insurmontable d'autant plus si toute la filière se mobilise pour mettre en avant l'IGP qui est un gage de qualité ! Je pense que notre association, et son réseau, doit se faire connaître car elle a énormément à apporter dans le cadre de la loi Climat et Résilience »*.

D'autres points à travailler

Comme évoqué, le personnel de restauration collective présent a mis en exergue diverses contraintes rendant complexe l'approvisionnement auprès d'organismes tel que l'IGP Charolais. Outre le prix de vente au kg, la quantité commandée et la livraison obligatoire pour certains ont été présentés comme des freins à l'approvisionnement dans des réseaux de professionnels locaux.

Face à ces barrières, Régis Taupin, président de l'association Charolais de Bourgogne insiste : *« Il est indispensable que les collèges s'accordent entre eux afin de demander une quantité suffisante en commandes groupées. Plus il y aura un volume important, plus nous pouvons oeuvrer sur certains leviers pour devenir plus attractif, notamment au niveau du prix. Chacun doit faire un pas vers l'autre afin que nous travaillions tous en bonne intelligence pour l'avenir de toute une filière mais aussi pour celui de nos enfants en leur offrant la possibilité de découvrir des produits de qualité »*.



// CHÂTILLONNAIS

21 Ils se mettent à la méthanisation

Deux agriculteurs font construire une unité de méthanisation près de Villaines-en-Duesmois.



Christophe et Sébastien Verdot, la semaine dernière sur leur chantier.

Le Châtillonnais va bientôt connaître une deuxième unité de méthanisation agricole, après la mise en route cet hiver d'une première structure au Gaec Martens d'Essarois. Cette fois, c'est à Vaugimois qu'un chantier s'est installé, plus précisément sur une parcelle appartenant à Christophe et Sébastien Verdot. La méthanisation, ces deux agriculteurs en polyculture-élevage y pensaient depuis un petit moment. *« Environ trois ans. Une participation à une journée thématique au lycée La Barotte début 2019 et des visites de plusieurs unités dans la région nous ont définitivement convaincus »*, confie Christophe Verdot. Les démarches administratives qui ont suivi ont été longues et fastidieuses, comme l'indique Sébastien, son frère : *« Nous avons démarré en plein covid, cela n'a pas accéléré les choses. Ce fût très compliqué avec de nombreux dossiers à remplir. Nous y sommes finalement arrivé, c'est une grande satisfaction de voir le chantier démarré. Les travaux ont débuté en décembre et devraient s'achever à l'automne si tout va bien, pour une mise en route espérée en octobre ou novembre »*.

Une énième diversification

L'activité des deux Côte-d'oriens était déjà très diversifiée avec, en plus de leurs productions végétales, des ateliers bovins et porcins, des volailles et des panneaux photovoltaïques : *« cette unité nous permettra d'aller encore plus loin dans la diversification, véritable stratégie de notre exploitation située sur des terres superficielles, avec des aléas climatiques qui se multiplient depuis des années. La méthanisation va nous permettre de valoriser nos fumiers et effluents d'élevage, d'avoir un revenu complémentaire avec la vente d'électricité, de réaliser d'importantes économies dans les engrais, sachant que nous utiliserons le digestat issu de cette méthanisation. C'est aussi un bon moyen, selon nous, de pérenniser notre activité pour préparer la future installation de nos enfants »*. L'unité sera en cogénération (le biogaz est transformé en électricité), avec une puissance de 160 kWh. Près de la moitié des 7 000 tonnes de matières qui seront incorporées chaque année dans le digesteur seront ainsi du fumier. Du seigle (20 ha ont été récoltés ces dernières semaines) et des issues de céréales qui seront achetées à la coopérative 110 Bourgogne entreront également dans la ration. *« Une unité de méthanisation est un peu comme une énorme panse de vache, le fonctionnement présente des similitudes. Chaque jour, nous introduirons 20 m³ de matières dans le digesteur, cela va forcément nous occuper davantage ! »*, illustrent Christophe et Sébastien Verdot, qui regretteraient presque de ne pas s'être lancés plus tôt dans un tel projet passionnant : *« à l'époque, nous n'avions sans doute pas les mêmes objectifs, et il aurait été encore plus compliqué de se lancer dans ce domaine. Mais cela serait à refaire, effectivement, nous aurions peut-être tenté l'aventure un peu plus tôt »*. Un nouveau bâtiment d'élevage a également été construit sur le même site : *«celui-ci va nous faciliter le travail, car nos animaux n'étaient pas tous regroupés au même endroit, jusqu'à présent. Une autre projet devrait aussi voir le jour à la fin de l'année, avec un séchoir pour céréales et fourrages, sur un plancher perforé de 140 m2. Nous viserons alors une meilleure alimentation pour nos bovins et des économies en frais de séchage pour les graines que nous vendons »*.

AG





// COCEBI

89

S'adapter aux changements

La coopérative Cocebi organisait le mardi 14 juin, à Chambeugle, une journée dédiée aux grandes cultures en agriculture biologique. Plusieurs essais étaient présentés sous forme d'ateliers : céréales, biostimulants, tournesol et démonstration de matériels.

En bio, comme en conventionnel, les agriculteurs sont à la recherche de nouvelles variétés et de nouvelles pratiques. « *Il y a des acquis où on est assez sereins, sur des espèces historiques qu'on maîtrise. Mais des recherches sont faites pour s'adapter au changement climatique qu'on subit actuellement* », explique Guillaume Conseil, président de la Cocebi. « *Il faut aussi pouvoir s'adapter aux nouvelles consommations car le bio a changé d'échelle, il faut savoir répondre à la nouvelle demande. Désormais, on sort un peu des cultures historiques qui sont la lentille, le blé, pour diversifier et répondre aux nouvelles attentes* ».

Lors de la journée dédiée aux grandes cultures en agriculture biologique, organisée par la coopérative la Cocebi à Chambeugle (hameau le Bois Rond), plusieurs essais étaient présentés sous forme d'ateliers, pour répondre à ces problématiques. « *Un atelier sur les essais de céréales, un atelier sur les essais biostimulants, un autre sur les essais tournesol, un dernier sur la démonstration de matériels* », liste Laura Sylvestre-Baron, chargée de communication à la Cocebi.

Une première pour les essais sur tournesol

« *C'est la première année où on met en place des essais sur le tournesol. On s'est associé avec Terres Inovia pour cela* », poursuit-elle.

Alors, pourquoi le tournesol ? « *Car c'est une culture qui est plutôt adaptée au changement climatique* », répond Guillaume Conseil. « *De plus, c'est une espèce très demandée en ce moment, l'une des conséquences de ce qui se passe en Ukraine. C'est une espèce tardive, on en a besoin en bio. C'est le cas aussi du soja, même si lui nécessite beaucoup plus d'eau. On essaie de trouver des espèces qui soient aussi possibles tardivement, mais aussi des espèces plus précoces. Il ne faut plus rester concentré sur le blé, il faut se diversifier* », assure-t-il.

Au niveau des matériels, plusieurs étaient présentés : une bineuse, une écimeuse, une herse étrille, une houe rotative… « *Le matériel classique, qui se démocratise* », dit Guillaume Conseil. « *Des démonstrations ont eu lieu sur la parcelle, sur des terres qui ne sont pas forcément évidentes, où il y a pas mal de silex (sol limono argileux à silex)* ».

Quant aux biostimulants, les essais sont plutôt racinaires, sur la vie du sol. Plusieurs modalités étaient testées : Vitam'in, Nutriseed, Free N, Free PK, Bleue N, Free N + Blue N, Bios01, Bioprotech L, Soufre Thiovit, Qlimax, Trihosymbio.

Enfin, sur les essais céréales, 400 microparcelles ont été analysées, sur 1,5 ha, sur toutes les céréales : seigle, grand épeautre, petit épeautre, triticale, orge, avoine, blé… et bien d'autres.

Un village exposants avec une quinzaine de stands, avec la présence de semenciers, d'entreprises de biostimulants, des constructeurs et des structures partenaires comme BioBourgogne ou la Chambre d'agriculture de l'Yonne, se trouvait également sur place.

Christopher Levé



Pour la première année, des essais sur tournesol ont été réalisés, en partenariat avec Terres Inovia.



Une journée dédiée aux grandes cultures en agriculture biologique était organisée par la Cocebi, le mardi 14 juin.

// EN BREF

Colza Les listes de variétés recommandées par Terres inovia

Terres Inovia vous propose ses listes recommandées régionalisées de variétés de colza pour vous aider à réaliser ou à conforter votre choix variétal. Les variétés retenues dans les listes répondent à un niveau de rendement minimum. Pour chaque région, retrouvez les variétés recommandées selon les principaux critères agronomiques d'intérêts (sensibilité au phoma, à l'élongation et à la verse). Toutes les listes recommandées sont accessibles via le site www.myvar.fr ou en scannant directement le QR code avec votre smartphone. Les conseils spécifiques pour des contextes particuliers de production sont également proposés : variétés lignées, hernie des crucifères, orobanche rameuse, altises, plante piège méligèthes, virus TuYV.

Arnaud Van Boxsom – Terres Inovia



Laurent Jung - Terres Inovia

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE

TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION

06 82 85 70 03

Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50

Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes

contact@cumadrainage.com

// CAHIER SPÉCIAL

Choisir & anticiper ses variétés de blé tendre

ARVALIS Institut du végétal

Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation ARVALIS – Institut du végétal de Bourgogne Franche – Comté ont rédigé le présent « tiré à part » de Terres de Bourgogne. Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal. En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain. Les informations proposées dans ce document sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en attendant les résultats de la campagne en cours.



Diane Chavassieux et Luc Pelce

Préconisations des variétés de blé tendre d'hiver pour la Bourgogne - Franche-Comté

// Zone Plateaux

(Plateaux de Bourgogne, Tonnerrois et Plateaux du Chatillonnais, Alsace Bossue)

Situation de blé assolé sans risque particulier

SEMIS PRECOCE 1er au 10 octobre → Risques désherbage et/ou JNO accrus

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FRUCTIDOR	JUNIOR
COMPLICE	

SEMIS INTERMEDIAIRE 10 – 20 octobre → Risques désherbage et/ou JNO modérés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
LG ABSALON	KWS SPHERE
RUBISKO	KWS ULTIM
PROVIDENCE	RGT LETSGO
UNIK	SY ADMIRATION

SEMIS TARDIF A partir du 20 octobre → Risques désherbage et/ou JNO contrôlés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FILON	PRESTANCE
PROVIDENCE	

// Zone Plaines et Vallées

(Plaine de Dijon, Val de Saône et Alsace)

Situation de blé assolé sans risque particulier

SEMIS PRECOCE 1er au 15 octobre → Risques désherbage et/ou JNO accrus

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FRUCTIDOR	JUNIOR
CHEVIGNON	
KWS EXTASE	
COMPLICE	

SEMIS INTERMEDIAIRE 15 – 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO modérés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
LG ABSALON	KWS SPHERE
RUBISKO	KWS ULTIM
PROVIDENCE	RGT LETSGO
UNIK	SY ADMIRATION

SEMIS TARDIF A partir du 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO contrôlés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FILON	PRESTANCE
PROVIDENCE	

BPS

Premium (probabilité d'accès au marché export > 45%).

À potentiel de rendement équivalent, profil protéines intéressant.

Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).

Recommandé par la meunerie

Tolérantes au chlortoluron

Résistantes aux cécidomyies orange.

Résistantes aux mosaïques.

Variété avec des épis barbus



Un outil d'aide au choix des variétés de blé tendre d'hiver a été mis au point dans le but de rechercher le meilleur panel de variétés appropriées au contexte agro-climatique, à l'itinéraire technique envisagé et au débouché visé. Disponible ici : https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr

// CAHIER SPÉCIAL

Variétés de blé tendre : commentaires

Seules les nouveautés (inscriptions 2022) et les variétés récentes font l'objet d'un commentaire dans ce document. Pour retrouver les commentaires des variétés plus anciennes, vous pouvez vous référer au « Choisir et Décider – Variétés et interventions d'automne 2021-2022 », disponible en ligne sur Arvalis-infos.fr, en région Bourgogne Franche – Comté et Alsace.

Seules les nouveautés (inscriptions 2022) et les variétés récentes font l'objet d'un commentaire dans ce document. Pour retrouver les commentaires des variétés plus anciennes, vous pouvez vous référer au « Choisir et Décider – Variétés et interventions d'automne 2021-2022 », disponible en ligne sur Arvalis-infos.fr, en région Bourgogne - Franche-Comté et Alsace.

NOUVEAUTÉS 2022

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2021 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2020 et 2021 sur la zone « ½ tardive » (nord) ou la zone « ½ précoce » (nord et centre) ou la zone « précoce » (centre et sud).

La liste des variétés sélectionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Celles-ci sont d'abord de précocité adaptée aux régions Bourgogne - Franche-Comté et Alsace et de qualité boulangère. Par ailleurs elles sont productives et/ou ont des caractéristiques agronomiques jugées intéressantes pour ces régions.

En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2022 réalisée.

SU ADDICTION
(SAATEN UNION 2022)

Productivité : Une très bonne productivité équivalente à celles de KWS Extase et de Chevignon en 2020 et 2021.

Qualité : Variété BPS en observation par la meunerie, cette variété présente un bon poids spécifique, et surtout une teneur en protéines très élevée compte tenu de sa productivité. De plus, elle présente un profil alvéographique intéressant avec de gros W et des P/L autour de 1 à 11,5 % de protéines.

Agronomie : ½ tardif à ½ précoce à épiaison, assez résistante à l'oïdium, à la rouille jaune et à la septoriose, elle est en revanche sensible à la rouille brune. Elle est de plus résistant à la cécidomyie orange. Enfin, sa tenue de tige est bonne.

CELEBRITY
(FLORIMOND DESPREZ 2022)

Productivité : Cette variété s'illustre par sa productivité élevée, proche de celle de Chevignon.

Qualité : Son PS est juste correct, du niveau de celui de Rubisko. Variété requalifiée BPS, elle est en observation par la meunerie pour son caractère extensible. Elle affiche des W moyens à 11,5 % de protéines et des P/L autour de 1. Sa teneur en protéines est élevée par rapport aux variétés de productivité équivalente

Agronomie : Précoce à épiaison, cette variété a une double résistance aux mosaïques et à la cécidomyie orange. Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, il est en revanche assez sensible à la rouille brune et au piétin verse.

BACHELOR
(UNISIGMA 2022)

Productivité : Bien qu'inférieure à celle de Chevignon, sa productivité reste assez bonne en moyenne en 2020 et 2021.

Qualité : Son poids spécifique est très élevé, et sa teneur en protéines est dans la moyenne des variétés de productivité équivalente. Blé fort qui amène du W. Variété inscrite BP mais les résultats obtenus en 2021 ont conduit à une requalification en BPS.

Agronomie : ½ tardif à ½ précoce, cette variété se caractérise par son profil de résistance aux maladies très complet. Il est en effet résistant au piétin verse, assez résistant aux rouilles, à la septoriose, ainsi qu'à la fusariose des épis. Son comportement vis-à-vis de l'oïdium n'a pas pu être évalué lors des épreuves d'inscription.

KWS PERCEPTIUM
(KWS MOMONT 2022)

Productivité : Cette variété présente en moyenne sur 2020 et 2021 une assez bonne productivité, intermédiaire entre celle de Chevignon et celles de RGT Cesario ou Tenor.

Qualité : Sa teneur en protéines et son PS sont assez bons. Variété requalifiée BPS, elle est en observation par la meunerie. Elle affiche des W moyens et des P/L autour de 1 à 11,5 % de protéines.

Agronomie : ½ précoce à épiaison, elle est assez résistante aux maladies foliaires, il se distingue par ses pertes de rendement parmi les plus faibles en situation non protégée, mais aussi par son très bon niveau de résistance à la fusariose des épis. S'il le confirme par de faibles de teneurs en mycotoxines, il pourrait être une bonne alternative dans les situations à risque, comme en précédent maïs sans labour. Il est en revanche assez sensible au piétin verse.

LG ARLETY
(LIMAGRAIN 2022)

Productivité : Avec des rendements plus élevés en 2021 qu'en 2020, cette variété se positionne finalement dans la moyenne des variétés de sa promotion.

Qualité : Elle se distingue par une bonne qualité de grains, avec de très bons PS et des teneurs en protéines très élevées pour son niveau de productivité. Variété BPS, elle est en observation par la meunerie avec de très bons W mais des P/L très élevés.

Agronomie : ½ précoce à épiaison, elle est résistante au piétin verse et assez résistant aux maladies foliaires. Elle présente également une assez bonne tenue de tige.

LG ABILENE
(LIMAGRAIN 2022)

Productivité : Cette variété a des rendements légèrement inférieurs à la moyenne de sa promotion en 2020 et 2021 en zones sud et centre.

Qualité : Il présente une très bonne qualité de grains, avec PS d'un bon niveau et surtout une teneur en protéines très élevée par rapport aux variétés de productivité équivalente. Variété BPS en observation par la meunerie, elle affiche de très bons W mais des P/L élevés.

Agronomie : Précoce à épiaison, elle se distingue en situation non traitée fongicide par son très bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires se traduisant par de faibles pertes de rendement. Il est en revanche assez sensible au piétin verse.

RGT PACTEO
(RAGT 2022)

Productivité : À 102 % de la moyenne sur le plan de la productivité, cette variété s'est bien illustrée à l'inscription.

Qualité : Son PS est bon. Variété BPS en observation par la meunerie, elle présente un profil alvéographique variable. À 11,5 % de protéines, les W sont moyens et les P/L assez élevés. Sa teneur en protéines est très élevée compte tenu de sa productivité

Agronomie : ½ précoce à épiaison, malgré quelques symptômes d'oïdium et de rouille brune, elle possède un bon niveau de résistance à la rouille jaune et à la septoriose, confirmé par d'assez faibles pertes de rendement dans les parcelles non traitées. Attention, elle est assez sensible au piétin verse.

SU MARMITON
(SAATEN UNION 2022)

Productivité : Cette variété présente une assez bonne productivité à 102 % de la moyenne de sa série sur le réseau précoce.

Qualité : Son PS et sa teneur en protéines sont d'un bon niveau. Faibles à 11,5 % de protéines, ses W atteignent des valeurs élevées à 13 %. Les P/L sont très équilibrés quelle que soit la teneur en protéines.

Agronomie : Précoce à épiaison, en situation non protégée, elle s'est montrée assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais assez sensible à la rouille brune. Son niveau de résistance à la fusariose des épis semble également assez bon, mais il devra être confirmé par des mesures de teneurs en mycotoxines. Sa tenue de tige n'est en revanche pas très bonne. Cette variété est résistante à la cécidomyie orange.

VARIÉTÉS RÉCENTES



JUNIOR (UNISIGMA 2021)

Productivité : Comme pendant son inscription, elle ressort dans la moyenne du regroupement.

Qualité : Très bon PS. et teneur en protéines moyenne. Elle possède des qualités technologiques très bonnes qui lui confèrent un atout important pour les marchés meuniers d'exportation. L'ANMF l'a remarquée et placée en observation pour sa très bonne force boulangère et ses résultats à l'essai de panification d'un très bon niveau et réguliers.

Agronomie : Tardive à montaison et à épiaison. Variété résistante au piétin verse et bon comportement global par rapport aux maladies foliaires, avec un faible écart traité/non-traité, parmi les plus faibles. Sa tenue de tige est bonne.



PRESTANCE (FLORIMOND DESPREZ 2021)

Productivité : Elle confirme son bon niveau de productivité enregistré lors de son inscription en se classant en 2021, juste au-dessus de CHEVIGNON.

Qualité : Son PS est très élevé et sa teneur en protéines, dans la moyenne des variétés de productivité équivalente. La variété a des atouts technologiques, avec une force boulangère remarquable et un très bon comportement en panification, qui la placent en observation sur la liste de l'ANMF.

Agronomie : Ultra précoce à montaison à très précoce à épiaison, A réserver pour les semis à partir du 20-25 octobre. Elle cumule les résistances au piétin verse et à la cécidomyies orange. Assez résistante à la septoriose, mais moyennement résistante à la rouille jaune et à la rouille brune, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont dans la moyenne. Sur le critère verse, elle est décevante par rapport à sa note à l'inscription.

// CAHIER SPÉCIAL

ARVALIS Institut du végétal

Choix de la date de semis : pour répartir les risques et réduire le risque de bio-agresseurs

Bien que tributaire des conditions climatiques, les dates de semis doivent être choisies en fonction des exigences physiologiques des variétés retenues. Semer trop tôt des variétés très précoces, c'est s'exposer à des gels d'épis en début de montaison. A l'inverse, semer trop tard des variétés tardives, c'est prendre des risques vis-à-vis du gel hivernal et/ou de l'échaudage.



RGT LETSGO (RAGT 2021)

Productivité : Variété inscrite au-dessus de la moyenne des variétés de la région SUD, elle se positionne en 2021, juste dans la moyenne du regroupement Grand Centre.
Qualité : BPS avec de bon PS à l'inscription mais décevants en 2021, d'un bon niveau de protéine, elle se place au-dessus de la courbe de dilution de la protéine. Elle se positionne très bien sur les marchés meuniers à l'export. Sa bonne valeur technologique, tant à l'alvéographe qu'à l'essai de panification, a été remarquée par l'ANMF qui l'a placée en observation.
Agronomie : Précoce à épiaison, nouvelle variété résistante aux mosaïques, s'y ajoute un bon niveau de résistance aux maladies foliaires : malgré quelques symptômes de rouille jaune (qu'il faudra surveiller dans les régions à plus forte pression). Elle présente un assez bon niveau de résistance à la septoriose et surtout un très bon niveau de résistance à la rouille brune. Sa tenue de tige est correcte.



SY ADMIRATION (SYNGENTA 2021)

Productivité : Inscrite dans la moyenne, elle ressort en tête de classement du regroupement en 2021.
Qualité : BPS avec un PS assez bon et une teneur en protéines assez faible compte tenu de sa productivité. La variété offre également des atouts en termes de force boulangère et de profil de panification qui l'ont conduite en observation sur la liste de l'ANMF.
Agronomie : ½ précoce à épiaison. Bon comportement vis-à-vis des maladies du feuillage. Sa tenue de tige devra être surveillée. Sa force réside dans ses nombreux gènes d'intérêt : résistance aux mosaïques, résistance et à la cécidomyie orange, résistance au piétin-verse et à son bon comportement face à la fusariose qui en font un bon blé de maïs si ce bon comportement se confirme par de faibles teneurs en DON.

1er octobre	5 octobre	10 octobre	15 octobre	25 octobre	5 novembre
BOREGAR - CHEVIGNON - COMPLICE FRUCTIDOR - KWS EXTASE - JUNIOR					
	LG ABSALON - NEMO - RUBISKO - SYLLON - WINNER KWS SPHERE - HYKING - SY ADMIRATION				
		APACHE - LG ARMSTRONG - UNIK - GRIMM - KWS ULTIM			
			GONCOURT - OREGRAIN - PROVIDENCE SY ADORATION - TENOR - TALENDOR ARCACHON - RGT LETSGO		
				FILON - HANSEL - SY ROCINANTE RGT MONTECARLO - PRESTANCE	

Les semis peuvent débuter 5 jours plus tôt dans les situations tardives ou d'altitude.

Mais, de plus en plus, le choix de la date de semis doit être un moyen agronomique pour limiter le risque vis-à-vis des bio-agresseurs. On parle alors de décalage de la date de semis vers la fin de la plage optimale de date de semis connue pour chaque variété (par exemple, pour LG ABSALON, entre le 5 et le 25 octobre). L'objectif est alors de réduire les levées de graminées adventices, d'éviter l'impact des pucerons et cicadelles vecteurs de virus dès l'automne, de limiter le risque de verse et la pression des maladies, en particulier de la septoriose.

Semer à la bonne densité selon les conditions

La densité optimale ne dépend pas de la variété. La densité de semis, ou nombre de grains/m² implantés, sera définie selon la date de semis et l'état du sol de chaque parcelle. En effet, plus le semis est tardif et/ou plus les conditions de sol sont médiocres, plus la densité de semis sera revue à la hausse. Attention, une trop forte densité engendre des dépenses supplémentaires en semences mais également en protection contre la verse et les maladies.
La maîtrise des intrants commence par la dose de semis. Contrairement à certaines idées reçues, les peuplements objectifs de sortie d'hiver sont identiques, quelle que soit la variété. Une variété à faible tallage épis n'a pas à être semée plus drue. Par contre, les types de sol et l'état du lit de semences induisent des taux de pertes et des coefficients de tallage différents dont il faudra tenir compte pour le calcul de la dose de semis.

Conditions d'implantation	Semis avant le 5/10	Semis du 5 au 20/10	Semis après le 20/10
Bonnes conditions, Sans cailloux et sain	230 - 270 grains/m²	280 - 320 grains/m²	330 - 370 grains/m²
Faiblement caillouteux ou battant	300 - 340 grains/m²	350 - 390 grains/m²	400 - 440 grains/m²
Fortement caillouteux ou très hydromorphe	320 - 360 grains/m²	370 - 410 grains/m²	420 - 460 grains/m²

La dose en kg/ha

Une fois que l'objectif de nombre de grains/m² est déterminé, il est à corriger en fonction de la faculté germinative. Celle-ci est en général de plus de 95 % en semences certifiées (norme commerciale 85 %) mais peut chuter en semences de ferme. Il reste alors à convertir les grains/m² en kg/ha en tenant compte du poids de mille grains (PMG) variable entre variétés mais aussi d'une année à l'autre. Attention, une différence de 3 g dans la détermination du PMG se traduit par une différence moyenne de 10 kg de semences/hectare. En semences de ferme, il est recommandé d'être particulièrement vigilants sur le PMG puisque beaucoup de petits grains peuvent être mélangés à de gros grains.
La dose en kg/ha = PMG * ng grains/m² / 100

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// ÉVÈNEMENT

Sommet de l'Élevage 2022 : comment rester à taille humaine

Carrefour international du monde de l'élevage, le Sommet de l'Élevage (Clermont-Ferrand) mettra le cap cette année sur le renouvellement des générations et entend se positionner comme le leader de l'élevage durable.

La trente et unième édition du Sommet de l'Élevage, organisée du 4 au 7 octobre à Cournon, près de Clermont-Ferrand, devrait signer le retour à un déroulement classique, le spectre de la pandémie de Covid éloigné, du moins à date. À quatre mois de l'ouverture, les organisateurs, réunis au ministère de l'Agriculture, la semaine dernière, lors d'une conférence de presse, se sont montrés résolument confiants, étayés par des chiffres plus qu'encourageants : 1 385 exposants sont déjà inscrits, *« notre objectif est d'en accueillir 1 500 dont 20 % qui viennent de 32 pays. Le secteur de la transition énergétique progresse fortement avec 30 % d'entreprises supplémentaires »*, précise Fabrice Berthon, commissaire général du Sommet. La pénurie de matériels ne devrait pas, selon lui, avoir une incidence notoire sur la commercialisation du salon. *« Les constructeurs seront présents au Sommet. Les contacts vont se faire, même si les contrats se feront plus tard »*. En quatre jours, les organisateurs espèrent dépasser la barre des 100 000 visiteurs. Une ambition à portée de main, selon le président du salon Jacques Chazalet, au regard de l'intérêt multiple de l'évènement. *« Les gens viennent au Sommet pour allier l'utile à l'agréable : se renseigner, prendre des contacts, admirer des animaux, participer à des conférences éclairantes pour leur activité, le tout en toute convivialité »*.



Les organisateurs du Sommet de l'Élevage ont présenté l'édition 2022 dans les salons du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en présence de l'ambassadrice de Mongolie en France.

Temps fort de la politique agricole

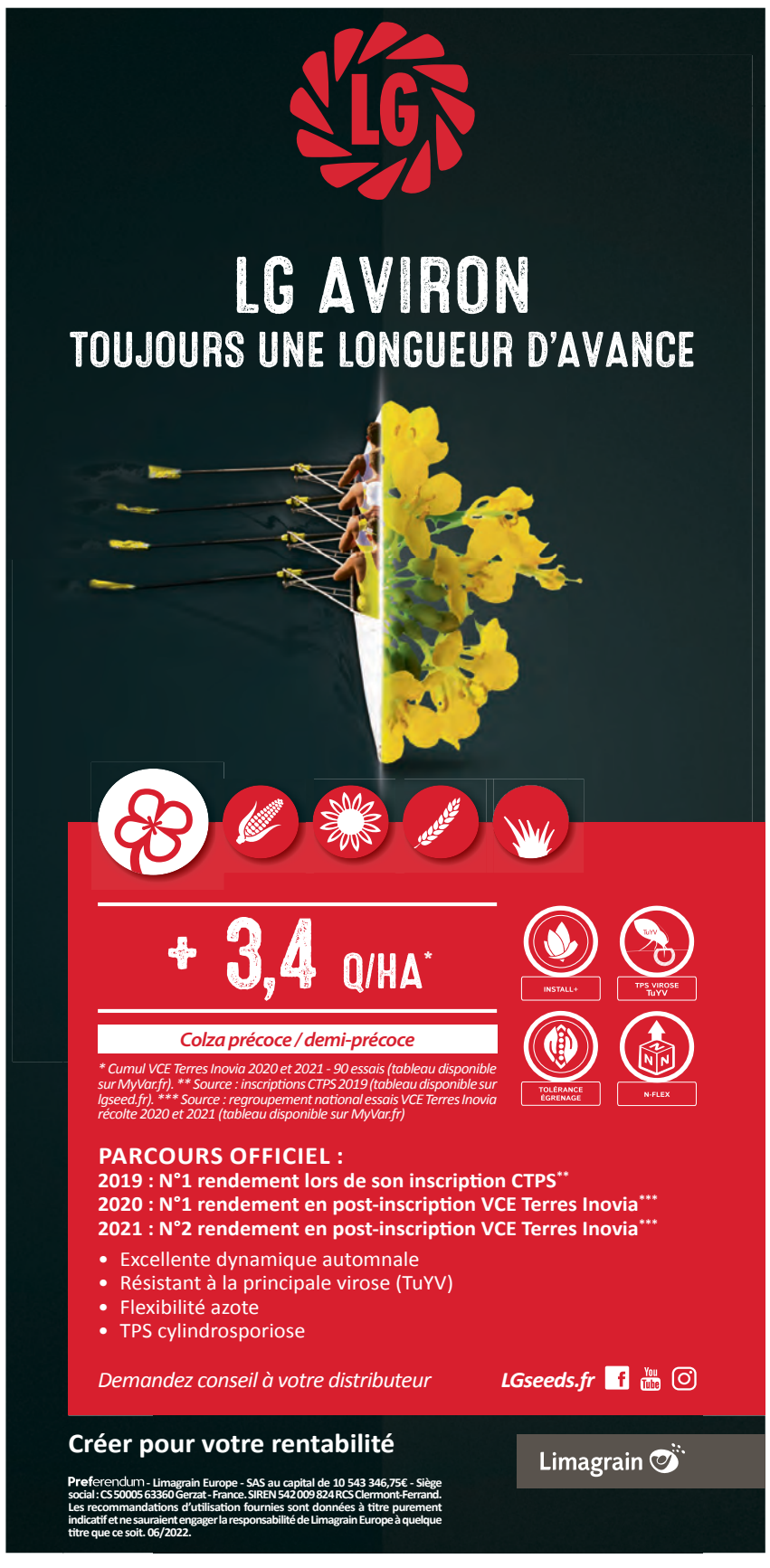
Si en 2022, le défilé des politiques sera moins nourri qu'en 2021, attisé par l'échéance présidentielle, en revanche, comme à l'habitude, des temps forts de l'actualité agricole devraient se tenir au Sommet, rassemblant des élus nationaux mais aussi européens. Une délégation du Sénat est d'ores et déjà annoncée. Côté international, la Mongolie sera le pays à l'honneur de cette nouvelle édition. Une délégation du Sommet s'est envolée pour un voyage d'études d'une semaine dans ce pays, qui coopère régulièrement avec la France, comme le précise Ulambayar Nyamkhuu, ambassadrice de Mongolie en France : *« Nous avons une longue tradition de pastoralisme en Mongolie qui nous rapproche de la France. Nos politiques publiques promeuvent nos ressources naturelles dont le bétail est l'emblème »*. En participant au Sommet, la Mongolie entend exposer son potentiel afin de nouer de bons partenariats avec les sociétés françaises et étrangères, sur la génétique notamment.

Durabilité et renouvellement

Confiants et plein de ressources pour positionner le Sommet non seulement comme un carrefour politique, international et économique de poids, les organisateurs entendent, à l'aube de cette trentième décennie, devenir le fer de lance du développement de l'élevage durable. *« La durabilité est un enjeu majeur qui s'inscrit dans le sens de l'Histoire avec des textes réglementaires européens qui nous y poussent. Un temps fort autour de cette thématique en lien avec le Green deal européen (pacte vert) devrait être organisé au Sommet »*, explique Bruno Dufayet, président de l'Association pour la promotion agricole du Massif central (Apramac), comité de gouvernance du Sommet de l'Élevage. Pour lui, durabilité et économie sont compatibles à condition de bien circonscrire ce qu'on entend par élevage durable : *« des animaux nourris à l'herbe, évoluant sur des exploitations à taille humaine produisant des viandes de qualité suffisamment rémunérées pour permettre à chacun d'en vivre… »* Si l'enjeu de la rentabilité est bien réel, il l'est d'autant plus à l'heure où plus de la moitié des éleveurs ont plus de 50 ans. *« Le renouvellement des exploitations agricoles est un enjeu fort. S'il n'y a pas de transmission, il n'y aura pas de durabilité. Le Sommet n'a pas vocation à se substituer à ceux qui œuvrent à l'installation, la transmission, au développement du salariat, mais le salon est une occasion à saisir pour donner un écho supplémentaire à cette thématique »*, estime Jacques Chazalet. En clin d'œil à cette indispensable relève, Laurent Andriot du GAEC Clame-Andriot dans l'Allier et son fils de 13 ans, Maxence, posent sur l'affiche du Sommet 2022, aux côtés de Martinique, leur vache Charolaise âgée de cinq ans. La race sera la tête d'affiche du prochain Sommet, en organisant son concours national au Zénith. *« Un cadre noir et néanmoins prestigieux qui sied particulièrement aux belles à la robe blanche »*, selon Sébastien Cluzel, président du Herd-Book charolais, éleveur dans le Puy-de-Dôme.

Sophie Chatenet

Chaque année, les grandes races bovines font le choix du Sommet pour l'organisation de leur concours national. C'est la Charolaise qui sera sous les projecteurs en 2022, avec les 400 meilleurs spécimens de la race en compétition durant quatre jours. En bovins lait, place au concours européen de la race simmental. Enfin, du côté des ovins, pour la première fois, la race ovine charmoise sera en concours national avec une cinquantaine d'animaux répartis en quatre sections. Les équins ne seront pas en reste avec de nombreux concours interrégionaux.



ÉLEVAGE

// ABREUVEMENT DES BOVINS

71

Un projet à la ferme expérimentale de Jalogny

Alors que les sécheresses à répétition ont révélé la fragilité de la ressource en eau, le projet Assecc prend le sujet à bras-le-corps en concentrant les références, les solutions et les préconisations.

Les sécheresses de 2018, 2019 et 2020 ont révélé des problèmes de disponibilité de la ressource en eau dans les élevages. *« Ces sécheresses récurrentes ont tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité de mener une réflexion pour l'avenir notamment en termes d'optimisation de l'eau d'abreuvement sur les exploitations »*. Cette prise de conscience a débouché sur le projet Assecc : Abreuvement, solutions et ressources en élevage face au changement climatique. Soutenu par des financements de l'État et de la Région, il est conduit par la Chambre régionale d'agriculture aidée de ses partenaires. Le programme Assecc vise à *« rassembler les expertises sur le thème de l'eau d'abreuvement »*, présente Jérémy Douhay de l'Institut de l'Élevage.

Disposer de références

L'un de ses volets est l'élaboration de références sur la consommation d'eau de la filière (lire encadré). Le projet a aussi permis la conception d'un guide de l'abreuvement dévoilé récemment. Il s'agit d'un recueil de toutes les solutions, connaissances et préconisations existantes. Un guide concret et chiffré, incluant l'aspect réglementaire et sanitaire. Des journées d'information seront organisées pour faire connaître le programme et ses avancées en matière d'abreuvement « responsable ». Des formations sont également prévues pour *« faire monter en compétences les personnes en charge de l'accompagnement sur la thématique de la gestion de la ressource en eau »*. Enfin, le programme Assecc assurera un rôle d'accompagnement des nombreux projets sur l'eau des différents territoires de Bourgogne - Franche-Comté.

Marc Labille



À la ferme de Jalogny, un point d'eau est équipé d'un compteur et d'un lecteur de boucles permettant le suivi de la consommation des bovins au pâturage.

La Ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, a lancé un travail expérimental sur la consommation d'eau des bovins. L'objectif est de réunir des références sur la consommation réelle des animaux tout au long de l'année. Des compteurs d'eau ont été installés pour relever la consommation individuelle des bovins de la ferme. Au pré, un abreuvoir est équipé d'un lecteur de boucles d'identification. Le procédé s'appuie sur la technologie « UHF » utilisée dans les télépéages et la grande distribution, décrit Julien Renon, responsable de la ferme. Le dispositif permet de lire la boucle d'un bovin jusqu'à 1 mètre autour du bac d'eau et de reconnaître plusieurs animaux en même temps, décrit le responsable. Ce procédé va permettre de « référencer » le comportement des bovins vis-à-vis de l'eau : quand vont-ils boire, quelle quantité d'eau consommée, à quelle fréquence, etc.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau / Sureau Agriculture / Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation LA LA UNE

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

ÉDITO

L'apprentissage : un enjeu essentiel pour l'agriculture

+ 28%, c'est l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés en agriculture dans notre région entre 2020 et 2021. Cela représente 2 167 contrats signés en 2021.
Une conséquence directe des aides exceptionnelles à l'apprentissage ? Sans aucun doute, celles-ci ont eu un effet incitatif ! Mises en place dans le cadre du Plan *« 1 jeune, 1 solution »* lancé par le gouvernement à l'été 2020, ces aides visent à inciter les entreprises à avoir recours à l'apprentissage. Elles devaient prendre fin au 30 juin prochain mais le nouveau ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, en a annoncé la prolongation au moins jusqu'à la fin de l'année 2022 le 24 mai dernier, suite aux demandes de la profession. A l'heure où les difficultés de recrutement sont plus importantes que jamais, le maintien de ce soutien de l'Etat pour l'emploi est rassurant.
En agriculture, l'apprentissage a toujours été très développé et apprécié des entreprises comme des jeunes car cette voie de formation permet l'appréhension d'un métier en favorisant l'alternance donc l'entrée dans la vie active via l'immersion en milieu professionnel.
Les employeurs d'apprentis bénéficiaient déjà de l'aide unique pour certains contrats. Néanmoins, cette aide exceptionnelle est venue renforcer et élargir l'aide unique s'agissant de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage. Elle augmente ainsi le montant de l'aide unique et pallie l'absence de cette dernière pour les apprentis préparant un diplôme d'un niveau supérieur au bac, dont l'effectif représente près de 40% des apprentis de la production agricole en 2021, ce qui n'est pas neutre.
Pour rappel, le montant de cette aide s'élève à 5 000€ pour un apprenti mineur et 8 000€ pour un apprenti majeur. Elle est versée par douzième chaque mois au titre de la 1ère année du contrat d'apprentissage. A la suite de la 1e année, les entreprises éligibles à l'aide unique bénéficient de celle-ci jusqu'à la fin du contrat. Le pendant de cette aide existe pour le contrat de professionnalisation.
L'apprentissage permet également à l'employeur comme au jeune d'appréhender, souvent pour la première fois, la communication, le rapport hiérarchique et le management. C'est la raison pour laquelle il est vivement conseillé à l'employeur de se former à la fonction de maître d'apprentissage ; il pourra alors bénéficier d'une aide d'OCAPIAT. N'hésitez pas à prendre contact avec votre service emploi pour obtenir plus de renseignements.
N'oublions pas que ce type de contrat constitue une porte d'entrée primordiale pour bon nombre de jeunes déjà sûrs de leur choix professionnel, mais aussi pour des moins jeunes en reconversion professionnelle et souvent en recherche de sens. L'enjeu est donc de taille pour la profession pour attirer de nouveaux profils vers nos métiers et faire en sorte que l'apprentissage, et plus largement l'emploi salarié, continue son développement et prospère.

Psdt com emploi départementale

Actualités sociales

Visite d'information et de prévention

La visite d'information et de prévention se substitue à la visite d'embauche.
Tout travailleur bénéficie d'une visite d'information et de prévention, réalisée par l'un des professionnels de santé dans un délai qui n'excède pas trois mois à compter de la prise effective du poste de travail sauf pour les postes où les salariés sont exposés à des risques particuliers, où la visite d'aptitude doit être effectuée avant la prise de poste. Le suivi individuel, dont bénéficie le salarié, est fonction de son état de santé. Il est adapté à ses besoins et aux risques liés à son poste de travail. 3 types de suivi sont proposés aux salariés selon leur état de santé et leurs expositions professionnelles :
un suivi individuel simple : pour les salariés non exposés à des risques particulier,
un suivi individuel adapté : en fonction de l'état de santé des salariés, de leur âge et de leurs conditions du travail,
un suivi individuel renforcé : pour les salariés exposés à des risques particuliers.

Absence de déclarations de cotisations

Depuis le passage en DSN en 2017, la MSA a identifié l'absence de déclarations de cotisations pour le compte des assureurs complémentaires (santé et prévoyance). Une opération exceptionnelle d'identification et de régularisation des cotisations santé et prévoyance non déclarées est actuellement en cours pour les exercices 2018, 2019 et 2020 auprès des employeurs agricoles.
La première phase d'identification des déclarations de cotisations manquantes est achevée. Les entreprises concernées vont désormais être contactées par courrier faisant état d'anomalies dans les DSN déposées entre 2018 et 2020. Si vous constatez que le montant réclamé est incorrect, vous avez 30 jours à compter de la réception du courrier pour vous rapprocher de votre caisse de MSA locale et formuler d'éventuelles observations (salarié dispensé, régularisation déjà effectuée, cotisations payées …). Passé ce délai, la MSA enverra la facture définitive.
Votre service PAIE (SJE ou autre) peut vous accompagner pour procéder à ces vérifications.

Durée hebdomadaire de travail

Suite à une demande formulée en avril par la FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté, la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté a décidé de porter la durée maximale hebdomadaire de travail à 60 heures (au lieu de 48 heures) et la durée hebdomadaire moyenne de travail à 46 heures sur 12 mois consécutifs (au lieu de 44 heures) uniquement pour les travaux saisonniers de fenaison, de moisson, de récolte, d'ensilage, de semis et de préparation des sols effectués par des salariés majeurs.
Concernant la Côte d'Or, la dérogation s'applique pour une durée de quatre semaines au maximum, consécutives ou non : du 23/05/2022 au 24/07/2022 : Récoltes de petits fruits ; du 16/05/2022 au 26/06/2022 : Récolte de foins ; du 13/06/2022 au 14/08/2022 : Récoltes de céréales et oléo protéagineux ; du 13/06/2022 au 28/08/2022 : Récoltes et pressage de la paille ; du 29/08/2022 au 25/09/2022 : Récoltes de maïs (ensilages) ; du 22/08/2022 au 16/10/2022 : Récoltes de soja-tournesol ; du 19/09/2022 au 13/11/2022 : Récoltes de maïs grain ; du 13/06/2022 au 18/09/2022 : Récoltes de légumes de plein champ.
Concernant la Nièvre, la dérogation s'applique pour une durée de six semaines au maximum, consécutives ou non :
- du 16/05/2022 au 14/08/2022 : Fenaison et moissons
- du 15/08/2022 au 27/11/2022 : Préparation du sol, semis et récolte tournesols et maïs

Concernant l'Yonne, la dérogation s'applique pour une durée de quatre semaines au maximum, consécutives ou non du 16/05/2022 au 26/06/2022 pour la récolte de foin, et pour une durée de six semaines au maximum, consécutives ou non :
- du 13/06/2022 au 14/08/2022 : Moissons, récolte et pressage de paille
- du 29/08/2022 au 30/10/2022 : Récoltes de tournesol, maïs, sarrasin et pois-chiches

Il est à noter, qu'une dérogation pour les travaux de vendanges a été envoyée à la DREETS le 08 juin 2022 par la FRSEA.

Cas pratique

L'emploi des mineurs pendant les vacances d'été

Avant de proposer à un mineur de travailler pendant ses vacances, posez-vous quelques questions !
Question : Le salarié mineur ne pourra pas faire d'heures supplémentaires.

Réponse : VRAI. Les mineurs ne peuvent pas travailler plus de 35 heures hebdomadaires.

Question : Un mineur de 17 ans peut travailler jusqu'à 18 heures lundi et reprendre le travail à 5 heures du matin le lendemain.

Réponse : FAUX. Un mineur de plus de 16 ans doit obligatoirement avoir un repos quotidien de 12 heures consécutives minimum entre la fin d'une journée de travail et le début de la journée de travail qui suit. En outre, les mineurs de plus de 16 ans ne peuvent pas travailler entre 22 heures et 6 heures.

Question : Un mineur de plus de 16 ans peut travailler de 8 heures du matin jusqu'à 12 heures et de 13 heures jusqu'à 17 heures.

Réponse : VRAI. Le mineur de plus de 16 ans ne peut travailler plus de 8 heures par jour. De plus, le jeune doit avoir une pause de 30 minutes consécutives minimum après maximum 4h30 de travail.

FORMATION

// Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

Pour rappel, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est obligatoire pour toute exploitation agricole. Ce document recense l'ensemble des risques de l'exploitation agricole et met en place les mesures de prévention. Ce document doit être mis à jour une fois par an.
La FNSEA a mis un outil en ligne : SYSTERA permettant aux exploitants agricoles de rédiger plus facilement leur DUERP.
Si vous n'avez toujours pas mis en place le DUERP au sein de votre exploitation, ou si vous souhaitez davantage d'informations, contactez votre FDSEA au 03. … pour être accompagné dans cette démarche ou pour vous inscrire à une formation collective.

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

10,85 €
c'est le nouveau montant du SMIC au 1er mai 2022. Un salarié embauché à 35 heures par semaine touchera donc 1645,62€ brut. Les trois premiers paliers de la grille de salaires de la CCN production agricole et CUMA ont été rattrapés par cette augmentation et sont donc pour le moment à 10,85€.

3,86 €
c'est le montant du minimum garanti qui peut servir de base au calcul d'avantages en nature suivant ce qui est prévu dans votre accord local.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
• FDSEA 58 : Alice Rosier 03 86 93 40 94 / emploi.fdsea58@orange.fr
• FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
• FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 - camille.grellier@reseaufnsea.fr

Un habitat qui fait société.

Face au vieillissement, la singularité des Marpa.

Ginette Commelin : ce n'est pas une maison de retraite !
La Nièvre, territoire d'expérimentation.
Pierre Bonnevie : bien vieillir sans quitter son territoire.

Victime d'un accident causé par un tiers : signalez-le !
L'appli SR voit le jour !
Voilà l'été !

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Un collectif MSA "caisses, élus, salariés" pour relever les défis de demain

Reprenant un rythme habituel après deux années bousculées par la crise sanitaire, l'assemblée générale de la MSA Bourgogne a eu lieu le 15 avril dernier au Palais des Congrès de Beaune. Pour faciliter la participation du plus grand nombre, les délégués dans l'impossibilité d'être présents physiquement ont pu suivre cet événement en distanciel.

Après avoir accueilli et remercié les délégués et personnalités présentes, désigné les assesseurs et la secrétaire de séance, le président Dominique Bossong a laissé la parole à Armelle Rutkowski, directrice générale, qui a présenté son rapport d'activité pour l'année 2021.

Avant un tour d'horizon des résultats chiffrés de la caisse, qu'il s'agisse des prestations versées, des cotisations appelées ou encore des aides accordées, Armelle Rutkowski a souhaité illustrer cette année en quelques mots :

✔ **Vigilance** : la protection sociale a été, une fois encore, essentielle pour limiter les impacts de l'épidémie de Covid.

✔ **Agilité** : rester mobilisés et être réactifs en intégrant l'ensemble des mesures gouvernementales ou des réformes pour accompagner nos populations agricoles.

✔ **Engagement** : la mise en œuvre massive du télétravail a permis le maintien de notre activité tout en sécurisant et protégeant la santé du personnel.

✔ **Adaptation** : faire face aux difficultés d'organisation de l'activité inhérentes à la signature tardive de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025.

Mauricette Besançon et François Vaillant, présidents par alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), ont choisi de faire un zoom sur une action précise dans chaque domaine couvert par l'Action Sanitaire et Sociale. Ainsi, dans le domaine Famille / Enfance / Jeunesse, ils sont revenus sur l'action Grandir en Milieu Rural qui répond aux besoins de territoires prioritaires en termes de petite enfance, de loisirs et de parentalité. S'agissant des Actifs Fragiles, ils ont évoqué le Parcours Attentionné Nouvel Installé via lequel conseillers, délégués et travailleurs sociaux se succèdent pour accompagner les jeunes installés sur une période de trois ans. Concernant les Seniors, ils ont présenté l'accompagnement proposé aux aidants, comme le relayage et le parcours santé. Enfin, dans le cadre de l'Animation des Territoires, ils ont abordé MSA Solidaire et l'appel à projet élargi pour favoriser le développement des services et des solidarités de proximité ainsi que la poursuite et le développement de l'action "Paniers solidaires" qui favorise le rapprochement entre maraîchers et familles agricoles et rurales fragiles, via la vente de produits de qualité à prix réduits.

Corinne Amelin et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPSS) ont, pour leur part, décidé de balayer les fausses idées existantes sur le champ d'actions



du service Santé Sécurité au Travail et l'activité des professionnels le composant, rappelant les sommes investies en 2021, au titre de la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ou encore du mal-être.

Après avoir évoqué les 36 actions mises en place, en 2021, par les délégués MSA et fait un rappel sur L'atelier de l'élu, plateforme de formation, René Faucheux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a accueilli Agnès Cadiou, directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Caisse Centrale, venue exposer deux projets forts pour les élus pour 2022. Tout d'abord, ce qui, du 1er au 9 octobre prochain, mobilisera l'ensemble des élus des 35 caisses du réseau : une action commune sur la thématique de l'alimentation. Puis, elle a présenté "Mon appli Élus MSA", un nouvel outil web au service des délégués pour les accompagner au quotidien dans leur mission d'élu.

Dans son rapport moral, Dominique Bossong est revenu sur la mise en œuvre des prises en charge de cotisations octroyées aux exploitants touchés par l'épisode de gel en avril 2021, a évoqué les conséquences du conflit russo-ukrainien et le plan de résilience prévu pour soutenir les revenus des filières, puis a réaffirmé la mobilisation de la MSA dans la lutte contre le mal-être agricole. Après un retour sur la réforme des allocations logement, la revalorisation des retraites agricoles, les prises en charge de cotisations, la généralisation de "Mon espace santé" ou encore la prolongation du dispositif Tesa simplifié jusqu'en 2023, le président a abordé la stratégie d'influence et les actions de communication déjà menées auprès des élus du territoire. Il a retracé l'engagement de la MSA Bourgogne dans le dispositif France services et, pour finir, a évoqué les 10 propositions du Manifeste pour la ruralité présentées aux présidentiables et politiques de tous bords, lors du SIA 2022, avec l'espoir que la ruralité soit un des thèmes majeurs du nouveau quinquennat.

Invité d'honneur de cette assemblée générale, dont la thématique était la santé sur les territoires, Pierre Pribile, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) BFC a présenté l'action structurée de l'ARS sur les territoires et le partenariat fort existant avec la MSA Bourgogne, au service des populations agricoles et rurales.

Enfin, François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, a clôturé les travaux de l'assemblée générale en rappelant l'importance d'un collectif "caisses de MSA, caisse centrale, élus MSA et salariés" pour relever les défis à venir au service des territoires et de leurs populations.



Éditorial



Notre assemblée générale a eu lieu, le 15 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir, d'y accueillir Agnès Cadiou, directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles à la CCMSA, Pierre Pribile, directeur général de l'ARS BFC et François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA.

Les bilans CPSNS / CPSS, CPASS, VI et les résultats chiffrés 2021 ont démontré, une fois de plus, l'investissement de la MSA Bourgogne au service des populations agricoles et rurales, mais d'autres challenges nous attendent !

Tout d'abord, et conjointement à la mise en place des évolutions législatives en cours et à venir, nous allons rapidement mettre en œuvre les prises en charge gel pour les exploitants impactés, ainsi que les mesures issues du plan de résilience initié par le gouvernement pour répondre aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur les revenus des filières. Nous travaillons à la concrétisation d'un dispositif mobilisateur et coordonné de l'ensemble des acteurs du monde agricole autour de la lutte contre le mal-être, permettant le renforcement des moyens dédiés à la détection et la prise en charge. Un thème qui fait également partie des orientations des plans Santé Sécurité au Travail et Action Sanitaire et Sociale 2021-2025. La Convention d'objectifs et de gestion, couvrant la même période, vient d'être signée. Elle devait nous permettre de répondre aux enjeux du monde agricole et au besoin de proximité des territoires ruraux, mais cette dynamique risque d'être perturbée par l'actualité économique.

Parallèlement, avec les délégués, nous allons encore intensifier notre stratégie d'influence, auprès des élus territoriaux, afin de donner plus de visibilité à l'action de la MSA au service des populations agricoles et rurales. Pour les aider, au quotidien, dans leur mission, les délégués bénéficient désormais d'une nouvelle application web "Mon appli Élus MSA". Agnès Cadiou en a expliqué les principes et le fonctionnement. Il s'agit là d'un outil proposant de l'information et des ressources locales et nationales, la possibilité de contacter la caisse, d'échanger entre élus d'un même échelon, d'accéder à l'annuaire des élus ou à l'agenda des actions à venir… Elle a également présenté l'action commune sur la thématique de l'alimentation qui, début octobre, impliquera le réseau des élus dans son ensemble, une première institutionnelle pour valoriser les délégués et leurs actions sur les territoires.

Lors de son allocution, Pierre Pribile a apporté un éclairage apprécié sur la politique de santé publique mise en place en région, qui couvre la sécurité sanitaire, la prévention et la promotion de la santé, l'organisation des soins et l'accompagnement médico-social et rappelé le partenariat évident qui existe avec la MSA Bourgogne, tant les domaines d'actions sont communs : prévention du suicide, parcours santé, relayage aidants…

Pour François-Emmanuel Blanc, la période qui s'ouvre doit nous permettre de consolider notre rôle de service public de protection sociale au cœur même des territoires ruraux et c'est forts de nos atouts et de l'engagement de tous, élus et salariés, que nous pourrons relever les défis et enjeux à venir. Autant de sujets que nous allons aborder rapidement avec nos députés nouvellement nommés ou renouvelés dans leur mandat pour les cinq années à venir.

Je vous souhaite un bel été.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LA MARPA, UNE SOLUTION POUR L'A

Zoom

Un habitat qui fait société

Sandrine Cottaz est la responsable de la Marpa de Talmay, en Côte-d'Or. Une structure qui assure un accompagnement du vieillissement dans ses dimensions les plus larges. L'inventivité est une composante de son fonctionnement avec une idée maîtresse : ne pas exclure les seniors de la société.

À Talmay, dans le Val de Saône, Sandrine Cottaz est responsable, depuis 2016, d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (Marpa), d'une capacité de 24 places, qui s'organise autour d'une résidence autonomie. Elle a la particularité d'accueillir, en plus de son public "classique", des personnes confrontées à des problématiques psychologiques légères, mais qui réclament néanmoins un accompagnement bien spécifique. Un suivi d'équipe particulier est également nécessaire à la bonne marche de cette structure. Sandrine Cottaz va, par ailleurs, reprendre la coordination de ce que l'on nomme le "relayage", avec MSA Services. C'est une autre facette des résidences autonomie : il s'agit de se rendre au domicile de couples aidant-aidé afin de fournir du répit à l'aidant. *« C'est une manière,* explique-t-elle, *de permettre que la maladie soit vécue un peu plus sereinement »*. Au-delà du caractère très utile, et même salutaire, de ce "relayage", cela permet aux équipes des Marpa concernées de se rendre au domicile de personnes âgées et de prendre en compte des besoins qui, sans cela, pourraient rester "sous les radars" et sans solution. *« C'est aussi un moyen d'étoffer nos services*, souligne Sandrine Cottaz. *Le "relayage" est une porte d'entrée mais si nous estimons que les personnes concernées en ont besoin, nous pouvons leur proposer de l'accueil temporaire, ou à la journée »*.



Pour Sandrine Cottaz, la force d'une Marpa, c'est de permettre à des personnes âgées de se sentir pleinement impliquées dans le fonctionnement de la société.

Cultiver le lien social

Dans cette résidence autonomie, des personnes peuvent être hébergées dans un petit logement qui leur permet de vivre plus sereinement une perte relative d'autonomie. Cela permet aussi de conserver du lien social, voire de la sécurité, pour eux-mêmes, mais aussi pour rassurer leurs enfants, grâce à la présence permanente de personnes encadrantes. Le lien social, il se cultive aussi par le biais d'animations régulièrement proposées aux résidents. Un domaine qui est aussi sous la responsabilité de Sandrine Cottaz, titulaire d'un Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (Dejeps). *« Ces animations peuvent prendre des formes multiples,* précise-t-elle : *atelier mémoire, gymnastique, tout ce qui favorise l'autonomie. Nous avons des activités sur l'estime de soi, la confiance en soi, qui font que les personnes sont plus rassurées sur leurs capacités et, là encore, renforcent leur autonomie. Nous avons monté un atelier théâtre avec la compagnie "Au plaisir des mots" et l'atelier théâtre d'un collège. Nous pouvons aussi compter sur la présence d'une chienne d'accompagnement social... autant d'éléments qui permettent aux personnes de se sentir comme chez elles et de prendre conscience qu'elles sont capables de faire encore plein de choses »*. La Marpa de Talmay accueille donc aussi des personnes à la journée : *« nous recevons des personnes qui ne veulent plus rester seules chez elles, qui se sentent isolées. Elles viennent donc pour la journée et peuvent participer aux ateliers que nous proposons. Certaines partent même en vacances avec nous, en groupe, pour des séjours adaptés et accompagnés par des jeunes des Maisons familiales rurales (MFR) d'Agencourt et de Baigneux-les-Juifs qui sont en formation Services à la personne. Cela induit un brassage des générations rassurant et très positif »*.



Nouba, la chienne qui fait le bonheur des résidents de la Marpa de Talmay.

Aller moins vite vers la dépendance

L'accueil à la journée permet aussi à des aidants de se reposer tout en étant tranquillisés puisqu'ils savent que la personne qu'ils aident est en sécurité. À la Marpa de Talmay, le spectre d'intervention est finalement assez large. Avoir des repères, des rendez-vous réguliers au cours de la semaine, du lien social, être soulagé de certains actes de la vie quotidienne, tout cela permet à des personnes de retrouver de l'autonomie, d'aller moins vite vers une situation de dépendance, et d'améliorer les conditions du vieillissement. S'ajoute à cela l'impératif, pour cette Marpa, d'être très ouverte vers l'extérieur, faire en sorte que les résidents participent à la vie de la communauté à laquelle ils appartiennent, mais que cette communauté soit aussi présente dans la résidence. C'est un marqueur de l'esprit Marpa. *« Par exemple*, précise Sandrine Cottaz, *dans le cadre de l'atelier théâtre précédemment évoqué, il était important que les résidents aillent aussi dans le collège. C'est un moyen de sentir qu'on participe à la société. L'idée n'est pas d'assister les gens ou de faire les choses à leur place, mais de les aider à continuer à pouvoir faire des choses avec un maximum d'autonomie »*.

Pour mieux comprendre

Face au vieillissement, la singularité des Marpa

Nicolas Maulny est responsable au sein du pôle d'Action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA Bourgogne. Il s'occupe plus particulièrement du développement de l'offre de services sur le territoire dont les Marpa font partie. À ses yeux, face au défi démographique et social que pose le vieillissement, ces structures constituent une réponse adaptée et pertinente.

Quel est le lien entre les Marpa et la MSA ?
Nicolas Maulny : à la MSA, on est dans l'accompagnement des services mis en place dans les Marpa. Nous sommes les garants de la qualité des services proposés. Nous vérifions qu'ils correspondent aux normes en matière d'hygiène, de qualité d'accueil... Nous n'en sommes pas les gestionnaires, mais nous avons un rôle d'autorité financière.

Dans quel paysage s'inscrivent-elles ?
N. M. : le cadre dans lequel évoluent les Marpa a beaucoup changé. Jusqu'en 2015, il n'y avait pas de statut défini dans le cadre de la loi. On pouvait être à la fois sur de la résidence service, ou sur des petites unités de vie, avec, parfois, un accompagnement médicalisé. Le statut des Marpa pouvait être mouvant et l'autorité qui décidait de l'orientation de ces structures, c'était les Conseils départementaux. Fin 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a été porteuse d'une volonté forte de structuration de l'offre en direction des personnes en perte d'autonomie. Elle a permis la création des résidences autonomie. De ce fait, les Marpa ont hérité d'un statut spécifique qui les oblige à respecter le cadre des résidences autonomie, avec des critères très précis .

Comment évalue-t-on la perte d'autonomie ?
N. M. : lorsque se pose la question de la prise en charge de la perte d'autonomie, la personne concernée est évaluée sur ses capacités d'autonomie, sur ses besoins de soutien dans la vie quotidienne, avec les critères de la grille Autonomie gérontologique et groupe Iso ressources (Aggir). Sur des Gir 5 ou 6, on est sur des personnes encore autonomes mais qui peuvent avoir besoin d'un soutien ponctuel dans leur quotidien : aide ménagère ou portage de repas à domicile. Mais dès qu'on passe au Gir 4, on arrive sur des personnes dépendantes. Un plan d'aide est alors mis en place par le Conseil départemental à travers l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Là, on arrive sur des services de type infirmier à domicile ou des accompagnements vers des résidence adaptées à la perte d'autonomie.

Réfléchir à l'autonomie passe-t-il forcément par une réflexion sur l'habitat ?
N. M. : depuis 2005, le vieillissement de la population en France, lié à l'arrivée à la retraite de la génération des "baby-boomers" a mis en tension le système de prise en charge des personnes âgées. En France, en 2030, on devrait arriver à 18 millions de personnes de plus de 75 ans, mais nous ne disposons que de 750.000 places en Ehpad. Il faut donc réfléchir au parcours résidentiel de ces personnes et que l'on trouve des moyens de les aider à vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Dans ce contexte, les Marpa prennent une autre dimension. Elles s'insèrent entre le domicile et l'Ehpad. Les résidences autonomie que nous proposons s'adressent à des personnes encore autonomes mais il s'agit de logements sociaux avec des restes à charge cadrés par le label Marpa. Elles comportent un projet qui leur permet d'être à la fois ouvertes sur la vie sociale du territoire et sur les besoins des populations de résidents.

Dans ce contexte, les Marpa peuvent-elles répondre aux attentes ?
N. M. : elles ont une carte à jouer, en particulier sur les territoires ruraux. Elles correspondent aux attentes de personnes âgées de plus en plus désireuses de rester le plus longtemps possible à leur domicile. C'est notamment mis en évidence par une récente enquête du Credoc qui montre que 85 % des personnes vieillissantes ont ce souhait. En face, nous avons des domiciles de moins en moins adaptés au vieillissement. L'enjeu de créer des habitats intermédiaires inclusifs est donc important. En Bourgogne, on sait que le vieillissement de la population est encore plus important que dans beaucoup d'autres régions. On est sur un territoire marqué, de ce point de vue, en termes démographiques. Il y a aussi l'enjeu de vieillir en proximité de son environnement de vie habituel. Les Ehpad, même si ce n'est pas une généralité, sont souvent dans les centre-bourgs, alors que l'habitat intermédiaire et inclusif porte aussi l'idée de regroupement de plusieurs formes de résidences. On est également dans l'idée d'un habitat diffus, avec des formes proches de la colocation, des approches nouvelles. Par exemple, le label Marpa nous offre la possibilité de créer des Marpa-écoles où les enfants prennent leur déjeuner avec les résidents. En 2035, en France, on aura plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 25 ans ! C'est un véritable bouleversement des rapports sociaux qui se dessine et cela nous pousse à réfléchir au financement des réponses à y apporter. Souvent, l'arrivée en Ehpad est consécutive à ce qu'on nomme le "glissement gériatrique" : une chute qui démontre que son habitat n'est pas adapté, qui réduit la mobilité. Du coup on perd ses capacités... Avoir des habitats moins médicalisés mais prévus pour accompagner le vieillissement, moins encadrés, avec des personnes plus autonomes, c'est la possibilité de vieillir plus longtemps à domicile. Cela permet aussi de désengorger un habitat plus médicalisé, apte à répondre aux besoins de personnes beaucoup plus dépendantes. Face au défi du vieillissement, les Marpa ont une singularité à faire valoir.

Sur le vif

Ginette Commelin, Marpa Anaïs à Cormatin

« Ce n'est pas une maison de retraite ! »

Il y a bientôt un an, Ginette Commelin a quitté le Var pour se rapprocher de ses enfants. C'est à la Marpa Anaïs de Cormatin qu'elle a trouvé un chez soi agréable et rassurant.



Ginette Commelin, en compagnie de Marie Blanchedeau, responsable de la Marpa Anaïs de Cormatin.

Née à Paris, Ginette Commelin a vécu près de cinquante ans à Toulon dans le Var. Mais au décès de son époux, elle s'est retrouvée toute seule loin de sa famille installée plus au nord du pays. À 86 ans, il lui fallait se rapprocher de ses enfants. Résidant à Cluny, ces derniers lui ont proposé de venir à la Marpa Anaïs de Cormatin.
Ginette Commelin ne connaissait pas du tout le concept de Marpa. Les premiers mots qui lui viennent à l'esprit quand elle parle de sa nouvelle maison, c'est que *« l'on n'a pas du tout l'impression de vivre dans une maison de retraite »*, s'enthousiasme-t-elle. *« On est vraiment comme chez soi »*. Mais, contrairement à une habitation ordinaire, *« on s'y sent rassuré »*, confie Ginette qui sait en effet qu'elle peut compter sur une présence permanente 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

« Il y a tout ce qu'il faut ! »

Comme tous les résidents de la Marpa, elle porte sur elle un badge de télésurveillance. Sur place, Ginette peut aussi recourir à de nombreuses prestations : ménage, repas, blanchisserie, etc… *« Il y a tout ce qu'il faut ! »,* apprécie la résidente qui cite aussi le coiffeur, le pédicure… Tous viennent à elle sans qu'elle ait besoin de se déplacer, souligne-t-elle.
Située à l'extrémité du bourg de Cormatin, la Marpa Anaïs est à quelques mètres seulement d'une maison de santé. Celle-ci abrite –entre autres– deux jeunes médecins et des infirmières libérales qui se rendent à la Marpa quatre fois par jour, indique Marie Blanchedeau, responsable de la Marpa.

Une terrasse, des enfants, la campagne…

Ginette est heureuse de faire visiter son bel appartement comprenant une chambre et une grande pièce à vivre donnant sur une petite terrasse de plain-pied. Dans ce logement confortable, meublé et décoré avec soin par l'occupante, la retraitée continue de cultiver sa passion pour les plantes vertes. *« Je regarde la télévision, je lis beaucoup. L'après-midi, je rends visite à une voisine avec qui je me suis liée d'amitié. Parfois, je vais me promener jusqu'à la rivière... J'aime bien aussi m'assoir sur ma terrasse. Je regarde les enfants sortir de l'école… »*. La Marpa est en effet à deux pas d'un groupe scolaire et d'une crèche. Une proximité qui permet des échanges intergénérationnels, confie Marie Blanchedeau. Chaque jour, des animations variées sont proposées à la vingtaine de résidents de la Marpa Anaïs. ■

La Nièvre, territoire d'expérimentation

Coordinatrice du Dispositif d'accompagnement pour personnes âgées (Dapa) aux PEP Centre-Bourgogne-Franche-Comté, Sophie Diaw aborde deux projets de Marpa très innovants qui prendront place dans la Nièvre.



Pour Sophie Diaw, l'intérêt des projets de Marpa nivernais est qu'ils sont porteurs d'une approche élargie et inédite de l'accompagnement des personnes âgées en milieu rural.

Au sein de l'association PEP Centre-Bourgogne-Franche-Comté (CBFC), le Dispositif d'accompagnement pour personnes âgées (Dapa) comprend six résidences autonomie Marpa (trois en Côte-d'Or et trois dans le Doubs) qui emploient une quarantaine de personnes. Ce dispositif devrait bientôt s'étoffer puisque deux autres Marpa sont actuellement en projet dans la Nièvre, en co-construction avec MSA Services. *« Notre partenariat avec la MSA sur les projets de Marpa est précieux,* précise Sophie Diaw, coordinatrice du Dapa au PEP CBFC*, notamment en termes d'ingénierie sociale et d'études de besoins »*. Le point de départ pour la Nièvre, c'est un appel à projets du Conseil départemental pour 200 places en résidences autonomie. L'association PEP CBFC y a répondu, pour une implantation sur la communauté de communes Haut-Nivernais-Val d'Yonne, à Surgy, près de Clamecy. *« Sur ce projet,* précise Sophie Diaw*, nous avons une autorisation de 34 places (32 hébergements permanents et 2 temporaires). Nous partons sur l'idée d'une plateforme services personnes âgées et pas seulement sur une résidence. En fonction des résultats de l'étude menée pour connaître les besoins du territoire, nous conserverons le socle hébergement-restauration-accompagnement-résidence autonomie, mais nous développerons en parallèle des activités différentes telles que l'accueil de couples aidant-aidé pour offrir du répit, l'accueil à la journée de personnes isolées, de personnes handicapées, ou l'accueil temporaire en sortie de Soins de suite et de réadaptation (SSR) »*.

Des projets encore à affiner

Dans le cadre des Marpa, cette approche, axée sur une offre de services élargie, est nouvelle. Elle est le fruit d'une réflexion entamée il y a deux ans. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des partenariats. La Marpa de Surgy devrait se concrétiser sous la forme d'un bâtiment neuf. L'autre projet nivernais découle d'un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) concernant de l'habitat inclusif. Il devrait trouver place à Lormes, plus à l'est dans le département. *« Le contour du projet n'est pas encore totalement défini,* souligne Sophie Diaw*. Là encore, on évoque de l'habitat inclusif, de la résidence autonomie, de l'accueil en sortie de SSR ou autre... Tout dépendra de ce que révèlera l'étude de besoins qui va être lancée très bientôt »*. ■

Pierre Bonnevie, MSA Services

Bien vieillir sans quitter son territoire

MSA Services est la structure d'ingénierie qui accompagne les projets de Marpa en Bourgogne. Animée par les valeurs de la MSA, elle apporte son expertise à des projets dont le seul but est de permettre à des personnes de bien vieillir sans quitter leur territoire.

Filiale de la MSA dédiée à l'accompagnement de projets en milieu rural, l'association MSA Services est un acteur majeur du montage d'habitat pour les seniors et notamment des Marpa. S'inscrivant dans l'action sociale de la MSA, –qui est à l'origine du label Marpa–, MSA Services assure une mission d'ingénierie auprès des porteurs de projets.

Préciser les besoins

« Un accompagnement complet qui débute par une enquête auprès de la population pour voir si des besoins existent, où ils sont, comment ils s'expriment, sur quels types de réalisations ils portent (EHPAD, lotissement, Marpa). Cette enquête permet de préciser ces besoins (surfaces, fourchette de prix, services associés…) avant de passer à l'étape du calibrage du projet », présente Pierre Bonnevie, responsable MSA Services Bourgogne Franche-Comté. L'accompagnement porte alors sur la recherche de subventions et le dépôt des différents dossiers. Place ensuite au montage proprement dit incluant *« l'aspect architectural, le financement, le projet social ou d'établissement »*, décrit Pierre Bonnevie.

Projet de territoire

L'accompagnement repose sur un gros travail d'animation et de mobilisation de la population et des différents acteurs du territoire, confie le responsable de MSA Services. Il faut en effet *« promouvoir le projet, obtenir le relais des acteurs locaux de santé et du social. Il faut que le projet s'inscrive dans une dynamique locale »*, résume Pierre Bonnevie qui ajoute que la mobilisation de la collectivité porteuse du projet est déterminante.

Rester au village

L'une des missions de MSA Services est de trouver la gouvernance et le bon gestionnaire de ce futur établissement médico-social. La complexité grandissante d'une telle gestion fait qu'elle revient de moins en moins à des structures communales. Et le montant de l'investissement en fait une charge plus à la portée d'une intercommunalité, laisse entendre Pierre Bonnevie qui ajoute que MSA Services *« pousse pour une gestion par un établissement public ou privé non lucratif (association) »*. Car la philosophie des Marpa demeure un projet de territoire avec une vocation sociale forte pour répondre aux besoins de la population.



« L'enjeu du vieillissement en milieu rural est énorme. La volonté de la MSA est de permettre aux personnes de pouvoir vieillir dans leur environnement de vie », conclut Pierre Bonnevie. Trois projets de Marpa sont actuellement suivis par MSA Services en Bourgogne. ■

Victime d'un accident causé par un tiers : signalez-le !

Vous avez été victime d'un accident ou d'agressions causés par un tiers ? Cet accident a généré des dépenses de santé. Pour une prise en charge plus juste, le bon réflexe est de prévenir la MSA.

Un élève bousculé et des lunettes cassées, une victime blessée sur la place passager d'un véhicule, une jambe cassée suite à une chute sur un sol glissant dans un magasin… On peut être confronté à un accident dans nos activités quotidiennes. On se rend chez le médecin ou aux urgences mais les circonstances de l'accident ne sont pas toujours précisées. Les frais de santé (médecin, kinésithérapeute, médicaments...) occasionnés sont pris en charge par la MSA. Or, dans ces situations comme dans de très nombreux cas, un tiers responsable est impliqué. Pensez à signaler votre accident à votre MSA.

Un double intérêt pour la victime

Après l'étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA (par exemple, des frais dentaires, des frais d'optique, une perte de salaire…). Vos préjudices personnels (dommages matériels, souffrances physiques ou morales…) peuvent également être couverts.

Un enjeu financier pour tous

En signalant votre accident à la MSA, elle pourra récupérer ces dépenses (frais de soins, indemnités journalières…) auprès de l'assureur du tiers responsable. Par ce geste citoyen, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé. La prise en charge des soins est assumée par l'assureur du tiers responsable et non par la collectivité. On estime que la MSA pourrait récupérer chaque année jusqu'à 60 millions d'euros auprès des assureurs privés.

Quels types d'accidents concernés ?

Si vous ou un membre de votre famille avez été victime de l'un des accidents suivants, vous êtes concerné :
- Accident de la circulation
- Chute (glissade dans un magasin, par exemple)
- Accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs, d'une tuile, d'une branche…)
- Accident dû à un mauvais état de la voirie ou à des travaux mal signalés
- Agression (coups et blessures volontaires, déclarés ou non à la police ou à la gendarmerie)
- Blessure causée par un animal (morsure, renversement…)
- Accident de chasse
- Accident de sport (coup pendant un match…) ou accident scolaire
- Accident médical (erreur médicale, infection contractée en milieu hospitalier…)
- Accident du travail dans des cas très particuliers

Comment signaler à la MSA ?

Informez de votre accident le professionnel de santé qui vous soigne. Et pensez à le signaler à votre MSA soit :
• en envoyant le formulaire "Enquête accident" téléchargeable sur le site : bourgogne.msa.fr
• en adressant un mail par le service "Mes messages, mes réponses" disponible dans Mon espace privé.

Bon à savoir : vous pouvez signaler un accident même s'il a eu lieu plusieurs mois auparavant.

■

L'appli SR voit le jour !

Cette nouvelle application mobile "made in Bourgogne Franche-Comté" est le fruit d'un travail collectif entre les MSA de Franche-Comté, de Bourgogne et le Service de Remplacement de Bourgogne Franche-Comté, qui viendra en aide aux agriculteurs pour les prises de consignes lors de remplacement sur leurs exploitations.
En effet, pour de nombreuses raisons, un agriculteur peut s'absenter de son exploitation, certaines sont prévisibles, d'autres non : maladie, accident, arrivée d'un enfant, situation d'épuisement professionnel, formation, responsabilités syndicales ou électives, mais aussi congés, entrent dans le cadre du service de remplacement. Dans ce cas, les exploitants n'ont pas toujours la possibilité d'échanger avec les agents qui les remplacent. Des erreurs, des oublis et des accidents peuvent arriver. L'objectif de l'appli SR, qui est en cours de développement, permettra d'y remédier.
Pratique d'utilisation, l'appli SR permettra à l'exploitant de mettre à disposition de l'agent de remplacement, toutes les consignes nécessaires et essentielles au bon fonctionnement de l'exploitation : géolocalisation de l'exploitation, fonctionnement de la salle de traite, nombre de vaches à traire, soins aux autres bêtes, emplacement des compteurs électriques et compteurs d'eau…
Véritable outil moderne au service de la prévention des risques professionnels dans le monde agricole, l'appli SR sera progressivement mise à la disposition des agriculteurs et agents de remplacement au cours de cette année dans la région Bourgogne Franche-Comté. ■



En bref

Pour ma famille, j'ai des droits

Votre situation familiale évolue : déménagement, naissance, séparation, décès d'un proche, etc. À chaque étape de la vie, il existe des solutions et des aides adaptées à votre situation. Ne restez pas sans droits ! Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > particulier > vous guider dans vos démarches.

Jeunes : vos droits sociaux

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Pour mieux appréhender et gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent. Et vous y avez peut-être droit. Quelles sont ces aides ? De quels montants sont-elles ? Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > particulier > vous guider dans vos démarches.

Ma CEAM à portée de main

La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est désormais disponible en trois clics sur l'application "Ma msa & moi". Vous faites votre demande et dès le lendemain, votre CEAM est disponible sur votre smartphone. Gratuite et valable deux ans, la CEAM facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle...

Vous recrutez des saisonniers étrangers ?

Des procédures et des formalités sont à suivre et diffèrent selon la situation et leur nationalité. Consultez nos fiches d'information pour tout savoir sur les démarches sur bourgogne.msa.fr > employeur > embauche et déclarations > emploi de travailleurs étrangers.

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé. Cette allocation sera versée à partir de mi-août 2022.

Voilà l'été !

Le soleil : pour les fruits oui, mais pas pour vous
Vous effectuez un travail saisonnier en extérieur ? Protégez-vous des effets nocifs du soleil ! Portez un chapeau ou une casquette à rabats sur la nuque, portez des vêtements couvrants, utilisez de la crème solaire sur le visage et les parties découvertes et pensez à vous hydrater.

Protégez-vous contre les tiques !
Vous êtes travailleur forestier ou promeneur ? La piqûre d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques réflexes à adopter : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin en cas de doute. Plus d'infos sur : gareauxtiques.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03 85 39 50 83
employeur : 03 85 39 51 75
professionnel de santé : 03 85 39 50 85

msa santé famille retraite services

// TERRAIN

Quelles solutions pour mécaniser les vignes en fortes pentes ?

Travailler sur des vignes pentues n'est pas simple. Les acteurs de l'agroéquipement développent pourtant de nombreuses solutions techniques.

Avec la tendance générale de substitution des herbicides, les treuils reviennent doucement sur le devant de la scène en France. L'entreprise ardéchoise Alatache (Tournon-sur-Rhône) a présenté sa prestation de travail du sol au treuil sur de très fortes pentes, activité dont elle a fait sa spécialité. Équipés d'un mototreuil brouette de la marque suisse Plumett, Gamal Menacer et son collègue ont montré qu'il était ainsi possible de passer une petite charrue à griffes dans les endroits inaccessibles aux autres machines. Le prestataire réalise également des décavaillonnages ou des buttages dans les vignes escarpées. Les établissements Fatton, quant à eux, présentent un montage de treuil sur chenillette Camisa ainsi qu'un treuil portatif, équipé de 100 m de câble. *« Il y a de plus en plus de demande pour ces outils,* remarque le concessionnaire. *C'est une solution intéressante quand la mécanisation n'est plus possible. »*

Solutions de pulvérisation

Le concessionnaire RN7 propose un pulvérisateur à jet porté à flux tangentiel pour chenillette. Cet atomiseur avec une cuve de 70 litres ne nécessite que 16 ch de puissance. Il est équipé d'un système pour s'adapter au dévers et travailler dans des pentes jusqu'à 50 %. Son tarif est indiqué sous les 10 000 euros. De leur côté, les établissements Fatton présentent le pulvérisateur Birchmeier AS 1200, un pulvérisateur à air propulsé, adaptable sur les appareils à dos électriques REB 15 AZ2 et REC 15 ABZ de la marque. La lance comprend une turbine et une buse (3 types possibles), et affiche un poids de 3 kg. Le flux d'air est variable (cinq niveaux) ainsi que la pression, allant jusqu'à 10 bars. Les entreprises Drone Aero et Drone Vision Pro mettent avant les solutions de pulvérisation par drone. Ces solutions, considérées comme les autres épandages aériens, ne sont pas encore autorisées en France, mais sont scrutées de près. Elles permettraient potentiellement de mécaniser la pulvérisation dans les très fortes pentes, avec une moindre pénibilité, plus de sécurité pour l'applicateur et peut-être une meilleure rentabilité.

Travail du sol

De nombreux matériels de travail du sol sont disponibles, dont des outils interceps adaptés aux chenillards. À commencer par ceux du constructeur champenois Perrin et sa solution Easy-Cep. Un matériel intercep à lame bineuse facile à régler et entretenir, qui ne comprend pas d'hydraulique et qui s'adapte à toutes les machines de type chenillettes et chenillards. L'outil est composé d'un cadre avec un parallélogramme, un palpeur mécanique dont la tension est réglée par un simple ressort, et la hauteur par une roue de jauge. Le tout pour des largeurs de 1 m à 1,30 m. Il faut compter un peu moins de 5 000 euros pour un cadre complet, et 3 500 euros pour la paire d'intercep seule. Les établissements Fatton et RN7 commercialisent des matériels intercep équipés d'hydraulique mais adaptables sur chenillards : des lames bineuses et décavaillonneuses avec palpeur hydraulique, ainsi que des outils animés comme le Clemens Radius SL Plus équipé avec une herse rotative.

Les robots de pente

Pour veiller à la sécurité de l'opérateur, il est possible d'opter pour des machines télécommandées. La société Payen propose un robot de pente du fabricant anglais Mc Connel, équipé d'un porte-outil. Un autochenille radiocommandé au moteur diesel Hatz 3 cylindres turbo de 56 ch, également disponible en version 40 ou 75 ch. D'une largeur de 1,60 m, l'engin possède un centre de gravité très bas et peut travailler dans des pentes allant jusqu'à 55° (soit 143 %), tout en maintenant l'utilisateur à bonne distance pour éviter les accidents (pilotage possible jusqu'à 150 m). On peut y atteler un broyeur pour les sarments ou un gyrobroyeur pour l'herbe, mais aussi un atomiseur, un rotavator ou encore un godet. Le tarif communiqué pour le robot est d'environ 1 000 €/ch. L'entreprise allemande Agria propose un gyrobroyeur radiocommandé en version 112 mm de large, qui existe aussi en largeur 70 et 80 mm. Le moteur essence Kawasaki de 16,3 kW de l'engin entraîne une génératrice électrique afin de se passer de système hydraulique, et éviter ainsi tout risque de pollution en cas de fuite. La portée de la commande est de 300 mètres, et le degré de pente acceptable de 55°. Le coût d'un tel matériel va de 18 000 à 36 000 euros selon la version.

Xavier Delbecque



Les outils interceps peuvent également être adaptés sur des chenillards, comme ici avec une lame bineuse sur un Camisa TR 615.



Agria propose des gyrobroyeurs télécommandés de largeur 70, 80 ou 112 cm.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie



Parce que la cession d'entreprises viticoles est un véritable métier, **Fabrice Henry** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionnalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprises viticoles en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement** dans la réalisation de votre projet de cession.

03 80 73 13 45
Immeuble le Stratège
1, rue du Dauphiné
21121 Fontaine-lès-Dijon
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr

www.achat-vignoble-bourgogne.com

// PORTRAIT

89 Le pôle viticole de la Chambre s'est renforcé

Arrivée en décembre dernier, Mathilde Civet est venue renforcer le pôle viticole de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en tant que conseillère.

Une rencontre pour aborder le dépérissement du vignoble



Mathilde Civet a rejoint l'équipe des conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture de l'Yonne en décembre dernier.

Le 30 juin prochain, Mathilde Civet et l'équipe viticole de la Chambre d'agriculture de l'Yonne seront présents à Beine (à la salle des fêtes) pour le PNDV Tour (plan national dépérissement du vignoble). *« C'est une rencontre entre des chercheurs, des viticulteurs et des conseillers pour parler du dépérissement du vignoble »,* indique Mathilde Civet. *« Plusieurs thématiques seront abordées sous forme de conférences et d'ateliers lors de ce moment ».*

Native de la Nièvre, Mathilde Civet, 26 ans, a rejoint l'équipe des conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture de l'Yonne au mois de décembre. Titulaire d'un Bac ES, elle s'oriente en BTS technico-commercial vins et spiritueux effectué entre 2015 et 2017 à Mâcon. *« C'est là que j'ai découvert la passion pour le monde viticole. Cela a été une révélation pour moi. J'ai donc ensuite voulu poursuivre dans ce domaine et améliorer mes connaissances techniques »*, raconte Mathilde Civet.

Souhaitant être plus polyvalente dans le milieu viticole, elle intègre alors une Licence 3 sciences de la vigne, à Dijon. Puis un Master vigne, vin, terroir, toujours à Dijon.

Lors de son stage de fin d'étude, elle met les pieds une première fois à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour une période de six mois. *« Je dépendais alors de la Chambre régionale »*, précise-t-elle.

Diplômée en 2020, elle travaille pendant un an comme assistante HVE et caviste aux Caves de Bailly Lapierre. Avant de retrouver la Chambre, comme conseillère viticole.

La référente des groupes 30 000

Au sein de l'équipe viticole, Mathilde Civet anime trois groupes 30 000, à Chablis, Irancy et Coulanges. *« Je suis également en charge de l'animation du Bac (bassin d'alimentation de captage) de Chichée où l'objectif est de résoudre les problématiques phytosanitaires en poussant les viticulteurs à améliorer leurs pratiques pour réduire l'utilisation de produits »*, explique-t-elle. *« Je travaille aussi sur la thématique de l'eau où j'aide les viticulteurs à se mettre aux normes sur les effluents viticoles et vinicoles ».*

Mathilde Civet a encore pour rôle d'aider les viticulteurs à monter les dossiers de subventions pour les projets d'installation, ou à faire les demandes d'aide comme le PCAE. De plus elle est référente pour le travail du sol, *« sur les essais de couverts, les analyses de sol, le suivi de parcelles en expérimentation… Je participe pleinement au travail de l'équipe et aux suivis de parcelles sur le volet sanitaire »*, conclut-elle.

Christopher Levé





// PRATIQUE

Comment et pourquoi combiner les outils sur le tracteurs

Installer plusieurs outils sur un même tracteur interligne pour effectuer plusieurs travaux en même temps n'est pas toujours simple et facile à mettre en œuvre.



Terral

La combinaison d'outils de travail du sol interrang et sur le rang se démocratise.

Atteler plusieurs outils sur un même tracteur a de quoi séduire. À l'heure où la main-d'œuvre est difficile à recruter, où le prix du GNR flambe, où les exploitations continuent de s'agrandir, où les fenêtres météorologiques sont parfois courtes et où le travail du sol sous le rang, très chronophage, se démocratise, toutes les pistes pour contenir, voire réduire les heures de tracteur sont bonnes à prendre.

Ainsi, les rogneuses deux rangs complets se popularisent au détriment des modèles 2 x 1/2 rang. Forge Boisnier propose de son côté un châssis permettant de travailler le sol sous deux rangs complets.

Cependant, la stratégie du toujours plus large peut trouver ses limites dans les petites fourrières. Certains viticulteurs étudient donc de près la possibilité de conjuguer plusieurs travaux à chaque passage, en achetant des outils combinés ou en attelant plusieurs outils aux différents points d'accroche.

Pouvant atteindre 110 à 120 chevaux, les dernières générations de tracteurs spécialisés offrent des performances autorisant l'attelage de multiples outils, sur le relevage arrière, entre les roues et/ou à l'avant. Le relevage avant est de plus en plus plébiscité dans les achats de tracteurs neufs et remplace la platine avant car plus simple et plus rapide d'attelage. Les débits hydrauliques dépassent les 80 l/min chez certains constructeurs de tracteur, alimentant jusqu'à neuf distributeurs indépendants. Sur le papier, la combinaison est séduisante, car elle réduit le nombre d'heures de tracteur, donc la consommation et les charges de main-d'œuvre.

Ingéniosité en hausse

Les constructeurs d'outils rivalisent d'ingéniosité pour réaliser plusieurs opérations avec un même outil. L'association d'un gyrobroyeur et d'une rogneuse se prête bien à la combinaison, tant pour la vitesse de travail que pour les fréquences d'interventions, puisque l'on tond généralement tous les deux passages de rogneuse. Pour ce qui est du travail du sol, le montage d'interceps sur les outils à disques ou à dents permet de réaliser deux travaux en un seul passage. Certains disposent d'un mécanisme permettant de relever l'outil de travail du sol interrang tout en gardant actif les interceps, dans le cas de vignes enherbées un interrang sur deux.

Ces solutions présentent l'avantage de concentrer tous les outils au même endroit, dans un même champ de vision. Leur gabarit n'est pas plus imposant qu'un des outils seul. Il peut être nécessaire de lester l'avant du tracteur, ces combinaisons étant parfois lourdes. *« Sur nos gyrogneuses, qui combinent rogneuses et gyrobroyeurs pour un tarif de 19 000 euros, nous avons pris le parti de monter deux petits rotors au lieu d'un seul gros,* explique Alban Drion, dirigeant de Gimbre. *De ce fait, on réduit le porte-à-faux. Il est également possible de découpler rogneuse et tondeuse en une heure. »*

Se baser sur l'outil le plus lent

La combinaison ne pose pas souci lorsque les deux outils évoluent habituellement à des vitesses de travail similaires. *« Un ensemble disques émotteurs-étoiles Kress avance à une vitesse compatible avec le rognage »*, cite par exemple Christophe Auvergne, de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Si ce n'est pas le cas, il faut se restreindre à ne pas dépasser la vitesse de l'outil le plus lent, pour ne pas risquer de créer de dommage sur la vigne.

Or limiter la vitesse, par exemple d'un déchaumeur à disques indépendants, peut en altérer la qualité de travail. De même, les conditions optimales d'utilisation de chaque outil ne coïncident pas toujours, à l'image des outils associant travail du sol sur l'interrang et désherbage chimique sous le rang. Il faut privilégier les conditions sèches pour le premier et une atmosphère fraîche et sans poussière pour le second. S'ajoute à ces contraintes la configuration des parcelles. *« La taille des fourrières conditionne les possibilités de manœuvre »*, explique Christophe Gaviglio, de l'IFV. *« Installer un outil sur le relevage ou la platine avant allonge le convoi et peut compliquer les demi-tours en bout de parcelle »*, poursuit Christophe Auvergne. *« Même des outils entre roues obligent à retarder le braquage du tracteur »*, renchérit Gaëtan Marty, responsable marketing chez Ferrand.

La tendance à raccourcir les rangs, dans le cadre des replantations, afin de favoriser les demi-tours. Enfin, plus on augmente le nombre d'outils sur un tracteur, plus la conduite est exigeante et demande de la vigilance. L'automatisation de la conduite peut se révéler une aide précieuse.

Ludovic Vimond





// NOUVEAUTÉS

Un enjambeur plus agile chez Grégoire

Le constructeur charentais de tracteurs enjambeur enrichit sa gamme avec un modèle dont l'agilité a été particulièrement étudiée.



Le nouveau Grégoire GSE montre une grande polyvalence dans tous les travaux du vignoble.

Avec une large gamme de tracteurs enjambeurs polyvalents pouvant être équipés d'un module de récolte, Grégoire a su s'imposer ces dernières années comme un véritable spécialiste de la vigne étroite. Avec le GSE, le constructeur charentais oublie la récolte et propose un tracteur enjambeur double rang à voie variable, destiné à tous les travaux du vignoble, de l'entretien du sol à la pulvérisation.

Destiné aux vignes de 0,90 à 1,50m d'inter-rang, le GSE est équipé d'un bloc moteur 4 cylindres Deutz de 160 cv homologué stage V, proposant une grande réserve de couple et un couple maximal élevé (609Nm à 1600tr/min). Le régime moteur de GSE, qui s'adapte en continu au besoin, doit assurer une sobriété optimale du tracteur. Une transmission hydrostatique 4 roues motrices permanentes équipe le GSE, par ailleurs homologué sur route à 40km/h. Plusieurs modes de transmission sont disponibles et pour la première fois en vignes étroites, l'utilisateur aura la possibilité de changer de vitesse en charge. Dans la cabine certifiée catégorie 4 pour la protection durant les traitements, le chauffeur dispose de nombreux points de commandes : écran tactile i-Monitor de 8,4 pouces Isobus avec mémorisations de séquences de fonctions, joystick multifonctions rétroéclairé et personnalisable, commandes déportées au sol tout autour du porteur, caméra arrière... L'agilité du GSE a été particulièrement recherchée grâce à un châssis court, de 2,70m d'empattement seulement et un système de direction sans palonnier offrant un rayon de braquage de 3,23m. Pour l'entraînement des outils, le GSE dispose de 4 circuits hydrauliques en flow-sharing, permettant une gestion totalement indépendante des flux d'huile pour des mouvements sans interférences, offrant des débits de 60l/min, 35l/min et 15l/min.

// MATÉRIEL

Berthoud : l'homologation Performance Pulvé, c'est dans la poche !

La marque du Beaujolais a fait tester ses matériels dans le cadre du dispositif Performance Pulvé de l'Institut de la vigne et du vin (IFV). Les acquéreurs d'un pulvérisateur peuvent ainsi obtenir le label automatiquement.

Berthoud a mis ses pulvérisateurs à l'épreuve des tests Performance Pulvé. Ce label français certifie aux clients que leur appareil de pulvérisation répond aux exigences environnementales. Le précieux sésame est fourni sur demande à l'achat d'un nouveau modèle « éligible » et sera utile pour effectuer des demandes de subventions. Cette accréditation officielle est un gage de qualité de pulvérisation. La gamme Berthoud a été testée en conditions réelles par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). L'inscription « Performance Pulvé » est attribuée aux modèles de pulvérisateurs Berthoud avec descentes face par face jet porté Air Drive. Un certificat d'homologation officiel « Performance Pulvé » est délivré au nouveau propriétaire qui investit dans un appareil conforme. La réduction des ZNT est un challenge fort pour les viticulteurs. Ils doivent repenser leurs manières de travailler pour être en conformité avec les nouvelles normes.

Mesure précise des dépôts de pulvérisation

Les appareils tractés Win'air et les équipements Cruis'air pour machines à vendanger vignes larges ainsi que les équipements Compact et Cruis'air pour vignes étroites ont passé avec succès les tests réalisés sur le banc d'essai de l'IFV.

Ces essais permettent de mesurer précisément les dépôts de pulvérisation. Le dispositif Performance Pulvé, créé par l'IFV, a pour objectif de qualifier la performance agro-environnementale des pulvérisateurs viticoles.

Il atteste leur capacité à utiliser moins d'intrants phytosanitaires (-30 à -50 %) tout en maintenant l'efficacité des traitements et établit une classification des pulvérisateurs viticoles en fonction de leur qualité de pulvérisation. Berthoud est l'un des pionniers de la pulvérisation agricole.

Née en 1895 au cœur du vignoble beaujolais, l'entreprise est à l'origine des premiers pulvérisateurs à dos utilisés pour les traitements de la vigne. La marque appartient au groupe Exel Industries depuis 1987, leader mondial des techniques de pulvérisation.

Communiqué



// OUTIL

La décavaillonneuse déchausse en fin d'hiver

La décavaillonneuse existe en une multitude de tailles et de formes. C'est à la fois un outil de désherbage et de travail du sol structurant.

La charrue décavaillonneuse intervient en sortie d'hiver pour enlever le cavaillon, c'est-à-dire la butte de terre déposée sur le rang avant l'hiver. Cette butte de terre est plus ou moins importante selon le type d'outil utilisé (soc et versoir, disque butteur ou disques émotteurs). Le décavaillonnage est à la fois un outil de désherbage et de travail du sol structurant : il aère le cep, ameublit, réduit le compactage et favorise l'infiltration d'eau. En revanche, dans certains types de sol, il peut engendrer une semelle de labour. Outre le mécanisme d'effacement de l'intercep, la charrue décavaillonneuse se compose d'un soc, d'un versoir et généralement d'un support dit en col-de-cygne, qui évite les accumulations de terre en offrant du dégagement. Le soc est plus ou moins large selon l'interrang de la vigne et la largeur de travail souhaitée. Son inclinaison peut varier d'une marque et d'un modèle à l'autre. *« Le Decalex est prévu pour travailler à une profondeur de 3 à 5 cm, quand d'autres décavaillonneuses évoluent entre 5 et 10 cm de profondeur »*, explique Dominique Souslikoff, de la société éponyme. Le versoir est à décider en fonction de la nature du sol, mais aussi de la largeur et de la profondeur de travail souhaitées et de la vigne.

Dans des vignes basses, comme dans le Beaujolais, Souslikoff propose des socs plus bas, retaillés, alors que pour du gros buttage, le versoir sera plus grand pour déplacer de gros volumes de terre et le col-de-cygne plus haut pour offrir plus de dégagement.

Préférez les grands formats pour les sols sableux

Proposant trois tailles de versoir, Viti-Meca préconise de son côté les modèles grand format pour les sols sableux : *« On va chercher plus de volume,* explique Gilles Duvin de la société girondine, *car ces sols se tiennent moins bien. » « Concernant la forme du versoir, pour un sol très argileux, on part plutôt sur un type hélicoïdal,* explique Fabrice Dulor, directeur chez Boisselet. *Tandis qu'on privilégie un versoir cylindrique pour les sols sableux et/ou graveleux. »* La taille du versoir doit évidemment prendre en compte la forme de la vigne pour éviter de taper dans le cep. La dimension et la forme plus ou moins plate et fuyante du col-de-cygne sont à décider en fonction de la hauteur et du port de la vigne, mais aussi du volume de terre : si l'enherbement est régulièrement important au moment du décavaillonnage, un col-de-cygne avec un peu plus de dégagement est à privilégier. Plusieurs constructeurs proposent, en plus de l'effacement de l'interceps, une sécurité sur le corps pour que la pièce travaillant s'escamote au cas où elle viendrait buter sur le cep. Parfois précédée d'un soc étroit (de type côte-de-melon) ou d'un disque, la charrue décavaillonneuse est souvent complétée d'une petite lame cure-cep à sécurité mécanique qui vient lécher la souche et peaufiner le désherbage à proximité du pied de vigne. Peu gourmande en puissance de traction, elle évolue à des vitesses généralement autour de 2,5 à 4 km/h, voire 5 km/h. *« Elle permet de retarder le passage de l'outil intercep suivant dans la saison, voire de réduire le nombre de passages si les conditions sont sèches »*, explique Fabrice Dulor.



La décavaillonneuse se compose d'un soc, d'un versoir et un support en col de cygne.

ID David

Ludovic Vimond





// FLAVESCENCE DORÉE

Différents angles d'attaque

Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) pôle Sud-Ouest ont proposé un webinaire retraçant les premiers résultats du programme de recherches Risca mené dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée et le bilan de la situation en Bourgogne.



Les pieds de vigne positifs à la flavescence dorée continuent inexorablement de progresser en Bourgogne malgré la mobilisation des viticulteurs et les campagnes de prospection. D'autres leviers doivent être activés pour remporter cette lutte.

Avec une progression alarmante de la flavescence dorée constatée en 2021, les viticulteurs bourguignons sont *« aujourd'hui dans une situation difficile voire, désespérante »*, illustre Héloïse Mahé, du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Et de rappeler en bref historique que les premiers pieds ont été repérés il y a dix ans déjà, au sud du Mâconnais. Grâce à une bonne mobilisation des viticulteurs des secteurs concernés, *« la situation était satisfaisante en 2017 »*. La lutte était alors déjà basée sur des traitements obligatoires, l'arrachage des pieds symptomatiques, l'implantation de ceps traités à l'eau chaude. Or, tout explose à nouveau dès 2018. En 2021, *« avec 39 communes représentant 170 exploitants directement concernés, cela illustre une progression de 116 % en trois ans ! »*. Désormais, les secteurs de la Côte chalonnaise et de Beaune sont également touchés.

Renforcer la lutte

L'autre grande problématique est que les pieds analysés sont à 97,5 % positifs… au bois noir (une autre jaunisse de la vigne). Malheureusement la finalité est la même : les symptômes visibles à l'œil nu ne permettant pas de faire la différence entre flavescence dorée et bois noir, il faut traiter et arracher les pieds.

Quant à savoir d'où vient le nouvel épisode de contamination à partir de 2018, Héloïse Mahé tente d'expliquer la reprise des contaminations notamment par *« une sorte d'essoufflement des professionnels après dix ans de mobilisation, d'où la recherche de solutions alternatives pour les seconder dans la prospection collective »*. Et sans doute aussi par le fait que tous les facteurs de contamination ne sont pas encore assez connus, jugulés et évalués à leur juste degré d'implication. D'où des études élargies cette fois au vecteur du phytoplasme responsable de la flavescence dorée : la cicadelle de la vigne (scaphoïdeus titanus). Ainsi, lors de ce webinaire, Audrey Petit, ingénieure à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) – pôle Sud-Ouest, est intervenue pour faire part des premiers résultats de l'étude Risca débutée en janvier 2019, menée pendant trois ans, et qui s'intéressait notamment au suivi d'implantation des populations de cicadelles.

Recolonisation systématique

Pour cela, les chercheurs se sont focalisés sur des vignes implantées pour l'une, proche d'une friche, pour la seconde, au bord d'une rivière sur les bords de laquelle des vignes ensauvagées poussent. Beaucoup de pièges ont été positionnés dans les îlots de vignes et dans les espaces « sauvages », l'idée étant de comptabiliser les adultes cicadelles piégés et d'établir la relation entre piégeage et contamination à une jaunisse. *« Alors que les traitements et les arrachages avaient été convenablement menés sur les parcelles de vigne,* relate Audrey Petit, *nous avons pu constater que celles-ci se recolonisaient systématiquement à partir des zones à proximité directe des friches et très rapidement après »*. Et dès 15 jours après les traitements, les phases de recontamination progressive ont ainsi commencé à s'opérer… D'une année sur l'autre, les pièges ont été positionnés plus à distance des vignes ensauvagées et de la friche. À chaque fois, il n'a fallu que quelques jours pour que les pièges capturent à nouveau des adultes de façon significative. *« On peut en conclure qu'une parcelle mal gérée contenant une population importante de cicadelles n'impacte pas que la parcelle elle-même, mais bien tout l'environnement »*, et cela, à plusieurs centaines de mètres de distance, en sachant que l'étude a montré en plus *« que le vent estival facilite la dispersion des individus »*. Les zones ensauvagées sont donc bien des stocks de vecteurs ; malheureusement en viticulture bio, la gestion par les pyrèthres manque d'efficacité ; les vecteurs sont très mobiles à la fois naturellement et à cause du vent.

Dès lors la gestion de la flavescence dorée et de ses vecteurs *« est complexe et globale »*, conclut Audrey Petit. Pour être efficace, elle doit se mener *« à l'échelle d'un territoire et non pas seulement d'une parcelle »*.

François Thomas


Masque OCP non intégré à la combinaison. Consultez-nous !

Combinaison EPI haut-de-gamme

POLYAGRI®

- **Durable :** lavable et réutilisable
- **Confortable :** ergonomique, respirante et déperlante
- **Protectrice :** la meilleure tenue filtrante (une combinaison jetable laisse passer 15 % des produits) en conditions extrêmes qu'il fasse chaud ou froid.
- **Économique :** 14 €HT/utilisation (jusqu'à 30 utilisations)
- Tailles pour toutes les morphologies
- Utilisée dans l'armée

Protégez-vous et vos salariés !

PB SECURAMA SECURITE EXPERT EN SOLUTION

Contactez-nous,
pour connaitre votre revendeur agréé.
19, rue de Cracovie
ZAE Cap Nord - 21850 St Apollinaire
03 80 74 28 15 - securama.fr

Fabriquée en France

Vous n'êtes pas seuls ! cherchaient également à transmettre comme message les représentantes du BIVB et de l'IFV. Pour illustrer leur pensée, l'exemple du combat mené par les viticulteurs néo-zélandais a été présenté via une vidéo. À l'autre bout du monde, les vignes se sont retrouvées confrontées, il y a une quinzaine d'années, à la problématique de l'enroulement viral dont des cochenilles sont le vecteur. Très néfaste pour le vignoble, l'enroulement viral porte préjudice à l'aspect du vin et impacte fortement les rendements. Devant le manque d'efficacité des premières campagnes de traitement effectuées, les viticulteurs ont alors choisi de focaliser leurs efforts uniquement sur deux régions viticoles et d'y pratiquer une lutte acharnée et intense. L'idée étant d'éliminer toute source de recontamination : non seulement les cochenilles étaient ciblées mais tous les pieds de vigne susceptibles de relancer la contamination ont systématiquement été arrachés. *« Le rassemblement de tous les producteurs autour du «Virus elimination project» a été la clé du succès »*, explique l'un d'eux, avant de bien insister sur les trois aspects fondamentaux qu'il a retenu de cette expérience : *« collaborez, agissez tôt, soyez impitoyable »* !

// NOUVEAUTÉS

Agrisem International
Un semoir pour les couverts

Le constructeur ligérien Agrisem International propose, sur des déchaumeurs à disques indépendants Disc-O-Vigne et ses herses rotatives Activigne Silver et Gold, un semoir pneumatique polyvalent DS200. Doté d'une trémie de 200 l, cet appareil de 324 kg animé électriquement permet l'implantation de couverts végétaux grâce à huit descentes se terminant par des éclateurs déposant la semence devant le rouleau. De série, il reçoit du jeu de cannelures pour les petites et les grosses graines. En option, il peut être équipé d'un radar pour une régulation DPAE.



Alpego
Une fraise intercep



Alpego

Le constructeur italien propose une solution originale de travail du sol animé, à proximité du rang. Baptisé Agile, l'appareil se compose d'un châssis porteur et de deux éléments de travail du sol coulissant grâce à deux paires de vérins hydrauliques, pour s'adapter aux variations de largeur d'interrang mais également aux écarts de conduite du tracteur. En effet, l'appareil s'appuie sur des palpeurs et des capteurs pour détecter la ligne de plantation. En fonction des données perçues, le contrôle du système de translation agit sur le circuit hydraulique pour repositionner les éléments de travail du sol au plus près des rangs.
Offrant une largeur de travail de 25 à 30 cm, ces éléments de travail du sol sont des minifraises à lames courbes, suivies de lames interceps. Les deux fraises sont entraînées mécaniquement via la prise de force (le régime 540 tr/min éco suffit), un boîtier à renvoi d'angle, une cascade pignons et deux arbres télescopiques. L'Agile gère la profondeur de travail grâce à deux roues arrière pilotées hydrauliquement et de manière indépendante. Le réglage de la profondeur de travail et l'adaptation aux variations de profil du sol sont gérés par deux capteurs qui lisent le mouvement des deux déflecteurs palpeurs coulissants tout en assurant le maintien de la terre travaillée. En soulevant un module, il est également possible de ne travailler qu'un seul côté.
L'Agile propose de désactiver indépendamment chaque intercep depuis l'écran en cabine, notamment à l'approche d'un jeune plant. Enfin, en bout de rang, le conducteur peut rétracter les éléments de travail du sol et les lames interceps pour gagner en maniabilité.
Travaillant jusqu'à 7 km/h, l'Agile est proposé en trois dimensions : S (190-230 cm), M (220-270 cm) et L (240-320 cm).

Boisselet
Des disques émotteurs redessinés


L. Vimond

Boisselet a redessiné ses disques émotteurs. Plus épais, ils gagnent en robustesse et en polyvalence. En effet, les racloirs entre disques sont réglables et peuvent être ôtés au besoin, notamment dans les sols caillouteux. De même, les angles d'entrure et d'attaque sont facilement réglables.

Bugnot
Un broyeur de sarments et de pierres



Bugnot

Le constructeur haut marnais propose le broyeur à marteaux fixes BFLS pour sarments et pierres. Décliné en largeurs de 1 025, 1 235 et 1 445 mm, ce broyeur est entraîné par la prise de force au régime de 540 tr/min (puissance maximale de 58 ch) ou 1 000 tr/min (puissance maximale de 90 ch), via quatre courroies.
L'appareil se compose d'un rotor d'amenage pour les sarments suivi d'un rotor à marteaux fixes. Le contrôle de la profondeur de travail s'effectue par des patins à double inclinaison. Selon la longueur du troisième point, l'opérateur ajuste le mode de travail. Posé sur la partie avant des patins, le rotor d'amenage conduit les sarments vers le rotor à marteaux : le broyeur ne travaille que les sarments, auxquels s'ajoutent éventuellement quelques pierres happées. Posé sur la partie arrière – le troisième point est rallongé – l'appareil broie sarments et pierres. Une version pour tracteur enjambeur (deux largeurs proposées), complètera l'offre par la suite.

Grenier Franco
Déchaumeur à grande vitesse

Le Cultidisq de Grenier-Franco est un appareil de travail du sol composé de deux rangées de disques indépendants, pour un bon suivi du sol. Conçu pour les vignes à partir de 2,40 m d'interrang, ce déchaumeur reçoit 12 disques de diamètre 460 mm et d'épaisseur 4 mm, travaillant à une profondeur de 5 à 10 cm (réglable à l'aide du rouleau) et à une vitesse de 7 à 15 km/h. L'outil affiche une longueur hors tout de 2,25 m (rouleau compris) pouvant être réduite, grâce à un relevage vertical de l'outil en bout de rang.


L. Vimond



// NOUVEAUTÉS

Naturagriff
Des dents vibrantes sur intercep

Afin d'intervenir sur des enherbements bien ancrés et de faciliter le travail des brosses rotatives lors des passages suivants, Naturagriff propose des dents vibrantes dotées de socs à patte d'oie sur le bâti, pour travailler à proximité du rang, ainsi que sur l'intercep, pour scalper entre les pieds. Cette solution travaille jusqu'à une vitesse de 12 km/h. Le nombre de dents varie selon l'interrang et la largeur de la bande que l'on souhaite travailler.



L. Vimond

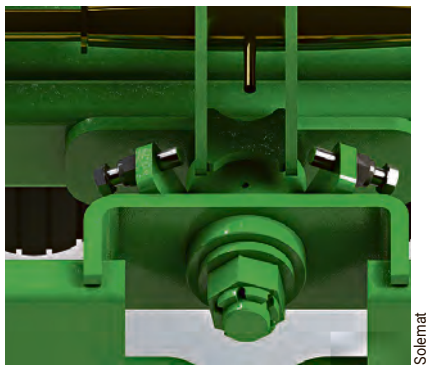
Simtech
Davantage d'autonomie sur les semoirs VT-Sem

Proposé en largeurs de 1,10, 1,30 et 1,50 m, le semoir VT-Sem évolue. Désormais commercialisé sous la marque Simtech (Aitchison auparavant), le châssis est plus compact pour gagner en maniabilité. Les trémies gagnent en autonomie, affichant dorénavant 155, 190 et 220 l de capacité. Le réglage de la densité a été simplifié. En option, un rouleau PneuFlex remplace les disques ouvreurs pour les semis sur sol travaillé.



Simtech

Solemat
Un châssis oscillant Basic



Solemat

Solemat propose un châssis intercep Basic oscillant, permettant un suivi du sol pour les rangs étagés et donc une profondeur de travail régulière des différents outils montés sur le châssis. Il se compose d'un axe de rotation, dont l'amplitude est bridée par des butées réglables, et propose un réglage indépendant droite/gauche.
Solemat dispose également d'une nouvelle génération de disques émotteurs Discomot, avec écrou créneau et goupille de blocage au niveau de l'axe de rotation, mais aussi toute une gamme d'outils (lames interceps, disques butteurs, disques émotteurs, rotofils) montés sur perches pour tracteurs enjambeurs.
Enfin, le constructeur rhodanien dévoile un joystick six fonctions avec potentiomètre, permettant de régler le débit en cabine sur les cadres Basic.

NR Inov'Concept
Une bineuse qui arrose

Nicolas Rogier propose un outil sur minipelle pour assurer le binage et l'arrosage des complants. Monté sur minipelles de 1,5 à 3,5 t, cet appareil de 60 kg dispose d'une tête rotative permettant de faire le tour du pied de vigne et de le débarrasser des mauvaises herbes, tout en décompactant le sol. Le travail s'achève par la libération d'un volume d'eau (arrosage en option) dans la cuvette formée, pour favoriser le développement du complant.



NR Inov Concept

Pineau Frères
Le Roto Scalp, un outil 4 en 1



L. Vimond

L'entreprise ligérienne Pineau Frères propose un outil de travail du sol superficiel, le Roto-Scalp, qui se compose d'une lame frontale terminée par des pointes, scalpant sur 2-3 cm. Travaillant à une vitesse de 5 à 10 km/h, elle est suivie de deux rouleaux de type rolofaca, montés sur deux balanciers indépendants permettant un suivi du sol en trois dimensions.
Ces rouleaux assurent un émiettement de la terre soulevée par la lame mais peuvent travailler en solo pour fatiguer l'enherbement, si on ôte la lame avant. Plusieurs lames (droite ou concave, renforcées au carbure en option) sont proposées. Le support des lames peut également servir de support de dent de décompacteur. En option, un semoir assure en plus l'implantation des engrais verts. Pouvant être lesté de masses et monté à l'avant, à l'arrière ou entre roues, le Roto-Scalp se décline en largeurs de 50, 60, 70, 80, 90 et 130 cm.





// TRANSITION

Le Générateur BFC : outil de l'activité sur les territoires

Accompagné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le Générateur Bourgogne-Franche-Comté en est à son 6e exercice opérationnel. L'occasion de revenir sur cette initiative en faveur de l'activité, parfois agricole, quel que soit le territoire, même les plus éloignés des grands centres de décision.

Les territoires ruraux et certaines emprises périurbaines conjuguent des difficultés de vieillissement de la population, de disparition des services essentiels et de délitement des tissus économiques. Pourtant, des acteurs engagés localement sont prêts à relever le défi de la redynamisation, en partant des besoins de la population et en s'appuyant sur des ressources qui ne demandent qu'à être valorisées.

Pour aider ces acteurs à structurer leur démarche et à concrétiser leur vision, l'Ademe a contribué aux côtés de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et de la Banque des Territoires à constituer le « Générateur Bourgogne-Franche-Comté » en 2017. Le Générateur BFC intervient à la demande des collectivités territoriales qui financent une part de l'intervention et mettent également du temps agent à disposition pour être complètement acteur de l'accompagnement proposé.

Des interventions ciblées

Le Générateur BFC est un collectif de six acteurs reconnus de l'économie sociale et solidaire et du développement territorial : PES 21, Active 71, FDFR 89, France Active Bourgogne, Clus'ter Jura et France Active Franche-Comté. Pour respecter les équilibres locaux, le Générateur BFC cible ses interventions de manière à favoriser une dynamique économique de proximité. Ainsi, les ressources territoriales non valorisées et les besoins essentiels non pourvus sont à la base des projets conduits. Cinq ans après la création du Générateur BFC, 18 chargés de projet lui sont rattachés, 26 territoires sont accompagnés, plus de 2 000 acteurs locaux ont été mis en mouvement et 67 emplois ont été créés ou consolidés. La méthodologie d'accompagnement repose sur trois étapes, pour une mission totale d'environ 2 ans :

- Constituer un groupe projet
- Identifier des potentiels de développement avec les acteurs du territoire et prioriser les idées imaginées collectivement
- Valider l'opportunité économique et sociale du projet finalement retenu, jusqu'à la formulation du modèle de création de valeurs (économique et de partage).
- Mobiliser les ressources techniques et financières indispensables à la réussite finale

Les collectivités qui souhaitent bénéficier d'une mission d'accompagnement du Générateur BFC contactent les opérateurs. La collectivité acquitte une part du coût de la mission engagée par le Générateur BFC (La Région et l'Ademe étant co-financeurs du Générateur BFC).

Un exemple dans l'Yonne

Dans l'Yonne, un exemple de projet accompagné par le Générateur BFC mérite d'être cité : il s'agit de « Bien manger pour bien vivre en Aillantais ».

La mission confiée au Générateur BFC (opérateur : FDFR 89) par la Communauté de communes de l'Aillantais, dans le centre de l'Yonne, consistait à promouvoir la production alimentaire locale et à encourager l'approvisionnement en circuit court. L'équipe du Générateur a réussi à convaincre sept producteurs locaux de constituer ensemble



Le Générateur BFC agit comme un facilitateur pour des projets de toutes échelles, sur les territoires.

une association, ce fut la première étape. La deuxième étape a été d'accompagner l'association dans son organisation, dans sa gouvernance et dans la définition de son modèle économique.

L'aboutissement de la mission est l'animation d'un point de vente hebdomadaire autogéré et tenu à tour de rôle par les producteurs associés. *« Derrière le projet économique,* explique Marie Belbenoit, du Générateur BFC, *il y a un engagement fort pour promouvoir une alimentation de qualité et de saison et favoriser l'échange et l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs »*. Pour Arnaud Ponchon, apiculteur à Senan et président de l'association A table ! Nous produisons pour vous *« le Générateur nous a aidés à nous organiser, par exemple dans le fait de créer une association, puis dans la rédaction des statuts. Le plus important avec le recul a été leur apport dans la gouvernance… »*

Berty Robert, d'après communiqué

MSA Bourgogne Je démarre dans la vie active : quels sont mes droits ?

Démarrer dans la vie active est un grand tournant, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Pour mieux appréhender et gérer cette nouvelle étape de vie, sachez que des aides existent. Vous y avez peut-être droit. Quelles sont ces aides ? De quels montants sont-elles? La MSA vous propose de faire le point. Selon votre situation, vous pouvez avoir le droit à différentes aides.

- Vous quittez le cocon familial pour emménager dans votre premier appartement ? L'Allocation personnalisée au logement (APL) vous permet de réduire le montant de votre loyer, que vous vous installiez seul, en couple ou en colocation.

- Vous démarrez une activité professionnelle ? La prime d'activité est un complément de revenu dont vous pouvez bénéficier en tant que salarié, exploitant agricole, étudiant salarié ou apprenti (dès 18 ans).

- Vous êtes sans emploi ? Le Revenu de solidarité active (RSA) n'est pas qu'une aide financière. Ce dispositif vous permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour construire votre projet professionnel et être aidé dans les démarches ;

- Vous avez des frais de santé et des difficultés pour y faire face ? La Complémentaire santé solidaire fonctionne comme une mutuelle. Vous n'avancez pas les frais et ceux-ci sont pris en charge par votre MSA et la Complémentaire santé solidaire.

Pour en en savoir plus sur vos droits selon votre situation, rendez-vous sur le site internet de la MSA https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/jeunes-mes-droits-sociaux

Le site mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'évaluer, en quelques minutes, vos droits à 33 aides sociales. Réalisez votre simulation personnalisée en ligne en seulement quelques minutes :

- Rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr et identifiez-vous avec FranceConnect en utilisant vos identifiants MSA.

- Cliquez sur « Effectuer une simulation » et complétez les données manquantes sur votre foyer, votre situation, votre logement, vos ressources et votre patrimoine.

- La liste des aides auxquelles vous pouvez prétendre s'affiche avec une estimation indicative du montant. -Ensuite il vous suffit de faire la demande d'aide en cliquant sur le bouton « Faire la demande ».

Vous pouvez également voir une video explicative grâce au lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=Olk47dUIzAw

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



// CRÉDIT AGRICOLE

89 Au plus près des sociétaires

En mai et en juin, le Crédit agricole a organisé des assemblées générales sur chacune des caisses locales du département, afin d'échanger avec les sociétaires sur les activités des agences.

Tout au long des mois de mai et juin, des assemblées générales étaient organisées par le Crédit agricole, dans chacune des caisses locales du département, pour être au plus près des sociétaires. *« Votre caisse locale vous représente, son but est d'animer le territoire »*, lance Jean Michel Lenoble, président de la caisse locale d'Aillant-sur-Tholon, dont l'assemblée générale était le mercredi 15 juin.

Accompagner les agricultures

Toujours engagé auprès des agriculteurs, le Crédit agricole accompagne les installations. Sur le territoire Aillantais, deux installations sont à noter lors de l'année 2021. *« Au Crédit agricole, l'agriculture est essentielle. On encourage toutes les agricultures et toutes les transitions »*, assure une administrée. C'est le cas notamment de la méthanisation où 70 projets, pour un montant total de 90 millions d'euros, ont été accordés par la banque sur l'ensemble du territoire français.

Christopher Levé



Le mercredi 15 juin, c'était au tour de la caisse locale d'Aillant-sur-Tholon de recevoir des sociétaires lors de l'assemblée générale.

ENVIRONNEMENT

// DIAGNOSTIC

Connaître son empreinte carbone

Le 20 mai dernier, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une rencontre autour de la thématique carbone et des possibilités d'accompagnements techniques et financiers.



CA 58

La SCEA Du domaine de Givry est engagée dans la vente de crédits carbone depuis 2021.

Afin de répondre aux interrogations des exploitants en matière de carbone, la Chambre d'agriculture organisait une rencontre sur ce thème, le 20 mai dernier à Vandenesse sur l'exploitation d'Olivier De La Roche Aymon (SCEA du domaine de Givry), qui a pu témoigner de ses motivations pour connaître son empreinte carbone.

Pour l'exemple

L'exploitation est composée de 512 ha dont 224 ha de surface dédiée aux fourrages et aux cultures autoconsommées pour le troupeau de 118 vaches Charolaises. Afin de connaître son empreinte carbone et par souci d'attachement environnemental, Olivier De La Roche Aymon a donc effectué, avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, un diagnostic initial afin de cibler les points à améliorer au besoin, en vue d'intégrer la vente de crédits carbone (contractée en 2021).

En détail

Benoît Giroud, conseiller changement climatique, détaille : *« la réalisation du diagnostic carbone prend 3-4 jours. Durant cette période, nous récoltons toutes les informations concernant la conduite technique de l'exploitation : la production de viande vive, les quantités d'aliments consommées par le troupeau, les quantités d'engrais organiques et minéraux utilisés sur les prairies et les cultures, la gestion des effluents d'élevage mais également la consommation de gasoil et d'électricité, etc. En somme, tous les paramètres pouvant avoir un impact sur les émissions de gaz à effet de serre. De plus, nous collectons aussi tous les facteurs qui influent sur le stockage de carbone de l'élevage : les surfaces en prairies permanentes et temporaires, et leurs rotations avec les cultures, les mètres linéaires de haies et les autres éléments agroécologiques de l'exploitation. Une fois toutes ces informations rentrées dans l'outil Cap2er, nous obtenons l'empreinte carbone nette de l'exploitation en déduisant les déduisant les tonnes de carbones stockées aux tonnes de carbone émises ».*

Résultats et leviers

« L'empreinte carbone de la SCEA du domaine de Givry a été établie à 13,9 kg eq CO^2/kg PBVV et elle compense 25 % de ses émissions. Afin de l'aider un peu plus, nous avons mis en évidence des leviers à améliorer pour que ce score soit le meilleur possible. Ainsi, nous lui avons proposé un rallongement de la durée de pâturage pour réduire ses effluents produits en bâtiment (fumier) et l'augmentation de la part de céréales autoconsommées ». Il ajoute : *« D'autres leviers peuvent être mis en place, soit en se focalisant sur la diminution des gaz à effet de serre d'une part, par l'amélioration de la productivité de l'atelier, par la réduction des quantités aliments distribués par exemple. D'autre part, d'autres leviers peuvent être actionnés pour améliorer le stockage de carbone comme l'implantation de haies, ou encore l'augmentation de la durée d'implantation des prairies temporaires dans les rotations ».*

Se positionner

Afin que ce diagnostic soit le plus pertinent possible, Benoît Giroud va plus loin : *« une fois que le diagnostic est établi, nous comparons les résultats obtenus avec un groupe de référence (ici naisseurs) afin que l'exploitant puisse avoir une idée du positionnement de son empreinte carbone par rapport à une moyenne nationale ; toujours dans l'optique de s'améliorer ».* En complément, la performance nourricière est également calculée. À titre d'exemple, la SCEA du domaine de Givry permet de nourrir 519 personnes par an.

Vision d'ensemble

Afin que l'évolution climatique dans les années à venir soit dans les esprits, une présentation et une discussion autour des cinq scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont complété la rencontre. Une modélisation du climat a été exposée. Benoît Giroud explique : ***« Si rien ne change, il va faire plus chaud plus vite et très chaud très vite. Les journées à + de 25 °C avant début juillet seront avancées – et on en a déjà un aperçu avec les températures estivales du mois de mai 2022. Selon le 6e rapport du GIEC nommé « Impacts, adaptation et vulnérabilité », publié le 28 février, à l'horizon 2070-2100 la Nièvre aura le climat des Bouches-du-Rhône… Ce rapport met en évidence quelques solutions pour contrer ce changement, parmi lesquelles la réduction des gaz à effet de serre des pays les plus polluants, l'abaissement drastique des inégalités alimentaires avec une coopération mondiale sur ce sujet ou encore l'arrêt total de l'utilisation des énergies fossiles ».***



CA 58

La chambre d'agriculture de la Nièvre organisera une formation sur le carbone en automne.

Au final

Benoît Giroud stipule : *« nous avons une analyse la plus large possible afin d'obtenir une vision d'ensemble permettant d'arriver à des conclusions adaptées et pertinentes ».* Pour rappel, à l'issue de la réalisation de ce diagnostic initial, l'exploitation peut donc mettre en place les divers leviers afin de réduire son empreinte carbone. Et, si l'exploitant s'engage dans la vente de crédits carbone, il devrait percevoir un montant lié aux tonnes de carbone économisées sur les 5 ans du contrat d'engagement. Une formation est prévue à l'automne sur ce sujet. Renseignements : Benoît Giroud au 06 76 09 01 38.

Chloé Monget et Benoît Giroud (CA 58)

Le coût

Les exploitants optant pour un diagnostic initial ont un reste à charge de 800 euros HT (pour montant total de 2 300 euros) et pour les JA, 200 euros de reste à charge HT. Pour l'engagement vente de crédit carbone : cotisation 210 euros / an (suivi auprès de France Carbone Agri et un accompagnement annuel).



COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 154 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3.49	3.50	3.49	
		350-400	3.55	3.63	3.57	-0.02
		400-450	3.47	3.47	3.47	-0.13
	R	200-250	3.24	3.44	3.41	-0;20
F	U	300-350	3.24	3.24	3.24	0.06
		350-400	3.12	3.23	3.14	-0.03
	R	250-300	2.95	3.10	3.02	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 293 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.40	3.47	3.44	-0.07
		400-450	3.42	3.53	3.47	-0.10
		450-500	3.33	3.55	3.44	
	R	300-350	3.17	3.39	3.36	0.03
		350-400	3.26	3.38	3.33	-0.08
F	U	300-350	3.13	3.28	3.26	
		350-400	3.04	3.32	3.18	
		400-450	2.95	3.22	3.03	-0.05
		450 et +	2.78	2.99	2.88	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 214 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.83	2.95	2.88	-0.06
	R	+ 500 kg	2.55	2.77	2.68	-0.11
F	E	24 à 36 mois	3.20	3.27	3.24	-0.07
		- 5 ans	3.08	3.34	3.14	-0.04
		5 à 10 ans	3.06	3.26	3.14	0.06
	U	24 à 36 mois	2.90	3.13	2.98	-0.02
		- 5 ans	2.90	3.10	2.99	0.04
		5 à 10 ans	2.90	3.09	2.96	0.02
		+ 10 ans	2.77	2.83	2.80	-0.07
	R	24 à 36 mois	2.58	3.28	2.73	
		- 5 ans	2.51	2.90	2.80	-0.01
		5 à 10 ans	2.58	2.89	2.75	-0.05
		+ 10 ans	2.48	2.75	2.65	0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 661 - Taux de vente : 93 %
Taurillons, broutards, laitonnes / génisses 18 mois : L'offre est insuffisante par rapport au nombre d'acheteurs et à l'ensemble de leurs besoins. Cours très fermes.
Vaches / génisses 3 ans : Belle présentationet bonne vente dans son ensemble.
Taureaux : Cours facilement reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/06/2022

Effectif : 177

Taurillons :	(295 - 405 kg)	870 - 1330	2,96 - 3,41
Taurillons :	(440 - 540 kg)	1500 - 1710	3,18 - 3,53
Laitonnes :	(310 - 355 kg)	970 - 1150	3,13 - 3,22
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 715 kg)	1180 - 1870	2,57 - 3,07
Vaches légères :		1270 - 1530	
Vaches entre deux :		1590 - 1830	
Vaches lourdes :		1880 - 2460	

Placement régulier en taurillons à des tarifs fermes. Vente rapide et globale.
Peu d'apports en femelles d'export, les cours plafonnent.
Apports plus importants en vaches et toujours de bonne qualité. Cours fermes avec peu de relève.
Bovins gras : 5
Tarifs stables.



MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 46 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3.46	3.46	3.46	
	R	300-350	3.08	3.08	3.08	-0.03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 98 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.80	3.08	2.88	0.08
		5 à 10 ans	2.70	2.88	2.78	0.06
		+ 10 ans	2.59	2.67	2.64	0.01

Effectif global : 144 - Taux de vente : 93 %
Broutards : Très peu d'apport seulement deux lots en vidéos qui se valorisent au cours des semaines passées, les premirs laitons devrait se montrés dans les semaines qui viennent.
Vaches : Peu d'apport cette semaine les éleveurs sont dans les gros travaux, les cours sont néanmoins reconduits dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 465 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.08	4.45	4.25	0.53
		de 38 à 44 kg	3.93	4.76	4.28	0.51
		de 44 à 50 kg	4.01	4.27	4.11	0.41
		+ de 50 kg	3.18	3.19	3.18	0.06
	R	de 32 à 38 kg	3.78	4.23	4.01	0.53
		de 38 à 44 kg	2.90	3.17	2.99	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 133 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.16	1.61	1.49	0.44
F	U	+ de 60 kg	1.37	1.67	1.55	0.13
	R	+ de 60 kg	1.15	1.41	1.34	0.17

Effectif global : 607 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : L'offre reste limitée pour la saison, mais globalement de bonne qualité. Les besoins semblent avoir retrouvé un niveau satisfaisant avec quelques semaines de baisse. Quelques acheteurs cherchent également à se couvrir en agneaux mâles pour la fête de l'Aïd el Kébir (le 9 juillet) et dynamisé les tarifs.
Brebis, béliers : Bonne vente et cours en hausse à l'approche de la période estivale plus propice à la consomation.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/06/2022

Effectif : 238

Agneaux gras :	135 - 180	(3,42 - 4,12)
Brebis :	40 - 155	(0,71 - 1,63)
Béliers :	115 - 135	

Apports plus importants que prévus ! Meilleure demande en agneaux et plus particulièrement en mâles.
Plus de sortie en brebis. Les bonnes brebis se placent rapidement à des tarifs fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 405 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.70	4.26	4.04	0.21
		de 38 à 44 kg	3.79	4.31	3.98	0.08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 278 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.18	1.67	1.40	-0.05
	R	- de 60 kg	0.53	1.11	0.82	0.07
		+ de 60 kg	1.14	1.27	1.26	-0.02

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 49 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	65.00	89.00	80.00	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 106 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	10.00	70.00	45.00	

Effectif global : 838 - Taux de vente : 99 %
Agneaux laitons : La fête approchant quelques nouveaux acheteurs sont présents, les cours sont revus à la hausse, la vente est rapide et totale. Belle présentation.
Brebis : Les brebis de bonne qualité trouve preneur rapidement. Les cours sont reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 JUIN 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : L'offre reste inférieure à la demande. Il ne faut pas hésiter à négocier des hausses de prix sur toutes les catégories !

Bovins maigres : les cours restent très facilement reconduits.

POLITIQUES

Concernant la mesure de prise en charges de cotisations sociales dans le cadre du « Plan de résilience lié au conflit en Ukraine », le ministère a diffusé le 15 juin une instruction technique qui détaille précisément les modalités applicables. Dotée de 150 M euros, cette mesure vise à compenser 30% des hausses sur les postes ayant connu une hausse de plus de 50%. Dépôt jusqu'au 1er octobre.
La note rappelle que le poste « alimentation » ne peut pas être comptabilisé si l'éleveur a déposé une demande sur l'autre mesure « Alimentation animale ».

ENVIRONNEMENT

Alors que les émissions de gaz à effet de serre totales françaises sont en hausse, celles du secteur agricole, et notamment pour les bovins, ont stagné entre 2020 et 2021, selon une estimation du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) dans son bilan annuel publié le 10 juin. Pour le secteur agricole, elles resteraient d'ailleurs inférieures aux émissions de 2019 (année « hors confinement ») et proches des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui prévoit une baisse des émissions de 20% d'ici 2030 par rapport à 2015.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Selon les résultats de l'Observatoire des Négociations Commerciales, 90% des contrats ont été négociés après le 31/12/21 et devaient donc intégrer les dispositions de la loi EGA2 concernant la non-négociabilité de la Matière Première Agricole (MPA). Ainsi, la loi Egalim 2 aurait bien rempli son rôle de sanctuarisation de la MPA et beaucoup considèrent qu'elle a permis d'éviter une multiplication des échecs des négociations dans un contexte inflationniste. On note cependant une insatisfaction générale sur le peu de transparence que permettait le recours à un tiers de confiance pour apprécier le respect de la non-négociabilité du coût de la MPA. Des améliorations seront recommandées pour 2023.

FOCUS

L'Assemblée Générale du programme européen BovINE s'est déroulée les 13,14,15 juin en Allemagne. L'occasion pour la FNB d'y participer et de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre en France. Ce temps d'échange a permis de valoriser le travail enclenché sur l'expérimentation Rémunérascore. De nombreux pays participants, comme l'Espagne ou encore le Portugal, constatant le même manque de transparence et de rémunération dans leur filière, étaient fortement intéressés !

EN REGION

Lors d'une Conférence de presse, les organisateurs du Sommet de l'Elevage ont annoncé qu'ils espèrent atteindre la barre des 100 000 visiteurs pour l'édition 2022 qui se tiendra à Cournon du 4 au 7 octobre.
Pour cette année, le bâtiment dédié aux bovins viande a été agrandi, tout comme les espaces extérieurs.
Ce salon demeure un lieu de rencontre incontournable chaque année, pour les éleveurs et la filière viande bovine.

FAIT DE LA SEMAINE

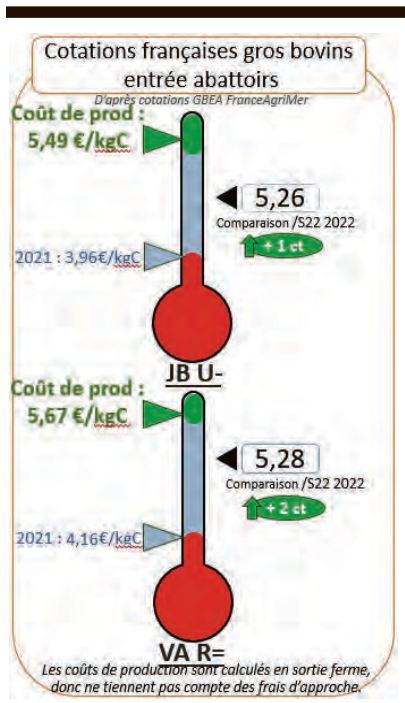
La FNB a été reçue par le Ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, et les membres de son cabinet, le 15 juin, pour un entretien destiné à évoquer les dossiers prioritaires de la production bovin-viande. L'occasion pour la FNB de rappeler l'importance de définir une vision partagée d'un élevage durable, correspondant à nos systèmes de production. Et d'insister notamment sur l'application de la loi EGA2, la finalisation des mesures PAC et gestion des risques, et des mesures-miroir à l'import.

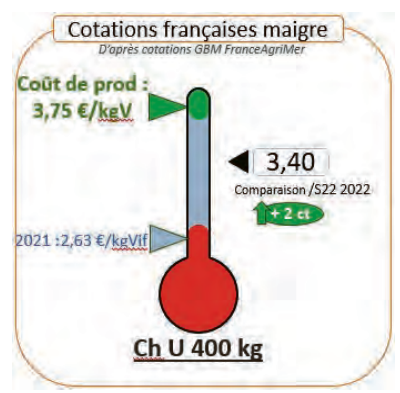
CHIFFRE DE LA SEMAINE

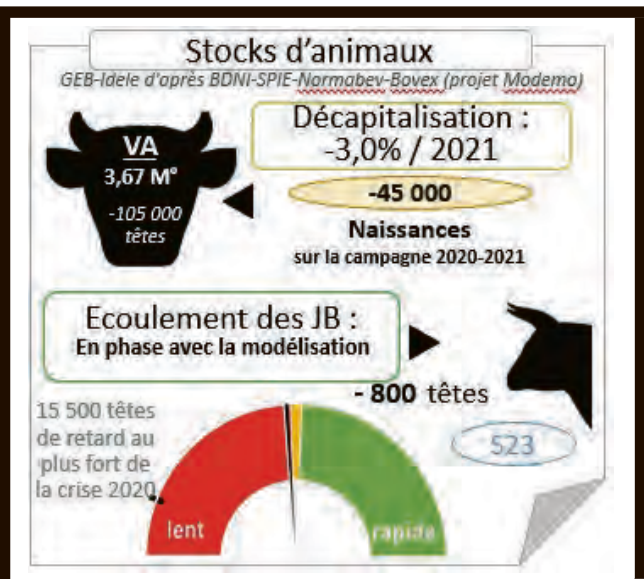
0,40€

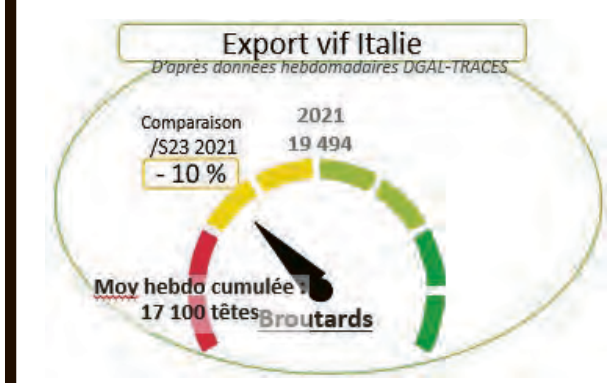
C'est la hausse par repas que demande de passer Restau'Co, syndicat représentant de la restauration collective, permettant de couvrir les hausses connues depuis le début de la période inflationniste, auprès de ses clients! Cela rappelle tout l'enjeu d'un prix en marche avant, et des lois EGALIM1 et 2, afin d'assurer que toute la chaine alimentaire répercute correctement à partir du prix producteur , les hausses jusqu'au consommateur!

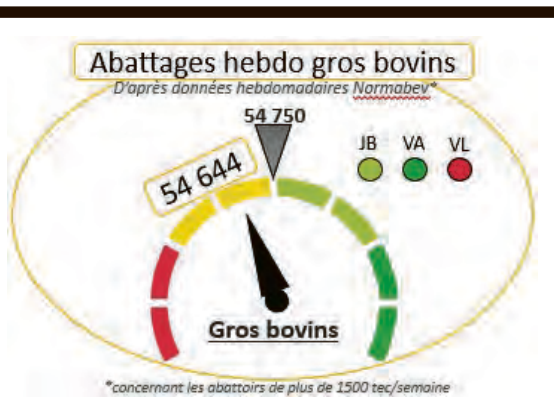
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*















TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 25
du 20 au 26 juin 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes se resserrent en cette période de travaux. Le commerce est stable, les ventes sont soutenues et quasi totales, surtout en mâles herbés et vaccinés. Pour le reste de la catégorie, les cours sont fermes même si le plafonnement se confirme. En femelles, la vente est facile pour les sujets de qualité et bien conformés.

Gros bovins maigres : L'offre se retreint encore face à une demande toujours régulière. Les cours sont fermes et facilement reconduits. Les femelles jeunes à finition rapide ont la préférence des acheteurs.

Boucherie : La demande est régulière et permet un écoulement rapide de la marchandise. Les cours sont fermement reconduits. Les viandes d'entrée de gamme en races mixtes et laitières sont davantage triées même si les cours se tiennent encore sans difficulté cette semaine.

Veaux : Les fortes chaleurs perturbent les apports et les achats en invitant à la prudence. Les volumes sont limités. Les cours sont globalement reconduits en toute race et catégorie. En veaux gras, le commerce est stable cette semaine.

Ovins : À l'approche de l'Aïd, les achats se dynamisent permettant un écoulement rapide dans toutes les catégories. Les cours profitent de cette dynamique en gagnant de nouveau quelques centimes. En agnelets, le commerce est stable sur un faible volume. En brebis, les transactions sont fermes en bons sujets.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS



NIÈVRE

// Améliorer la fiabilité de l'information génétique et son utilisation en élevage

• 5 juillet

ALSONI, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, organise une formation (le 5 juillet à Tintury de 9 h à 17 h) pour aider les éleveurs à se familiariser avec les outils d'amélioration génétique ainsi que les sensibiliser sur leur rôle essentiel dans la collecte de données fiables. Les données génétiques étant complémentaires de l'appréciation morphologique des animaux afin de disposer d'outils d'aides à la décision efficaces (tri d'animaux, planning d'accouplement).

Inscriptions obligatoires : Léa Lapostolle au 06.35.03.14.75

// Élaborer son plan biosécurité en volailles de ferme

• 5 juillet

Connaître le virus de l'influenza Aviaire ; savoir concevoir et gérer un plan de biosécurité ; savoir appliquer les bonnes pratiques d'hygiène en élevage. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Taille d'été du noyer

• 28 juillet

Être en capacité de préparer ses noyers à la production de fruits et identifier les pratiques permettant de limiter ces risques. Lieu : à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre & jeudi 13 octobre

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

CÔTE D'OR

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 28 & 29 juin

À Pouilly-en-Auxois. Contact : Corine Garnier Penning (03 80 68 66 28, corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr).

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sortie des anciens exploitants

• Mardi 23 août

Après le succès remporté par le déjeuner-croisière sur la Saône en 2021, la section des anciens exploitants de Côte-d'Or a décidé d'organiser sa journée conviviale annuelle (anciennement journée pique-nique) le 23 août à Besançon. Au programme : départ de Bretenière vers 8h, visite de la chocolaterie le Criollo, déjeuner croisière sur le Doubs, montée en petit train, promenade commentée dans la vieille ville jusqu'à la citadelle, visite libre de la citadelle de Besançon, retour en petit train, retour à Bretenière en autocar, arrivée prévue pour 19h15. Tarif : 86 euros par personne.Inscription impérative avant le 22 juin au 03 80 68 67 67.

NIÈVRE

// Visioconférence

• Jeudi 30 juin

La Présidente de la Commission « Economie Entreprise » de la Chambre d'Agriculture, Marie-Claude Masson, vous invite à une réunion d'information sur « l'Impact de la crise Ukrainienne » qui se tiendra en visioconférence le 30 juin de 13 h à 14 h 30, avec l'intervention de Monsieur Thierry Pouch, économiste à la Chambre d'Agriculture France (ex APCA). Divers sujets seront abordés : flambée des prix avant et suite à la crise Ukrainienne, évolution des prix des charges pour les éleveurs et les grandes cultures avec un zoom sur les engrais, proposition de réduction des intrants, impact/révision du Green deal, état des lieux et évolution de la sécurité alimentaire (France-Europe-Monde). Inscription avant le 27 juin 2022 inclus. https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/impact-de-la-crise-ukrainienne/

Renseignements : Martin Bloch 03 86 93 40 03

YONNE

// Journée « Tournesol 360° »

• Mercredi 22 juin

De 9 heures à 12 h 30, à Villiers-les-Hauts (rue de la Croix Charles). L'événement est organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec l'union SeineYonne, Terres Inovia, Syngenta et Adama. Les essais d'implantation (date de semis, densité, type de semoirs, vitesse, implantation de luzerne sous tournesol...), les essais de variétés, la fertilisation ou encore le désherbage sont au programme. Des thèmes qui seront abordés sous forme de pôle, installés sur la parcelle.

Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**. L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020 x 106,48 (indice 2021)}}{\text{105,33 (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends tracteur MF 825 batterie radiateur et moteur neufs cab. arceaux, bon état.
✆ 06 63 43 51 15

Travail du sol

07 - Vends presse MD John Deere N219 barre de coupe à doigts mobile le tout en bon état. appels HR
✆ 04 75 06 55 65

Récolte

01 - Vends pirouette Kuhn GF 5001 MH digidrive peu servie tbé 2600 euros HT + char 9m Masson de 2004 peu servi tbé 9000 euros HT.
✆ 06 74 92 28 54

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80/70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GA V6 année 2008, bon état.
✆ 06 42 81 20 72

58 - Vends vis, diam. 100, 6 m, moteur trépied, 50 euros, - ventilateur grain, 50 euros, - 2 bobines Drain, diam. 65, 80 euros, - barre guidage Teejet, 300 euros (2403)
✆ 06 86 45 25 82

71 - Vends faucheuse Kuhn 3110 GMD, faneuse Claas Volto 64, round baller Feraboli sprinter 165.
✆ 06 81 77 44 90

74 - Vends cause retraite double andaineur Kverneland 9071 S, faneuse Pottinger 91 AZ, presse BR Case RBx463 filet/ficelle amen. rot 9386 B. Bon état groupe Genelec.
✆ 04 50 01 45 01

74 - Vends plateau à fourrage 4 roues 8m avec ridelles 2500 €.
✆ 06 64 93 54 74

Arbo-viti

69 - Vends rogneuse Collard Monorang sans TVA, disques viticoles semoir Sulky Monosem 2,50 m, le tout en bon état.
✆ 06 10 43 35 81

Forestiers

42 - Vends lame à bois et pic balle pour chargeur le tout attelage euro.
✆ 06 85 08 67 86

Cave

13 - A louer sur Graveson 13690, bâtiment de 800 m2 avec 19 cuves en béton épalées d'une capacité de 4 298 hl idéal pour stockage vin/matériel ou vinification grand nombre de possibilités.
✆ 06 31 28 33 65

Divers

18 - A vendre foin de prairie naturelle, récolte 2022, bottes de 130de-diamètre ; troupeau de chèvres dont 1 lot en lait, à saillir au mois d'août; 1 lot mise bas à partir du 15 septembre ; 1 lot dechevrettes mise bas fin sept et octobre ; 1lotdechevrettes 4 mois et plus; 1 salle de traite,roto,24 places ; vends 1Algecoen L, dimension 6 msur2.80 et 4 sur 2.80 et1Algeco dimension 4 sur2.80.
✆ 06 81 84 18 41 ou aux heures de repas au 02 48 73 39 55

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

19 - AV Inter Cep lame déportable Clemens pr AV tracteur, andaineur branches + 1 foin, barrières 5 m, autobloquant, porte contention.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, - tracteur 4 RM (2201)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 l., 600 euros, - remorque 4 roues L. 5 m., l. 1.84 m., 600 euros (2401
✆ 06 81 86 91 33

30 - Vends machine à vendanger tractée Pellenc modèle 3050 + benne à vendange Gourdon 5 tonnes, les 2 en parfait état.
✆ 06 60 72 08 01

38 - Recherche pièces ou épaves faucheuse Pottinger 215 - Vends fumier de bovins stabulation
✆ 06 89 09 72 67

38 - Vends tracteurs agri 8504 Renault équipé forestier 2640 MF 4 RM - Fendeuses - Mascott - Benne.
✆ 04 76 95 18 41

38 - Vends fendeuse 20 tonnes et tracteur Landini seul ou ensemble - Ensemble salle traite lavage auto pisateurs peseurs.
✆ 06 77 76 72 77

38 - Vends moto faucheuse Motostandard type MF 7 200euros - Pneus neuf 9/5/36 350euros les 2.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Vends pirouette Khun 6.5 m. 6502 très bon état.
✆ 06 20 98 11 30

SURVEILLANCE ANIMALE
SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS
VISIONAU AGRI VIDEO SYST
agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11

69 - Vends broyeur à marteaux Kuhn; 1 rotovator Kuhn ; 1 faucheuse Kuhn 5 assiettes ; 1 pirouette Kuhn. Prix à débattre.
✆ 06 87 77 09 88

69 - Vends deux balances romaines et deux tarares.
✆ 06 87 41 61 93

71 - Vends piquets acacia, 1,80 m, 1,90 euros, non appointés, 71700 Tournus.
✆ 07 78 17 19 60

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

71 - Vends presse BR Feraboli, filet ficelle, pick-up 2,20 m, Extreme 265 LT, 10.000 B, 9.000 euros, TBE. A voir.
✆ 06 25 73 39 74

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

73 - Vends divers matériel semoir engrais Vicon, andaineur Someca L46, engrangeur balles MD 10m, pelle à pneu, tombereau.
✆ 07 71 15 65 75

Elevage

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 8900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Recherche Toyota à partir de

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

84 - Vends camion Saviem SG4, tribenne, 1971, PTEC 5 950kg, 6 pneus neufs, 100 000km, bon état général.
✆ 06 07 28 08 21

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin sur pied secteur Semur en Auxois / Precy sous Thil, à récupérer sur place
✆ 03 80 84 33 60

21 - Vends foin sur pied secteur Pouilly en Auxois (2501)
✆ 06 81 32 49 02

26 - Vends luzerne 2021 2è coupe TB état, balles rondes, quantité à définir.
✆ 06 85 52 16 19

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends coupe de foin 70 ha seul tenant à Cossaye, prix interressant (2402)
✆ 06 81 10 13 66

70 - Vends méteil bio récolte 2022 pois triti veices avoine 60 % de protéagineux. 380 euros/t, foin et enrubanné 2021 et 2022 Bio.
✆ 06 84 73 77 39

Fourrage

21 - Agriculteur vend foin, PN, luzerne, mélange, départ. ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends foin 2021/2022 rouleaux 120/130 et luzerne 2021 120/90 livraison possible selon distance.
✆ 06 88 55 01 48

71 - Vends B.R. 120x120, foin enrubannage et paille, livraison possible.
✆ 06 77 40 91 71

89 - Vends paille blé et orge, 70 et 90 x 120, pressée, sèche et livraison assurée.
✆ 06 81 82 73 32

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 ha. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Immobilier

15 - Recherche 15-20 ha + bâtiment + habitation. Ecrire Union du Cantal BP339, 15003 Aurillac
✆ qui transmettra

43 - A vendre exploitation apicole avec ruches et récolte location emplacements production et hivernage bâtiments de stockage et d'extraction du miel.
✆ 06 80 10 73 88

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

68 - Ferme du Surcenord à Orbey (68) cherche responsable élevage bovin viande bio. Prise de fonction sept 22 au plus tard. Renseignements : M. Besson - s.besson@allagouttes.fr
✆ 06 71 04 43 43

69 - Cherche secteur Villefranche jeune dynamique pour la saison paille (fin juin - juillet). Nourri logé, permis VL indispensable. Enfant d'agriculteur est un plus.
✆ 06 68 93 44 60

Mariage

58 - Agriculteur 60 ans recherche JF agricultrice pour vie à deux et prendre ma succession. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - (2404)
✆ 21110 Bretenière

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

23 - Vends vaches pleines charolaise vêlage sept/oct cause retraite.
✆ 06 63 22 62 46

69 - Elevage HBL vends mâles reproducteurs et laitonnes d'élevage,T Bonne origine et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

73 - Prends quelques vaches taries ou génisses laitières en pension du 10/06 au10/11/2022.
✆ 06 85 43 46 53

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

42 - Vds 3 femelles Border Collie nées le 03.04.22, n° mère 250268743781961 ; n° Siret 812047843.
✆ 06 87 02 01 56

Divers

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg. Paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

38 - Vends 20 chèvres chamoisées en lactation + 1 bouc, indemne CAEV, 150 euros/bête. Cause changement dans l'exploitation, urgent
✆ 06 28 95 08 16

PME, dont l'ensemble des collaborateurs est en contact direct avec la direction, recrute :

Un commercial / magasinier (H/F)

CDI temps plein 1/3 magasin, 2/3 technico-commercial avec une évolution à terme vers un poste de commercial à plein temps sur les départements de la Nièvre et du Cher.

Vos qualités :

Motivé, persévérant, organisé, première expérience de la vente sur le terrain, une connaissance du monde agricole serait un plus.

Vos missions :

Partie commerciale :
- Démarchage des professionnels de l'industrie, agricole, artisans, collectivités... pour proposer des produits techniques de désinfection, d'entretien, des détergents, en passant par les lubrifiants et les filtres.
- Suivi d'une clientèle existante et prospection.

Partie magasinage :
- Réception des arrivages, organisation du magasin, préparation des commandes, gestion des expéditions.
- Le CACES serait un plus (formation en interne possible).

Rémunération : fixe + commissions.
Véhicule de service. Formation technique dispensée en interne.
Poste à pouvoir en septembre/octobre 2022
Adresser CV + lettre de motivation à contact.prodic@gmail.com
www.prodic-diffusion.com

PRODIC DIFFUSION

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PLUS D'INFOS SUR

Viticulture

Tous travaux viticoles
Travail soigné
Taille, tirage des bois, attachage, ébourgeonnage, levage, relevage
EXPERIENCE DE PLUS DE 23 ANS
06 29 55 78 93

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr

L'information
vous accompagne
partout !



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU BREUVON

L'AGE des associés, réunie le 08/02/22 a voté le transfert du siège social de Mairie Saint-Germain-le-Rocheux 21510 Aignay-le-Duc à Mairie de Busseaut 21510 Busseaut.
Pour avis le Président

AL22002790

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

TESSARY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
841 468 598 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2022 :
La Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
par sigle ECA
Dont le siège est à Dijon (21) - Parc Valmy, 37 Rue Elsa TRIOLET
300 465 093 RCS DIJON
Représentée par Monsieur Claude CORNUOT a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2027.
Pour avis. Le Président.

AL22002551

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

DOLL ST APOLLINAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
842844136 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 mars 2022 :
La Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
par sigle ECA
Dont le siège est à Dijon (21) - Parc Valmy, 37 Rue Elsa TRIOLET
300 465 093 RCS DIJON
Représentée par Monsieur Claude CORNUOT a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.
Pour avis. Le Président

AL22002552

NON DISSOLUTION

CAPTRONIC, SARL au capital de 7 623 €, ayant son siège social : 20 Grande Rue 21121 HAUTEVILLE LES DIJON ; immat. 399 239 698 RCS DIJON ; le 18 avril 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL22002697

MODIFICATIONS DIVERSES

L'AGE du 9/6/22 de la SciGilcor,RCdijon349795419,capital 150€ objet social : achat+gestion d'immeuble,décide:transfert du siège social du 24 r.Godrans Dijon au 63 r.Portefeuilles Fontaines lès Dijon21121, nomination du gérant Corine Bellaiche sis au siège,prorogation de vie au 6/3/2121,adopte les statut du 9/6/2022,capital social : 150€ en 1000 parts de 0,15€ détenu en nue propriété 999 parts à Corine Bellaiche+1 part à Deborah Zerbib,en usufruit 500 parts à Roger Bellaiche et 500 parts à Liliane Bellaiche

AL22002791

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VVH

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 12 Rue Carnot
21200 BEAUNE
833 632 631 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, La participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales,
L'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière),
L'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques.
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS. La Présidente.

AL22002784

MODIFICATION DU CAPITAL

GEOGANE

Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 1 001 805 euros
Nouveau capital social : 2.003.610 Euros
Siège social : 14 Bis rue de Moissey,
21130 AUXONNE
RCS DIJON 454 073 412

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2022, il a été décidé :
1/ d'augmenter le capital social d'une somme de 1.001.805 €, pour être porté à 2.003.610 €, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
2/ de modifier l'objet social ainsi qu'il suit :
- la participation active à la conception et la conduite de la politique générale des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable incluant toute mission de direction générale, opérationnelle, technique ou/et économique,
- l'activité de la société holding animatrice par la définition incluant, notamment, l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne,
- la mise à disposition de tous services et prestations se rapportant à l'activité de conception et de conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable incluant, notamment, tous services et prestations administratifs, de gestion transversale, d'assistance technique, financière et juridique, et de management,
- l'exercice de tous mandats sociaux,
L'article 2 des statuts de la société a en conséquence été modifié.
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis
La Gérance

AL22002785

MODIFICATION DU CAPITAL

LES EPICEAS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 30 100 €
porté à 1 161 860 €
Siège social : 24 Rue des Templiers
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 912 393 154

Aux termes d'une décision d'associée unique en date du23/05/2022, le capital social a été augmenté de 1 131 760euros par émission de 1 131 760 actions de 1 euros nominal.
En conséquence, l'article 7 des statuts est ainsi modifié :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne rédaction
Le capital social est fixé à TRENTE MILLE CENT (30 100euros).
Il est divisé en 30 100 actions d'une valeur nominale de UN(1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Nouvelle rédaction
Le capital social est fixé à UN MILLION CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (1 161 860 euros)
Il est divisé en 1 161 860 actions d'une valeur nominale de UN (1) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Pour avis
Le président

AL22002789

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL BRACHET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : Aire les Lochères
Autoroute A6
21320 EGUILLY
490 213 980 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2022, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du 23/05/2022 la dénomination sociale « SARL BRACHET » par « BRACHET » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL22002797

COMMISSAIRE AUX COMPTES

K.C.M.

Société par actions simplifiée
au capital de 930 000 euros
Siège social
9 rue du Professeur Chabot
21600 LONGVIC
immat. RCS DIJON 817 389 133

Aux termes de l'AGO en date du 31/05/2022, il résulte que les mandats de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société CABINET LDS AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS, Le Président.

AL22002807

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BOURGOGNE PROMOTION

Société Anonyme
au capital de 85 440 euros
Siège social
chez A2B Centre d'Affaires
ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon 21200 BEAUNE
517 020 137 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 13 juin 2022, il a été pris acte que suite à la fusion de la CCI DE COTE D'OR et la CCI de SAONE ET LOIRE, la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE – CCI METROPOLE DE BOURGOGNE, ayant son siège social à DIJON Cedex (21074) – 2 avenue de Marbotte – BP 17440 devient administrateur en lieu et place la CCI de Côte d'Or. M. Patrick GRANDAY, demeurant 9 Chemin des Rates – 21200 BEAUNE, exercera les fonctions de représentant permanent de la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE. Pour avis. Le Conseil d'Administration

AL22002808

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TAINTIN

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
9 Allée du Vivier Saint Jean
21560 COUTERNON
902 808 849 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société BERGEOT TAINTURIER, SAS au capital de 152 449,02 euros, dont le siège social est 6 Impasse Montbouchard 21800 QUETIGNY, immatriculée 017 250 101 RCS DIJON, représentée par M. Dominique TAINTURIER pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Pour avis. La Gérance

AL22002822

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

1-PEK

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
13, rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
442 777 199 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 1/06/2022, il résulte que la société UMA, Sarl au capital de 362 800 euros, dont le siège social est 13, rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914 040 795 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Josse RENARD, démissionnaire.POUR AVIS
Le Président

AL22002829

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PARIS AVENUE VICTOR HUGO

SC au capital de 710000 €
Siège Social
66 Avenue Victor Hugo 75016 PARIS 16
751836982 RCS de PARIS

Par AGE du 08/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Allée des Corvées 21240 TALANT, à compter du 08/06/2022.
Gérance : Olga KUKHTINA 3 Rue des Prêcheurs 75001 PARIS 01 Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL22002830

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative
à capital variable
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 016 350 266

L'Assemblée Générale des sociétaires du 18/05/2022 a décidé de renouveler pour cinq ans arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2027 statant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026 des mandats de
- Christian ARGUELLES, Administrateur
- La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Administrateur, représentée par M. Pierre TOURLAND.
Puis l'Assemblée Générale des sociétaires a pris acte la fin du mandat d'administrateur de M. Jean-Marie PERRIN, atteint par la limite d'âge.
Le Conseil d'administration du 18/05/2022 a pris acte de la démission de M. Julien CAMPAGNE de ses fonctions de Directeur Général avec une prise d'effet au 30 avril 2022. Puis, le Conseil d'administration du 18/05/2022 a décidé à l'unanimité de nommer M. Arnaud CAULIER, né le 13 mars 1980 à Paris (16ème), domicilié au 44 rue de Rushmoor 92190 MEUDON, Directeur Général pour une durée de cinq ans, prenant effet à compter du 18 juillet 2022 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026. Le Conseil d'administration.

AL22002838

COMMISSAIRE AUX COMPTES

C.L.E.F. ENERGIES

SARL au capital de 60 000 €
Siège social
13 impasse de Reggio
21000 DIJON
501 599 450 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2022, l'AGO a nommé :SARL AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, domiciliée Parc Valmy – le Quatuor – 3G, rue Jeanne Barret – 21000 DIJON, en qualité de CAC titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.Pour avis. La Gérance

AL22002842

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCLH

SARL au capital de 969 800 €
Siège social
13 impasse de Reggio
21000 DIJON
518 274 402 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2022, l'AGO a nommé :SARL AUDIT CONSEIL COMPTABILITE, domiciliée Parc Valmy – le Quatuor – 3G, rue Jeanne Barret – 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
Pour avis La Gérance

AL22002843

MODIFICATIONS DES STATUTS

MIGNARDOT PERE ET FILS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital de 61 260,00 €
Siège social
Ferme des 4 Vents – 21220 FIXIN
320 925 969 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Mai 2022, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en « MIGNARDOT » et ce à compter rétroactivement du 1er Mai 2022.
Pour avis, La gérance.

AL22002853

DEMISSION

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative
à capital variable
14, boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

Le Conseil d'administration du 23/09/2021 a pris acte de la démission de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail de Haute-Saône (CGAD) de son mandat d'Administrateur à effet immédiat.
Le Conseil d'administration du 13/01/2022 a pris acte de la démission de Madame Léna NGUYEN de ses fonctions de Directrice Générale Adjointe de la SOCAMA à effet au 31/12/2021.
Le Conseil d'administration.

AL22002856

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative
à capital variable
14, boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

L'Assemblée Générale des sociétaires du 19/05/2022 a décidé de renouveler pour cinq ans arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2027 statant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026 des mandats de
- Régis PENNEÇOT, Administrateur
- Emmanuel POYEN, Administrateur.
Puis l'Assemblée Générale a pris acte la fin du mandat d'administrateur de M. Michel CHAMOUTON, atteint par la limite d'âge.
Le Conseil d'administration du 19/05/2022 :
- a pris acte de la démission de M. Julien CAMPAGNE de ses fonctions de Directeur Général avec une prise d'effet au 30/04/2022.
- a décidé à l'unanimité de nommer M. Arnaud CAULIER, né le 13/03/1980 à Paris (16ème), domicilié au 44 rue de Rushmoor 92190 MEUDON, Directeur Général, pour une durée de cinq ans, prenant effet à compter du 18 juillet 2022 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.
- a décidé de nommer provisoirement par cooptation M. Jean-Philippe BOYER, né le 23/12/1963 à Le Creusot, domicilié au 9 rue Beuvray 71400 AUTUN, administrateur de la Société pour un mandat de 5 ans conformément aux articles 19 et 23 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. La ratification de la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- a nommé provisoirement par cooptation, Mme Manuela MORGADINHO, née le 06/03/1961 à Lisbonne, domiciliée au 3 rue des mésanges 25220 THISE, administrateur de la Société pour un mandat de 5 ans conformément aux articles 19 et 23 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. La ratification de la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- A nommé provisoirement par cooptation, M. Philippe LARRERE né le 22/10/1960, domiciliée au 1 bis rue des cannes 70000 AUXON LES VESOUL, administrateur de la Société pour un mandat de 5 ans conformément aux articles 19 et 23 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026. La ratification de la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
Le Conseil d'administration.

AL22002857

MODIFICATION DU CAPITAL

HAUTES-COTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
3 Place de l'Eglise
21190 MELOISEY
901 650 606 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/04/2022 a décidé et réalisé :- une augmentation du capital social d'un montant de 3 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille (5 000) euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit mille (8 000) euros.
- une extension de l'objet social à l'activité de transport routier de personnes avec véhicules n'excédant pas neuf places, conducteur compris et à modifié en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis
La gérance

AL22002876

// DIVERS

AVIS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société coopérative de caution mutuelle à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 307 018 705

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2022, qui s'est réunie à l'Hôtel Mercure, 7 av Charles de Gaulle, BEAUNE (21200) sur convocation du Conseil d'administration.
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.21
Intérêts et produits assimilés N-1 0,00 N 0,00
Revenus des titres à revenu variable N-1 131,92 N 132,24
Commissions (produits) N-1 826 888,51 N 800 881,50
Commissions (charges) N-1 0,00 N 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE N-1 827 020,43 N 801 013,74
Charges générales d'exploitation N-1 -115 625,73 N -136 333,81
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION N-1 711 394,70 N 664 679,93
Coût du risque N-1 -654 341,14 N -347 872,87
RESULTAT D'EXPLOITATION N-1 57 053,56 N 316 807,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT N-1 57 053,56 N 316 807,06
Résultat exceptionnel N-1 225 361,52 N 6 457,01
Impôt sur le bénéfice N-1 -282 286,00 N -161 520,00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE N-1 129,08 N 161 744,07
BILAN PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.21
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit N-1 6 316 198,46 N 6 656 735,79
Opérations avec la clientèle N-1 5 569 465,23 N 5 169 956,83
Actions et autres titres à revenu variable N-1 0,00 N 0,00
Participations et autres titres détenus à long terme N-1 12 109,50 N 12 109,50
Autres actifs N-1 266 553,99 N 34 451,57
Comptes de régularisation N-1 0,00 N 0,00
TOTAL DE L'ACTIF N-1 12 164 327,18 N 11 873 253,69
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits N-1 1 469 974,34 N 1 095 430,42
Autres passifs N-1 282 286,00 N 161 520,00
Comptes de régularisation N-1 971 795,79 N 1 114 643,07
Provisions pour risques et charges N-1 5 719 872,38 N 5 343 537,02
Dettes subordonnées N-1 1 732 306,58 N 1 982 527,67
Capitaux propres hors FRBG N-1 1 988 092,09 N 2 175 595,51
Capital souscrit N-1 1 763 751,18 N 1 789 510,53
Prime d'émission N-1 371 855,22 N 371 855,22
Réserves N-1 218 242,46 N 218 242,46
Provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
Report à nouveau N-1 -365 885,85 N -365 756,77
Résultat de l'exercice N-1 129,08 N 161 744,07
TOTAL DU PASSIF N-1 12 164 327,18 N 11 873 253,69
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle N-1 97 696 903,26 N 93 482 058,83
dont Engagements contre garantis FEI N-1 47 172 575,12 N 45 762 748,6
Le Conseil d'administration

AL22002837

AVIS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE «SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 016 350 266

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2022, qui s'est réunie au sein du restaurant l'Ecusson, 2 rue du lieutenant Dupuis à Beaune (21200) sur convocation du Conseil d'administration.
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.21
Intérêts et produits assimilés N-1 13 742,50 N 12 851,74
Intérêts et charges assimilés N-1 111,33 N 111,59
Commissions (produits) N-1 132 049,20 N 93 335,19
Commissions (charges) N-1 0,00 N 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE N-1 145 903,03 N 106 298,52
Charges générales d'exploitation N-1 -36 700,03 N -128 047,54
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION N-1 109 203,00 N -21 749,02
Coût du risque N-1 269 114,88 N 171 602,36
RESULTAT D'EXPLOITATION N-1 378 317,88 N 149 853,34
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT N-1 378 317,88 N 149 853,34
Résultat exceptionnel N-1 -995,43 N 87 472,52
Impôt sur le bénéfice N-1 -90 441,00 N -31 708,00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE N-1 286 881,45 N 205 617,86
BILAN PUBLIABLE
Arrêté au 31.12.21
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit N-1 16 802 277,62 N 14 473 298,90
Opérations avec la clientèle N-1 2 886 206,01 N 2 621 841,63
Autres actifs N-1 10 218,00 N 10 218,00
Comptes de régularisation N-1 0,00 N 1 400,00
TOTAL DE L'ACTIF N-1 19 698 701,63 N 18 106 758,53
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits N-1 2 886 206,01 N 2 621 841,63
Autres passifs N-1 0,00 N 31 708,00
Comptes de régularisation N-1 1 562 686,36 N 963 263,26
Provisions pour risques et charges N-1 1 941 818,27 N 1 768 023,10
Dettes subordonnées N-1 3 706 704,32 N 2 918 306,01
Capitaux propres hors FRBG N-1 9 601 286,67 N 9 803 616,53
Capital souscrit N-1 671 896,00 N 668 608,00
Réserves N-1 5 142 055,88 N 5 428 937,33
Prime de fusion N-1 3 500 453,34 N 3 500 453,34
Report à nouveau N-1 0,00 N 0,00
Résultat de l'exercice N-1 286 881,45 N 205 617,86
TOTAL DU PASSIF N-1 19 698 701,63 N 18 106 758,53
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle N-1 107 695 321,72 N 75 650 226,07
Dont Engagements VIFS N-1 449 196,17 N 298 135,76
Le Conseil d'Administration

AL22002877

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETIT-JEAN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour, CRPCEN 54001, le 3 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle conventionnelle entre :
Monsieur Bernard GUGGER, retraité, et Madame Agnès Odile Marie VOILLOT, enseignante, demeurant ensemble à LONGE-COURT-EN-PLAINE (21110) 8 impasse de l'orme
. Monsieur est né à DIJON (21000) le 2 mars 1958,
. Madame est née à BEAUNE (21200) le 14 décembre 1962.
Mariés à la mairie de VOLNAY (21190) le 27 août 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
. Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL22002817

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/06/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAFFRES : Pré et bois-taillis Commune couverte par le RNU
1 ha 47 a 76 ca
- Les crots: B-742-748 - Les soillons: ZK-2(*)
NORGES-LA-VILLE: Terre -: Zone A du PLU
3 ha 11 a 20 ca
- Les rosieres: ZD-164
16 ha 23 a 35 ca
- En barge: ZK-15-205[11] - Les clos: ZI-19 - Les terres de la commander: ZH-8-12
LAMARCHE-SUR-SAONE :
Libre, prés, Urbanisme : RNU
68 a 94 ca
- La bouche a beze: A-402
MONTHELIE : Loué
Vigne AOC MONTHELIE
Urbanisme : R.N.U
Objectif : Maintien du fermier.
39 a 45 ca
- Les sous courts: B-70
GEVREY-CHAMBERTIN: Vignes AOP «Gevrey-Chambertin» - Urbanisme: Zone Ap du PLU
1 ha 07 a 08 ca
- Champ franc: AM-236[141] - Creux brouillard: AK-87-88-89-93-94 - Du moulin a vent: AI-230[100] - Les crais: AI-342[111]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/07/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002880

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 11 octobre 2018, Monsieur Ivan Eugène Alexandre RAILLARD, né à LUX (Côte d'Or) le 30 août 1927, en son vivant retraité, époux de Madame Ida TABERNO, demeurant à MARCILLY-SUR-TILLE (21120), 36 Rue du Cerceau, décédé à IS-SUR-TILLE (21120) le 09 avril 2022, a institué deux légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pascale CARILLON suivant procès-verbal en date du 09 juin 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 14 juin 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascale CARILLON 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL22002885

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ACTIGEST S.A.R.L

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CIDO
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : RUE DES MAGNIENS
21700 ARCENANT
Siège de liquidation : RUE DES MAGNIENS
21700 ARCENANT
440 106 614 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20 juin 2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie MATESE, demeurant RUE DES MAGNIENS 21700 ARCENANT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur

AL22002435

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENERSOL BOURGOGNE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et
Siège de liquidation :
22 Rue des Mazières
21121 FONTAINE LES DIJON
521 829 911 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mr Arnaud BOURGOGNE, demeurant 22 rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 22 rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22002696

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RODOT MICHEL
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
au capital de 134 770,00 euros
Siège social : Ferme des Brosses
21310 BEZE
RCS DIJON 490 546 439

Suivant décision du 30/04/2022, M. Michel RODOT, associé unique, a arrêté le compte définitif de liquidation au 30/04/2022 qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis - Le liquidateur.

AL22002782

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SECURI T
SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
ayant son siège social
14 Rue de l'Artisanat
21560 COUTERNON
immat. RCS DIJON 432 835 809

L'AGE réunie le 31/05/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur Mme Catherine THOMAS (14 Rue de l'Artisanat, 21560 COUTERNON), pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation 14 Rue de l'Artisanat, 21560 COUTERNON pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt RCS de DIJON. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22002804

DISSOLUTION

MATHIAUT-SIMONNET ET LEURS ENFANTS
SCI au capital de 199 707 euros
domiciliée au 17 route de Dijon
21290 SAINT BROING LES MOINES
immatriculée au RCS de DIJON
sous le numéro 380 768 093

Aux termes d'un procès-verbal de la gérance en date du 31/05/2022, le gérant a constaté la volonté des associés de prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/05/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean MATHIAUT demeurant 17 route de Dijon 21290 SAINT BROING LES MOINES, gérant, exercera les fonctions de liquidation pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 17 route de Dijon 21290 SAINT BROING LES MOINES, pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le Liquidateur.

AL22002818

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B.M.O. BOURGOGNE MACHINES OUTILS
SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social et siège de liquidation
16 Rue de l'Ouvrée
21200 BEAUNE
489 917 310 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 mai 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien QUEVA, demeurant 7 bis avenue Président Pierucci à CORTE (20250), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL22002836

// CONSTITUTION

SARL THOMAS TISSANDIER
AVOCAT
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/06/2022, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Médi-Vie
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 1 500 € répartis en 1 500 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 23 Avenue de la Brenne 21540 SOMBERNON
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
L'achat en vue de la revente ou la location de tout matériel médical et paramédical,
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable décisions des associés prise à la majorité des 3/4 des voix.
Président : la société L.A.C., société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000,00 €, ayant son siège social au 12 rue du Ruisseau – Hameau de Panthier - 21230 CREANCEY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 838 349 512, prise en la personne de son Président, Monsieur Adrien MENETRIER demeurant 12 rue du Ruisseau – Hameau de Panthier - 21230 CREANCEY,
Directeur général : la société PharmaCub, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100,00 €, ayant son siège social au 5 Place de la Libération 21320 POUILLY-EN-AUXOIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 888 225 216, prise en la personne de son Président, Madame Anne-Laure MINN demeurant 16 rue du Ruisseau 21230 CREANCEY,
Directeur général délégué : Madame Lise VINCENT, demeurant au 23 rue Basse 21540 DREE.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL22002806

ENTREPRISE WONDERFULL

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « ENTREPRISE WONDERFULL «, au capital d'origine de 4.000 €, dont le siège social est à LONGVIC (21600) – 3, Boulevard Eiffel, ayant pour objet l'importation, l'exportation, la commercialisation, le négoce de tous véhicules automobiles et industriels, remorques et autres engins roulants, tractés ou auto-tracteurs, neufs ou d'occasion, d'origine française ou étrangère ; le négoce de gros, demi-gros et de détail de tous accessoires et pièces détachées neuves et occasions pour véhicules automobiles et industriels et véhicules divers, et de tous outillages et matériels tractés ou auto-tracteurs, ainsi que de tous les accessoires, pièces détachées nécessaires ou utiles à ces outillages et matériels ; l'activité de prestations de services à caractère commercial ; l'organisation et la réalisation de manifestations ou d'événements de toute nature, professionnels ou institutionnels, séminaires, congrès, journées d'études, ainsi que toutes prestations de services en vue de la réalisation de tels événements. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés ainsi qu'entre conjoints et entre ascendants et descendants, et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le premier président est Mme. Siam AMANEMKO, demeurant à DIJON (21000) – 9 rue du Petit Citeaux, désignée statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL22002811

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à du 14/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société à responsabilité limitée. Dénomination : BENOIT SORDET. Siège : 2 rue du Parc – 21630 POMMARD. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros constitués uniquement d'apport en numéraire. Objet : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole ;la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Gérant : Monsieur Benoit SORDET, demeurant 19 rue de Bois Bouton à DEMIGNY (71150). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL22002833

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date des 15 et 16 juin 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :FORME : société par actions simplifiée. DENOMINATION : MKG. CAPITAL : 15.008 Euros divisés en 938 actions de 16 Euros chacune. SIEGE SOCIAL : 78 B Avenue du Drapeau – 21000 DIJON. OBJET : La Société a pour objet : - l'exploitation d'un fonds de commerce à dominante alimentaire, - l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage professionnel, commercial et d'habitation, - la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers, - la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, - éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle, - la constitution de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux ou la souscription des parts des Sociétés Civiles Immobilières, DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Toutes les cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire. PRESIDENT : Kévin FOREY – 14 Rue Pierre de Coubertin 21560 COUTERNONLa société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis

AL22002834

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03/06/2022 à BEAUNE, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : AMN RENOVATION. Siège : 20 rue du Docteur Tassin 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 2 000 euros. Objet : Activité de peintre en bâtiment et de plaquiste. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Transmission des actions : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Adrien LOUBET, demeurant 6 Boulevard Jules Ferry 21200 BEAUNE. POUR AVIS. Le Président.

AL22002841

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17 juin 2022, il a été constitué une Société Civile immobilière dénommée :
SCI CIRCULAIRE
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 24 Rue des Ardennes 21000 DIJON
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Maxime PEREIRA, demeurant 12 Rue des Bleuets RUFFEY LES ECHIREY (21490) et Monsieur Jorge PEREIRA demeurant 9 Allée des Chênes ASNIERES-LES-DIJON
Clause d'agrément :Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints et entre ascendants et descendants. Dans tous les autres cas elles peuvent être cédées qu'auprès agrément du cessionnaire proposé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL22002846

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEMEAUX du 15 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : SC ETHIC ASSURANCES. Siège : 3 Rue du Jardin Merveille, 21120 GEMEAUX. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON. Capital : 1 500 euros. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : L'activité de courtage en assurance et réassurance auprès de particuliers, d'entreprises et de tout établissement public ou privé ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Anthony BOUCHER, demeurant 3 Rue du Jardin Merveille, 21120 GEMEAUX. POUR AVIS. Le Président

AL22002852

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/06/2022 à PERRIGNY LES DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU. Dénomination : L2G ASSURANCES. Siège : 18 D Rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 500 euros. Objet : L'activité de courtage en assurance et réassurance auprès de particuliers, d'entreprises et de tout établissement public ou privé ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Grégory BOUCHER, demeurant 18 D Rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL22002854

SARL O' 100DWICH
Société à responsabilité limitée
au capital de 100,00 euros
Siège social
2 rue du Faubourg St Nicolas
21200 BEAUNE
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 07 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SARL.
DENOMINATION : O' 100DWICH.
SIEGE SOCIAL : 2 rue du Faubourg St Nicolas – 21200 BEAUNE.
OBJET : Restauration de type rapide, - Fabrication et vente de plats à consommer sur place, à emporter, ou en livraison,- Vente de tous produits alimentaires et de boissons.
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
CAPITAL : 100 euros.
GERANCE - Monsieur Abdellâziz AIT AHMED, demeurant 54 rue des Lieutenants Chauveau - 71100 CHALON SUR SAONE. - Monsieur Mostafa KERZAZI, demeurant 140 avenue de Paris – 71100 CHALON SUR SAONE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.
Pour avis,. La gérance

AL22002863

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la Société FEUILLEBAR, SARL au capital de 7 500 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 89 rue Emile Gruet, 21130 AUXONNE, Objet : Bar, restauration sur place ou à emporter, salon de thé. Le Gérant est Monsieur Benjamin FEUILLEBOIS demeurant 13 rue du Bois, Côte d'or (21) 21130 LABERGEMENT LES AUXONNE.
Pour avis – La Gérance

AL22002861

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAGNOT du 20/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : FLOORELITH. Siège : 3 Route de Nuits Saint Georges, 21700 BAGNOT Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 500 euros. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'accomplissement de prestations de conseil et l'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, le conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en uvre, le coaching personnalisé, les services de conseil et d'assistance opérationnelle en matière de définition de politiques et de stratégies commerciales ainsi qu'en matière de planification, d'organisation et de contrôle d'ensemble d'une société ou d'un organisme, l'accompagnement dans la recherche de la structure organisationnelle (processus décisionnel) la mieux appropriée pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs, les services de conseil en développement et restructuration d'entrepriseExercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Laurent LASAUSSE, demeurant 3 Route de Nuits Saint Georges, 21700 BAGNOT. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL22002874

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 16 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HOLDING NICOLAS MESTRE. Siège : 8 Rue Philippe Trinquet – 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire. Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, et ce, plus particulièrement dans le secteur agri-viticole ; La participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; L'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; L'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : Monsieur Nicolas MESTRE demeurant 8 Rue Philippe Trinquet – 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.

AL22002878

LEGATIS DIJON GENLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me David BELOU notaire à DIJON, le 10 juin 2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « SCARABEE » Société civile au capital de 653.400€ composé d'apports en numéraire à concurrence de 100€ et d'apports en nature de biens et droits immobiliers à concurrence de 653 300€, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : CORCELLES-LES-MONTS (21160) 4 rue des Jardins ; M. Jean-Paul JOB, dmt 4 rue des Jardins à CORCELLES-LES-MONTS, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.
Pour avis.
Me David BELOU

AL22002886

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

NIÈVRE

// MODIFICATION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 Mars 1962

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE CIVILE ATALANTE
Société civile au capital de 2 707 000 euros
Siège social : 6 rue du Cloître Saint Cyr
58000 NEVERS
903 639 607 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal du 28 mars 2022, l'assemblée générale a nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, la société IN EXTENSO IDF AUDIT, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) - 63 Ter Avenue Edouard Vaillant. Pour avis.

AL22002792

AUVERCO

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

NON DISSOLUTION

SARL TAXI DORNOIS
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 3, Route de Paris - La Pariode
58240 Chantenay-Saint-Imbert
481 068 898 RCS de Nevers

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 31/01/2022 a décidé de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Nevers

AL22002798

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 Mars 1962

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CYRUS
SAS au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 6 rue du Cloître Saint Cyr -
58000 NEVERS
750 973 232 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal du 10 février 2022, l'assemblée générale a nommé : - la société IN EXTENSO IDF AUDIT, dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) - 63 Ter avenue Edouard Vaillant, en qualité de commissaire auxcomptes titulaire, en remplacement de Monsieur René GRISON dont le mandat de commissaire aux comptes titulaire n'a pas été renouvelé, Pour avis.

AL22002799

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI BIS
Société civile
au capital de 1000 €
Siège social : 52, avenue Louis Fouchère
58640 VARENNES-VAUZELLES
Numéro d'immatriculation :
512016254 - NEVERS

Suivant décision collective des associés en date du 20 octobre 2021, il résulte que :
Monsieur MARTINET a été nommé seul et unique Gérant à compter du 20 octobre 2021 en remplacement de Monsieur LACOUR, pour une durée illimitée.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22002802

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

LOUISESY

Société civile immobilière,
au capital de 1 524,49 euros,
La Galette 58500 CLAMECY,
417 963 931 RCS NEVERS
Délibération du 08/10/2021 : La collectivité des associés a pris acte du décès de M. Louis VATAN, gérant associé, intervenu le 12.01.2021 et a nommé en qualité de nouveau gérant associé, M. Sébastien VATAN, dt 22 Rue de l'Ecole – MOULOT 58500 CLAMECY pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 12.01.2021. Elle a également décidé de supprimer le nom du gérant figurant à l'article 13 des statuts.
Pour avis

AL22002803

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DU CAPITAL

STE «CLINIQUE VETERINAIRE

DU DOCTEUR PRADEAU».
SELARL DE VETERINAIRES
AU CAPITAL porté à 100 000 Euros
SIEGE SOCIAL
COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre)
138 Route de DONZY
RCS NEVERS 848 323 390

Selon décisions mixtes annuelles de l'Associée unique du. 31/03/2022, il a été procédé aux modifications suivantes. dans l'avis antérieurement publié. CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : 48.800 euros divisé en 488 parts sociales de 100euros. Nouvelle mention : 100.000 euros divisé en 1 000 parts sociales de 100 euros. Pour avis. La Gérante

AL22002813

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEDELEC
Société par Actions Simplifiée
u capital de 30 000 €
Ancien siège social : 22, rue du Docteur Leveillé – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 102 Bis, Route de Lyon – 58000 SERMOISE SUR LOIRE
312 162 878 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 13/06/2022, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour de transférer le siège social de NEVERS (58) – 22, rue du Docteur Leveillé à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 102 Bis, Route de Lyon et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002826

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEROM'AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
La Bruyère d'en Haut
89130 FONTAINES
824 337 893 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 JUIN 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du La Bruyère d'en Haut, 89130 FONTAINES au 1 Rue du Port – 58450 NEUVY SUR LOIRE, à compter du 1er juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 824 337 893 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.Gérance : Monsieur Jérôme GRENON, demeurant 1 Rue du Port – 58450 NEUVY SUR LOIRE.

AL22002850

TRANSFORMATION

GAEC DU DEVANT

Société civile
au capital social de 226 900 euros
Le Devant - 58250 SAINT-SEINE
RCS NEVERS - N° 321 225 377

Par délibérations d'AGE du 31 mai 2022, le GAEC DU DEVANT a. été transformé en une EARL disposant des caractéristiques. suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE.
OBJET : activités agricoles.
DENOMINATION SOCIALE : EARL DU DEVANT.
SIEGE SOCIAL : 79 impasse du Devant - Le Devant - 58250. SAINT-SEINE.
GERANT : Sylvain POUPON, demeurant Le Devant - 58250. SAINT-SEINE.
CAPITAL SOCIAL : 226 900 euros divisé en 2 269 parts de 100. euros représentatives de biens mobiliers.
DUREE : 99 ans.
CESSION DE PARTS : agrément pour toutes les cessions.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22002858

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Ô LIEU
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 40, rue Paul Vaillant Couturier – 58000 NEVERS
825 377 773 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/06/2022 l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour à l'exploitation de bars, de restaurants et d'épiceries et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22002872

AVIS

TC 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
338 339 146 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2022, l'assemblée générale mixte des associés a pris acte de la fin du mandat de M. Philippe JUHEN, Commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne plus nommer de Commissaire aux comptes suppléant, et ce, en application de l'article L 823-1 du Code de Commerce. Pour avis.

AL22002884

GROUPEMENT FORESTIER DE LA GRANDE VENTE

Modification de la répartition des parts sociales dans le capital social :
GROUPEMENT FORESTIER DE LA GRANDE VENTE
SC au capital de 549578.71 euros
Siège social : La Vannoise Larochemillay 58370 Villapourçon
RCS de Nevers 323515791
Suite à l'AGE du 17/06/2022, le capital social est composé de 3605 parts sociales réparties entre :
- Chantal Firmin épouse De Champs de Saint-Léger pour 721 parts sociales ;
- Yves Firmin pour 721 parts sociales ;
- Béatrice Firmin pour 721 parts sociales ;
- Catherine Firmin pour 721 parts sociales ;
- Claire Firmin pour 721 parts sociales
L'article 7 ses statuts a été modifié en conséquence.

AL22002888

TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPEMENT FORESTIER DE LA GRANDE VENTE

SC au capital de 549 578,71 €
Siège social : La Vannoise Larochemillay
58370 VILLAPOURCON
323 515 791 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 17/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **Montbracon 58120 DOMMARTIN** à compter du 17/06/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22002879

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI » titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre) 2 Place Docteur Bondoux

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de CHAUMARD (58120) cadastrée Section Cn°105 - Forêt des Boulas (15 ares), et commune de CORANCY (58120) cadastrées Section B n°65 - Fremont (35 ares 36centiares) et Section B n°1321 - Fremont (35 ares), soit une contenance totale 85 ares 36 centiares, moyennant le prix de1.963,00 euros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120),qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL22002823

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION

ETABLISSEMENTS ROUGEAUX

SARL au capital de 15.244,90 euros
Siège social
12 Avenue Henri Barbusse
58500 CLAMECY
329 165 245 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Hugues ROUGEAUX dt 37 Chemin de la Postaillerie – 58500 CLAMECY, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur qui est siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, H. ROUGEAUX

AL22002810

DISSOLUTION

GOS - Saint-Honoré

SCI en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social
15 avenue Jean Mermoz
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS
R.C.S. NEVERS 751 391 467

Le 13.05.2022, l'assemblée générale a décidé la dissolution. anticipée de la société à compter du 13.05.2022. M. Grégoire. QUENOT demeurant chez Mme Orane QUENOT 40 rue de Torcy 75018. PARIS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a. été fixé au 40 rue de Torcy 75018 PARIS. Pour avis.

AL22002840

DISSOLUTION

SAS LA POMME D'OR
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 97 500 €
Siège social : 8, Avenue Gambetta – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
750 401 499 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/04/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Stéven PLAT dt à NAUCELLES (15) – 12, Chemin de Tourtoulou a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NAUCELLES (15) – 12, Chemin de Tourtoulou. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002889

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

FRANCK VERGNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Industrielle
8 Route de la Barbouillère
58000 SAINT-ELOI

Aux termes d'un acte sous signature privée à SAINT-ELOI en date du 20/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FRANCK VERGNES
Siège social : Zone Industrielle - 8 Route de la Barbouillère, 58000 SAINT-ELOI
Objet social : Plomberie - Chauffage
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Franck VERGNES, demeurant 44 Rue des Chailloux 58000 NEVERS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
La Gérance

AL22002800

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LAPALUDBOX au capital de 1.000 €,ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL22002795

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05 avril 2022, il a été constitué. une Société interprofessionnelle de soins ambulatoires dénommée SISA MULTI SITES MORVAN BAZOIS par abréviation SMMB. Objet social : mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés, exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures de mise en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, ou de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique. . Siège social : 9, avenue François Mitterrand 58290 MOULINS-ENGILBERT. Capital : 850 euros. . Gérance : M. Paul BERNARD demeurant La Gretaude 58290 MOULINS-ENGILBERT, Mme Béatrice DELAQUERRIERE demeurant à. Sanizy 58110 MONTAPAS, Mme Nacéra OUNNAS demeurant place de l'Eglise 58370 GLUX-EN-GLENNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002805

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/06/2022, il a été constitué une. SARL dénommée GBD RENOVATION. Objet social : - Tous travaux de maçonnerie, construction et. rénovation, électricité, gros oeuvre ; Au moyen de la. sous-traitance toute autre activité et/ou tous autres. travaux de second ½uvre se rapportant au bâtiment et à la. rénovation des bâtiments. Siège social : 4 Boulevard Jérôme Trésaguet 58000 NEVERS. Capital : 3 000 euros. Gérance : Mrs Jean-François GERBAUD et Thomas GERBAUD. demeurant 9 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 NEVERS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS

AL22002812

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/06/2022 constitution de la SAS :LE BENGY. Capital social : 10 000 euros.Siège social : 25 route de paris 58640 VARENNES VAUZELLES. Objet : - l'exploitation de toute activité de restauration, brasserie, bar, préparation et ventes de plats à consommer sur place et à emporter, traiteur ; - la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles,exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature…), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ; - l'exploitation de tout fonds d'hôtel, auberge, hébergement de toute nature,- la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations relatifs aux activités spécifiées ci-dessus. Président : M. Sébastien ETIENNE demeurant 36 avenue de Langres - Appt. 222, 21000 DIJON. Directeur Général : Mme Ambre MAZOYER demeurant 36 avenue de Langres -Appt 222, 21000 DIJON. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associé donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22002819

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/06/22, il a été constitué la SAS suivante :
Dénomination : LE POOL.
Siège social : 12 route de Bouhy, 58200 ALLIGNY COSNE.
Objet : Tous fonds de commerce d'hôtel bar brasserie, hôtel, restauration à emporter et sur place. Toute opération industrielle, commerciale et financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Capital : 6 000 €.
Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
Cessions de parts : A l'expiration de la période d'inaliénabilité de dix ans, toute cession est soumise à l'agrément des associés.
Président : Mme DELHOMME Sabine demeurant 5, Impasse du Champ Tillot 58200 ALLIGNY COSNE. . Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002864

Etude de Maîtres Dominique MARTIN
et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 25 mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : ACLV.
Le siège social est fixé à : BILLY-CHEVANNES (58270) , 7 rue de l'Eglise .
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Il est divisé en 10 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 10 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Les gérants sont Monsieur et Madame VALLET seuls associés de la société demeurant BILLY CHEVANNES (58270) lieudit Chevannes 7 Rue de l'Eglise.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis
Le notaire.

AL22002875

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING LARDENOIS
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 387 350 €
Siège social : 200, Avenue de la République – 58600 GARCHIZY
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Maxime LARDENOIS dt à GARCHIZY (58) - 200, Avenue de la République
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22002883

// DIVERS

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
REPORTAGES VIDÉOS DÉMONSTRATIONS

safer
Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de BOUHY: ZONE A
Loué sur toute la surface 6 ha 86 a 40 ca
- Les toris: ZD-6-7
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE RNU
7 ha 45 a 35 ca
- La font couvert: F-694-1503[1461](*) - La grande montee: F-1457[692] - Les foelles: E-9 - Saint imbert: E-116
Cmne de GLUX-EN-GLENNE: ZONE RNU
Loué sur partie de la surface
Avec bâtiments habitation et exploitation
21 ha 63 a 37 ca
- Champ bon: B-108-109 - Champ des pierres: A-590-591 - Champs derniers: A-649-653(*) - Champvie: A-593(*)-594-595-596(*)-597(*) - La picherotte: B-142-144 - Le haut de meliere: B-155(*)-158-160-161
- Les bouillery: A-485-486-487-488-489-731[1] - Les fourassins: A-358(*) - Les grands champs: A-616(*)-617(*)-619(*)-620(*)-623(*)-630(*)-632-634 B-115-117-127(*)-128-129-130(*) - Les jalots: B-139 - Les morajus: A-599-600(*)-601(*)-602(*)-604(*) - Villechaise: AC-15[677](*)-19[719](*)-38[12]-41[30]-42[29]-43[28]-44[27]-46[26]-107[37]-117[94]-121[106]
Et, par extension, Cmne de SAINT-PRIX: ZONE RNU
5 ha 81 a 93 ca
- Champ gauthey: F-175 - Champ vie: G-196 - Le gd chp de pierre pertui: F-226-228 - Les grands champs: F-172-173 - Meliere: F-115-116-117-120 - Pre aux barres: G-190 - Pre charme: F-169-170
Biens à louer par intermédiaiton locative :
Cmne de LAMENAY-SUR-LOIRE: ZONE RNU
9 ha 18 a 68 ca
- 'Les pres du vernois': B- 292- 293- 294 - 'Petites pieces des varenne': B- 282
13 ha 69 a 50 ca
- 'Les soulins': B- 262- 263- 264- 265- 266- 269- 270 - 'Petites pieces des varenne': B- 280- 281 - 'Terres de font saint jean': B- 363- 364
Et par extention, Cmne de GANNAY-SUR-LOIRE(03): ZONE RNU
10 ha 39 a 00 ca
- 'Terres de font saint jean': AK- 1- 4- 5- 192 vente et location d'une exploitation de polyculture avec bâtiments d'exploitation Photovoltaïques, habitation, et matériel pour une surface totale de 62 ha 87 a 74 ca (vente : 1 ha 56 a 42 ca / location : 61 ha 31 a 32 ca)
Biens à vendre :
Cmne de NANNAY: ZONE C / ZONE NC / ZONE A
1 ha 56 a 42 ca
- Du fourneau: B-1003[321] ZB-12 - Guichy: ZB-11(A)-11(Z) - L etang: B-979[850]
Biens à louer :
Cmne de CHASNAY : ZONE C / ZONE NC / ZONE A
1 ha 83 a 80 ca
- 'Cote d hiver': ZE- 52 - 'Les injoncs': ZD-11(J)- 11(K)
Cmne de MESVES-SUR-LOIRE : ZONE C / ZONE NC / ZONE A
24 a 40 ca
- 'Les broussailles': ZM- 92
Cmne de NANNAY : ZONE C / ZONE NC / ZONE A
59 ha 23 a 12 ca
- 'Bois du tury': B- 790- 797 - 'Champs de la fontaine': ZB- 5(J)- 5(K) - 'Guichy': ZC- 7 - 'Les bourgiraud': ZC- 11(AJ)- 11(AK)- 11(BJ)- 11(BK) - 'Les champs de paille': B- 395(A)- 395(Z) ZC- 20(J)- 20(K)- 85(J)- 85(K) - 'Les guerjots': ZC- 25- 42 - 'Les injoncs': B- 854(J)- 854(K) - 'Les perrieres': ZB- 95(J)- 95(K) - 'Malvoisine': ZC- 61- 62- 63(A)- 63(B)- 67-73(A)- 73(BJ)- 73(BK) - 'Montoneau': ZD- 23 - 'Pres neufs': B- 753- 754- 755- 756 - 'Sous le comte': ZB- 37(J)- 37(K)- 38(A)- 38(B)- 39 cession de la globalité d'une exploitation agricole (92 ha 58 a 17 dont 14 ha 90 a 09 en location).
D.P.B cédés à titre gratuit.
Loué sur toute la surface
Avec bâtiments habitation et exploitation
Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU
Biens à vendre :
77 ha 68 a 08 ca
- Champs de nourry: ZD-7 - Grands pres du terreau: ZE-1(A)-1(Z) ZH-29 - L echarpee: A-378-379(J)-379(K) - La varvette: ZE-13-15 - Le culot: ZE-77[392] - Le dechart: A-380(J)-380(K) - Les brieux: A-557-558
- Les coques: B-135 ZI-68[54] - Les mouilles: ZE-67[385]-68[386]-69[387](J)-69[387](K)-70[708]-72[381](J)-72[381](K) - Les saules: ZE-5-6(J)-6(K) - Nourry: ZE-32[643]-33[191]-34[195]-35[194]-36[193]-37[192]-38[190]-43[185]-44[702]-49[703]-54[703] - Ouches de la croix: ZD-15(J)-15(K)-15(L)
Biens à louer :
Cmne de VANDENESSE : ZONE RNU
4 ha 26 a 46 ca
- 'La varvette': ZE- 12- 16 - 'Ouches de la croix': ZD- 12(*)
Cession d'une exploitation agricole d'une surface totale de 255 ha 60 a 47 ca comportant :
- ventes : 218 ha 86 a 53 ca
- locations par intermédiations locatives (divers propriétaires) : 30 ha 72 a 94 ca
- location par Convention de Mise à Disposition : 6 ha 01 a 00 ca
- mise à disposition gratuite pour bon entretien d'une surface de 83 a 95 ca
avec vente d'actifs (matériel, DPB cédés à titre gracieux)
nature de terre et pré
Présence de bâtiments d'exploitation
type de production : Polyculture Elevage
Biens à vendre :
Cmne de MONTARON: ZONE RNU
6 ha 36 a 80 ca
- Les courlas: ZO-1
Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU
141 ha 78 a 58 ca
- Arcelin: ZB-40[33] - Champs blondiaux: A-618-619 ZI-17 - De la perriere: C-415[P1] - Garenne d amon: B-107 - Guet madeleine: AC-8[15] - Le bourg: C-413-414(Z)-414(*) - Les grands champs: ZC-2-41[3](*)
- Les ouches: ZH-47(*) - Sauleux: ZB-2(*)
4 ha 83 a 00 ca
- Les ouches: ZH-48
2 ha 47 a 99 ca
- Champs de muet: ZC-13 - Grands champs: ZB-27-47[23]-50[24]-52[26] - Les bonnes maisons: C-237 - Les grands champs: ZC-33-34 - Sauleux: ZB-8-9-10
55 ha 71 a 16 ca
- Bois clair: B-149(*) - Champ d amon: B-155-156 - Domaine du tout: ZI-3-100[1]-102[2] - Les brunettes: B-153-154 - Les clouyaux: ZI-6(*)-9(*)-10(*) - Ouche arriale: B-94-95 - Pre mary: AB-1[331](*)
5 ha 07 a 00 ca
- Arcelin: ZB-35
42 a 60 ca
- Les grands champs: ZC-7
1 ha 92 a 40 ca
- Sauleux: ZB-11-12
27 a 00 ca
- Les grands champs: ZC-6
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de VANDENESSE : ZONE RNU
1 ha 15 a 00 ca
- 'Grands champs': ZB- 29[F1] - 'Les grands champs': ZC- 5
35 a 80 ca
- 'Les grands champs': ZC- 8
79 a 80 ca
- 'Grands champs': ZB- 30
27 ha 58 a 39 ca
- 'Champs de la cote': AA- 56[6] - 'Champs de muet': ZC- 15 - 'Grands pres du terreau': ZH- 27- 28(*) - 'La cote': AA- 38[359]- 41[659]
- 'La grande cintre': AA- 27[139]- 29[161](*)- 35[699](*)- 36[1](*)- 57[2]- 59[107](*) 83 a 95 ca (Location à titre gratuit pour entretien) :
- 'Champ anceau': ZB- 32
Biens à louer par Convention de Mise à Disposition :
Cmne de VANDENESSE : ZONE RNU
6 ha 01 a 00 ca
- 'Champs blondiaux': ZI- 24(*) - 'Les clouyaux': ZI- 11- 13- 21 - 'Les craies': ZI- 62
cession de la globalité d'une exploitation agricole (vente : 77 ha 68 a 08 ca / location 4 ha 26 a 46 ca).
Avec Bâtiments d'habitation et d'exploitation
Louée par bail rural sur toute la surface jusqu'au 31/12/2022
Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU
Biens à vendre :
77 ha 68 a 08 ca
- Champs de nourry: ZD-7 - Grands pres du terreau: ZE-1(A)-1(Z) ZH-29 - L echarpee: A-378-379(J)-379(K) - La varvette: ZE-13-15 - Le culot: ZE-77[392] - Le dechart: A-380(J)-380(K) - Les brieux: A-557-558
- Les coques: B-135 ZI-68[54] - Les mouilles: ZE-67[385]-68[386]-69[387](J)-69[387](K)-70[708]-72[381](J)-72[381](K) - Les saules: ZE-5-6(J)-6(K) - Nourry: ZE-32[643]-33[191]-34[195]-35[194]-36[193]-37[192]-38[190]-43[185]-44[702]-49[703]-54[703] - Ouches de la croix: ZD-15(J)-15(K)-15(L)
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU
4 ha 26 a 46 ca
- 'La varvette': ZE- 12- 16 - 'Ouches de la croix': ZD- 12(*)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/07/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002882

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

Andrée Event, SAS au capital de 2 000 euros, siège social : 71 rue Principale 89340 CHAMPIGNY, 839 938 487 R.C.S. de SENS. Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/04/2022, il résulte que la collectivité des associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au R.C.S. de SENS.

AL22002215

AVIS

SOUPÉ, SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 1 Rue de la Paix, ZA des Violettes, 888 938 198 RCS AUXERRE, AGM du 31/03/2022 : en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL22002613

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFA D'ARTHEY

Capital de 60980 €
Arthey 89330 Saint Martin d'Ordon
428562243 R C S Sens

Aux termes de l'AGE du 22/05/2022 il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme HALATRE Chantal 49 Rte des Comtes Prunoy 89120 Charny O D P
Mention au RCS Sens

AL22002847

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES FRENOLOGUES SAS au capital de 2500€ Siège social : 98 rue de Verdun 92800 Puteaux 902 281 609 RCS Nanterre L'AGE du 25/05/2022, a décidé de transférer le siège social de la société au 29 avenue de sully prolongée pépinière d'entreprises du Jovinien, 89300 Joigny à compter du 25/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Président : M. Mandel Alain demeurant 22 villa Kreisser 92700 Colombes Dépôt au RCS de Sens

AL22002718

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DES MALTERRES, société civile d'exploitation agricole au capital de 181.680 €. Siège :PONTIGNY (89230) 3 rue de Roncenay. RCS d'Auxerre n°525.387.973

Aux termes d'un acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 9 mai 2022, le capital de la société a été augmenté par voie d'apports en nature et en numéraire. Par suite, le capital a été porté à 193.680 € par la création de 1200 parts nouvelles de 10 €.
Par assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2022, Mr Clément DEGRYSE, né à Auxerre le 2 novembre 1986 a été agréé en qualité de co-gérant. Le capital social a été réduit de 181.680 € pour le ramener à 12.000 € par voie de rachat et annulation de parts.
La dénomination de la société a été modifiée et est désormais «MAISON DEGRYSE».
Les articles 3, 6, 7 8, et 14 ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Le gérant.

AL22002787

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

SCI CSTRA

Société civile immobilière
au capital de 200 000,00 eur
siège social à AUXERRE (89000)
9 boulevard du 11 Novembre
841562689 RCS AUXERRE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 14 juin 2022, a été effectuée une augmentation de capital social par apport en nature d'un terrain évalué à 28 000,00 eur. Le nouveau capital est de 228 000,00 eur.
Les modifications statutaires seront publiées au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL22002809

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING BAVOIL JÉRÉMY

Société à responsabilité limitée
au capital de 227 300 euros
Siège social
10 Rue des Grandes Fontaines
10130 VILLENEUVE AU CHEMIN
839 127 867 RCS TROYES

Par décision du 11 avril 2022, l'associé unique a transféré le siège social au 14 Chemin des Sablons 89800 LIGNORELLES à compter de ce jour.La Société, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 839127867 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Gérance : Monsieur Jérémy BAVOIL, demeurant 14 Chemin des Sablons 89800 LIGNORELLES. Pour avis La Gérance

AL22002814

MODIFICATIONS DES STATUTS

OLIVIER MORIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000,00 euros
Siège social
2 chemin Vaudu – 89530 CHITRY
RCS AUXERRE 501 376 404

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2022 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : l'achat et la revente de produits alimentaires ; la fabrication et la vente de ratafias et spiritueux.Mention sera faite au RCS AUXERRE. Pour avis,La Gérance

AL22002820

MODIFICATIONS DES STATUTS

EUROMAR

SASU au capital de 10 000 €
27 rue Valentin Prive
89300 JOIGNY
890 443 849 RCS SENS

Suite AGE 10/05/2022 et à compter de ce jour, nouveau président : M. BENESSEDIK YASSINE, 74 avenue Belfort, 93140 BONDY, en remplacement de M. Omar ABAJOU démissionnaire, nouvelle dénomination : MAXI FRAIS.
Mention au RCS de SENS.

AL22002825

CHANGEMENT DE GÉRANT

NOHALI

Dénomination : NOHALI. Forme : SARL. Capital social : 200 euros. Siège social : 4 Rue TOUR PARADIS, 89000 AUXERRE.519247894 RCS d'Auxerre
Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2022, à compter du 1 janvier 2022, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Estelle LACOUR, demeurant 4 Rue Tour Paradis, 89000 AUXERRE en remplacement de M. Rachid EL IDRISSI
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22002839

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PEGASUS HORIZON

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
6 Rue de Forez 91090 LISSES
852615418 RCS de EVRY

Le président, en date du 14/06/2022, a décidé de transférer le siège social au 29 Allée des Acacias 89690 CHEROY, à compter du 14/06/2022.
Présidence : Alexandre DELPLANQUE 29 Allée des Acacias 89690 CHEROY Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de SENS

AL22002845

NON DISSOLUTION

EURL LAFFAY HERVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
5 Rue de Chichée
89800 CHABLIS
404 997 918 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 mai 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22002848

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL SAINT MICHEL

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 320 000 euros
Siège social
13 Rue des Puits
89800 FONTENAY PRES CHABLIS
448 717 264 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11 juin 2022, il a été décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée, à compter du 11 juin 2022, Madame Isabelle GAUTHERON épouse COLLIN, demeurant 5 Rue de la Grande Cour – 10340 BAGNEUX LA FOSSE, en remplacement de Monsieur Jean-Michel GAUTHERON, démissionnaire.

AL22002859

MODIFICATION DU CAPITAL

ELSA

SARL unipersonnelle
Ancien capital :100 euros
Nouveau capital : 550.100 €
Siège social
La Folie Mérat, 89240 VILLEFARGEAU
910700863 RCS d'Auxerre

Par décision du 31/05/2022, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 100 € à 550.100 € par apport effectué par M. Tony Garcia des 4.150 parts sociales composant le capital social de la société GTS, SARL au capital de 41.500 € dont le siège social est situé à Villefargeau (89240) La Folie Mérat, immatriculée sous le numéro 493.911.051 RCS Auxerre. En contrepartie de ces apports évalués à 550.000 €, il a été attribué à l'apporteur 550.000 parts sociales nouvelles de 1 € chacune numérotées de 101 à 550.100 entièrement libérées.Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL22002862

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ERCODOM

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 10 rue de Paris 89150 VALLERY
880475751 RCS de SENS

Par AGE du 25/05/2022, il a été décidé de nommer nouveau président M. ERHAN VITALIE demeurant 10 RUE DE PARIS 89150 VALLERY , à compter du 25/05/2022 en remplacement de Mme CONTREPOIS AGNES demissionnaire.
Mention au RCS de SENS

AL22002866

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI C T N.
Forme : SCI.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 97 B Rue des Charmes, 89100 SENS.
539158584 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022, les associés ont décidé, à compter du 15 juin 2022, de transférer le siège social à 11 Rue du pont Bruant, 89100 SENS.L'article 4 des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22002867

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI MONTARDOINS.
Forme : SCI.
Capital social : 60 000 euros.
Siège social : 97 B Rue des Charmes, 89100 SENS 512588872 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2022, les associés ont décidé, à compter du 15 juin 2022, de transférer le siège social à 11 Rue du pont Bruant, 89100 SENS.L'article 4 des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22002870

MODIFICATIONS DES STATUTS

ACTIVE GESTION

SARL au capital de 8.000 €
Siège social
9 Rue des Promenades
89440 JOUX-LA-VILLE
489128769 RCS Auxerre.

Objet social + Modification de la gérance
Par AGE du 01/06/2022, les associés ont décidé à compter du même jour : - de modifier l'objet social comme suit : Acquisition par tous moyens, prise de participation ou d'intérêts et gestion de toutes participations ou valeurs mobilières dans toutes sociétés ; toutes prestations de services administratives et financières ; études, transactions, opérations d'intermédiaires, conseils, services, représentations, aides, prestations aux sociétés ; acquisition, mise en valeur, administration, exploitation, location, vente ou échange de terrains ou immeubles ; dépôt, prise, acquisition et exploitation de toutes marques de fabrique, de tous brevets et licences de brevets, leur cession ou apport, concession de toutes licence d'exploitation ; toutes opérations tendant à contribuer au développement économique, aux progrès techniques, à l'accroissement de la productivité et à l'innovation, tous investissements, prises de participations ou prises de brevets correspondants ; participation par tous moyens à toutes sociétés crées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social ; et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué et tous autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.- de nommer aux fonctions de gérant, M. Goeffrey Chopard, domicilié 10 rue des Promenades 89440 Joux la Ville, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Gérard Chopard. Les article 4 et 11 ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22002873

// DIVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Clotilde TATAT**, notaire associé à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 13 juin 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au survivant en cas de dissolution par décès par :
Monsieur Francis Léon **AVENIER**, chef de chantier, et Madame Corinne Françoise **PÉLADÉ**, sans profession, demeurant ensemble à NOE (89320) 21 grande rue.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 18 avril 1961,
Madame est née à TROYES (10000) le 30 janvier 1966.
Mariés à la mairie de PARON (89100) le 11 avril 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22002783

AVIS DE DISSOLUTION

GESDA
Société par actions simplifiée au capital de 40.000,00 €
Siège social : 21 Avenue Paul Doumer, 89200 Avallon
426 920 229 RCS Auxerre
L'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 25 juin 2021, par ses actionnaires dûment convoqués et informés, a pris acte de l'arrivée à son terme statutaire de la société à compter du 12 mai 2019 et conformément aux obligations légales en la matière, à savoir les dispositions de l'article 1844-7-1° du Code Civil, constate la dissolution de la société.
La même Assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2020 et donné quitus à sa présidente, ordonne la liquidation de la société conformément aux obligations légales en la matière.
Elle désigne à cet effet Madame Marie-Josée Trocello, ès qualités de présidente, comme liquidatrice de la société Gesda afin de procéder aux opérations de liquidation par la réalisation de son actif et de son passif.

AL22002801

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 octobre 2017
Monsieur François Jean BOUCHEROT, en son vivant retraité,demeurant à LAIN (89560) 5 rue du Bourgelet.
Né à SOUGERES-EN-PUISAYE (89520), le 21 mars 1944.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 1er avril 2019.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 17 février 2022 suivi d'un acte de contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, le 17 mai 2022duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520) référence CRPCEN : 89018 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002865

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - bois-taillis et étang avec petite construction
- 6 ha 55 a 00 ca - Etang de la carollerie: MD-46-47
zonage : RNU
SAINT-PRIVE - bois-taillis et terre - fonds occupé en partie
- 5 ha 44 a 58 ca - Bois conats: C-250 - Les trois rois: C-196
zonage : RNU
VENOY – Terre et Vigne – Fonds occupés
3 ha 75 a 20 ca - Terre Sur vaudemur: ZR-103[6](J)-103[6](K)
Zonage : zone 2AUy du PLU
1 ha 99 a 00 ca - Terre
Sur vaudemur: ZR-7(J)-7(K)
Zonage : zone 2AUy du PLU
36 a 10 ca - Terre
La croix carree: ZR-9 Zonage : zone 2AUy du PLU
1 ha 85 a 80 ca – Terre et Vigne
La croix carree: ZR-12-13(J)-13(K)-13(L)
Zonage : zone 2AUy du PLU
3 ha 75 a 20 ca - Terre
Sur vaudemur: ZR-102[6](J)-102[6](K)
Zonage : zone 2AUy du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11 juillet 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22002881

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

GABRIELLE SCI au capital de 53,357,16€. Siège social : 6,avenue Pierre de Courtenay 89000 Auxerre. 394 125 298 RCS Auxerre. L'AGE du 04/06/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/06/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Domiar Jean-Pierre, demeurant 6,avenue Pierre de Courtenay 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22002641

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Sébastien Michel JALTIER** 10 place du Château 89560 Courson-les-Carrières (boulangerie). RCS Auxerre 442117024. CIP 4550. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002775

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique LOPES SERVICE** 26 rue Milliaux 89000 Auxerre (Peinture). RCS Auxerre 880269352. CIP 4551. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002776

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique JMI** 26 rue Milliaux 89000 Auxerre (Peinture). RCS Auxerre 853070589. CIP 4552. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002777

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique HD TATOO AND CO** 6 rue de l'Église 89250 Seignelay. RCS Auxerre 808998819. CIP 3994.

AL22002778

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique IPS VOLAILLES** Lieu Dit les Barres 89520 Sainpuits. RCS Auxerre 842201386. CIP 4495.

AL22002779

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS CLEDIANCE** route de Frangey 89160 LEZINNES. RCS Auxerre 794753426. CIP 4035.

AL22002780

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Monsieur Xavier Alexandre BERTHEREAU** Vieux Champs 35 Grande Rue 89600 GERMIGNY. RCS Auxerre 793392838. CIP 4075.

AL22002781

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 14/06/2022 prononçant la liquidation judiciaire après cession de la SAS à associé unique **ETABLISSEMENTS PATOUILLET** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre ; RCS DIJON 435 820 048, (commerce de boissons). Liquidateur judiciaire : SELARL MP ASSOCIÉS représentée par Maître Thibaud POINSARD - 19, avenue Albert Camus – 21000 DIJON.

AL22002860

CLÔTURE DE LIQUIDATION

au titre de la procédure suivante :
ACTI-LIVRES SARL unipersonnelle
Liquidation Judiciaire simplifiée du 18/01/2022
LES ALLANTS - 89150 SAINT-VALERIEN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 juin 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22002868

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DE LA PORTE D EN HAUT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 609 euros.
Siège social : Route de Genève, 89390 Nuits.
352418180 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2022. Madame Louisette LUCAS, demeurant 5 Rue de la Fontaine CHICHY 89250 Hauterive a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL22002793

DISSOLUTION

DEVILAINE BATIMENT

SARL en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social
1 Impasse des Vieilles Vignes
89150 BRANNAY
Siège de liquidation
1 Impasse des Vieilles Vignes
89150 BRANNAY
830 195 111 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Mélissa LAFOSSE, demeurant 1 Impasse des Vieilles Vignes 89150 BRANNAY, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Impasse des Vieilles Vignes 89150 BRANNAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation. seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en. annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22002824

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DEVILAINE BATIMENT

SARL en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social
1 Impasse des Vieilles Vignes
89150 BRANNAY
Siège de liquidation
1 Impasse des Vieilles Vignes
89150 BRANNAY
830 195 111 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 13/05/2022 au siège de. liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Mélina LAFOSSE, demeurant 1 Impasse des Vieilles Vignes 89150 BRANNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/10/2021. Les comptes de liquidation sont déposés au. greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL22002827

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE CHERY

Société civile en liquidation
au capital de 404 100 euros
Siège social
Ferme de Chery
89580 COULANGERON
801 820 481 RCS AUXERRE

Liquidateur : Mme Danielle LAZ épouse BERTHEAU – Ferme de Chery - 89580 COULANGERON
Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL22002832

DISSOLUTION

SAS MERSET

Aux termes d'une décision en date du 6.06.2022, la SARL. SMESSAERT INVESTISSEMENT au capital de 635.000 euros, siège. social à SAINT DENIS LES SENS (89100) 3, rue de la Fonderie. de Pont à Mousson, 811 920 008 RCS. SENS, décidé la. dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux. dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et. de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet. 1978, les créanciers de MERSET pourront faire opposition à. la dissolution susvisée dans un délai de 30 jours à compter. de la publication du présent avis. Ces oppositions devront. être présentées devant le tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution mettra fin aux fonctions du Président.

AL22002835

DISSOLUTION

ROCAVI

SCI au capital de 20000 €
Siège Social
25, Grande Rue Saint Antoine
AILLANT SUR THOLON 89110
MONTHOLON
449118850 RCS de SENS

Par AGE du 03/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 03/06/2022 Mme HUMBERT SYLVIE 5, rue Guynemer 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur. Mention au RCS de SENS.

AL22002871

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 2 mai 2022, il a été constitué une SAS dénommée :
DENOMINATION L'ATELIER COIFFURE
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 37 ROUTE NATIONALE 89160 LEZINNES
Objet : Coiffure mixte et vente d'accessoires
Président : Madame Gaëlle JACQUOT demeurant 10 rue aux Comtes 89700 ROFFEY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AUXERRE.

AL22002796

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 13 mai 2022, constitution de la SAS
Dénomination sociale :
ASIAN FUSION
Capital social : 20.000 eurosuros
Siège social : 2, rue de Londres 89470 MONETEAU
Objet : L'exploitation de restaurant
Président : Monsieur Liwen HU, 9, rue Saint Gervais à 89000 AUXERRE
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL22002770

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 7 juin2022, enregistré à AUXERRE, le 10 juin 2022, sous la référence 8904P01 2022N00585, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : M2FB.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 48 Bis avenue d'Auxerre.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont sou-

ANNONCES LÉGALES

mises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Mlle Mathilde FAGES BOSCH demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE (24750), 73 rue du Pavillon.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22002786

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

« TYLEX »
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 18 Chemin de Saint-Bris
89290 VINCELOTTES

Par acte sous seing privé en date du 9 Juin 2022 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : « TYLEX »
CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 parts de 1 € chacune entièrement libérées
OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale
DUREE : 99 ans
SIEGE SOCIAL : 18 Chemin de Saint-Bris – 89290 VINCELOTTES
GERANCE : Madame Elodie ROBIN et Monsieur Jérôme GABETTE demeurant ensemble à VINCELOTTES (89290) – 18 Chemin de Saint-Bris
IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL22002788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11 mai 2022, il a été constitué une SELARL dénommée :
CABINET DENTAIRE DU CLOS
Objet social : Pratique dentaire
Siège social : Parking du clos 89450 VEZELAY
Capital : 12 000 euros
Gérance : M. Gilles CHENET, demeurant 6 place de Bethléem 58500 CLAMECY, Mme Chloé,BRISORGUEIL, demeurant 1020 route de Vézelay 58800 MAGNY-LORMES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22002794

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 10 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LE LAVOIR FAMILIAL. Siège : 10 Rue de Sougères LABORDE 89000 AUXERRE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : Laverie automatique ; Achat et vente de tous produits relatifs à l'activité de laverie automatique ; Achat, vente et location de tout matériel de laverie automatique ; Exploitation de tout distributeur automatique. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés sont libres, les cessions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Marion VALADAR MEDINA, née MEDINA, demeurant 10 Rue de Sougères LABORDE 89000 AUXERRE. Directeur Général : Julien MEDINA, demeurant 2 Rue de la Fraternité 89000 AUXERRE. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS Le Président

AL22002816

SCI TKD INVEST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS du 08 juin 2022, il a été constitué une société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : TKD INDUSTRIES. FORME : Société Civile Immobilière. CAPITAL : 1.000 euros. SIEGE SOCIAL : 20 Rue du Général Leclerc – 89100 SENS. OBJET : « La Société a pour objet : - La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains, immeubles ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ainsi que la vente de tous terrains, immeubles et biens immobiliers, dont elle pourrait être propriétaire, - Tous placements de capitaux, sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, - Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. ». DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation du R.C.S. PRESIDENT : Monsieur Vincent DEPREUX - 20 Rue du Général Leclerc – 89100 SENS. IMMATRICULATION au R.C.S. du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis.

AL22002831

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 16/06/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.C.I. JULES DE LA BARRE.
Objet social : Société Immobilière.
Siège social : 2 CHE des Chaumes de la Barre, 89130 MEZILLES.
Capital initial : 2 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE.
Gérance : HERMEZ Clarisse, demeurant 2 CHE des chaumes de la Barre, 89130 MEZILLES FRANCE. SADLER Jeremy, demeurant 2 CHE des chaumes de la barre, 89130 MEZILLES FRANCE.
HERMEZ Clarisse

AL22002844

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// FESTIVITÉS

Tous à Sombernon !

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon célèbrent la fête de la musique ce vendredi 24 juin.

La bonne ambiance sera assurément au rendez-vous ce vendredi soir à l'espace de la Brenne de Sombernon. Les Jeunes agriculteurs du canton organisent une soirée mousse animée par un disc-jockey. En plus de la partie musicale avec une piste de danse *« au sec »*, une restauration et une buvette seront à disposition. *« Un bœuf à la broche est notamment au menu, il y aura aussi des glaces de la Ferme de Labergement. Il n'y pas besoin de réserver, nous tablons sur 250 personnes »*, indique Justine Chaboud Donnet, présidente des JA. La jeune éleveuse attend beaucoup de monde après une première tentative plutôt mitigée avant l'apparition du covid : *« nous n'avions pas eu de chance car le temps n'était pas avec nous. Cette fois-ci, il n'y a pas de raison, toutes les conditions sont réunies pour faire bouger Sombernon ! Des personnes de tout âge sont bien sûr les bienvenues »*. DJ Gaetan animera la soirée, ce disc-jockey originaire du Doubs propose ses services dans le cadre de mariages en Côte-d'Or et était déjà venu lors de la première édition de cette soirée mousse. Renseignements : 06 58 99 10 60.



// FESTIVITÉS

Le Mois des Climats se poursuit

Jusqu'à la mi-juillet dégustations, visites, ateliers et rendez-vous festifs animent la côte viticole.

Le Mois des Climats, c'est le festival pour découvrir les Climats de Bourgogne et porter un regard nouveau, amusé ou admiratif sur le patrimoine, les paysages et le vignoble du site inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Dégustations thématiques, balades dans les vignes, découverte du patrimoine, lectures de paysage, expositions, spectacles, ateliers pour enfants : les rendez-vous joyeux, insolites ou gourmands se succèdent jusqu'au 17 juillet, de Dijon à Nuits-Saint-Georges, Beaune, Santenay et jusqu'en Saône-et-Loire. L'édition 2022 a une saveur particulière puisqu'elle est aussi l'occasion de célébrer les 50 ans de la Convention du patrimoine mondial et de renouer avec l'événement-anniversaire « Climats en fête » qui se déroulera les 2 et 3 juillet à Dijon, dans la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Voici quelques exemples de ce qui vous est proposé :

- Visites guidées de Beaune : à travers les collections du musée du Vin, découvrez les grands bouleversements de l'histoire de la vigne, son implantation sur les coteaux, l'arrachage du gamay, la crise du phylloxéra… et les solutions trouvées par les vignerons pour faire face au réchauffement climatique. Sur inscription : culture@maire-beaune.fr/ 03 80 22 08 19 www.beaune.fr.
- À Dijon et Brochon : concert, lecture, dégustation les 29 juin, 1er et 3 juillet. Voyagez à travers les partitions les plus enivrantes de l'histoire de l'opéra et de l'opérette. De Séville à Syracuse, de Carmen à la Traviata, de Strauss à Offenbach. Un concert-lecture qui distillera aussi des documents d'archives sur les Climats et le vin… et s'achèvera par une dégustation. Musée de la Vie bourguignonne de Dijon, 17 rue Sainte-Anne, à Dijon (29 juin) et au Château Stephen Liégeard, à Brochon.

Berty Robert

Programme complet sur : www.climats-bourgogne.com



Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

// Sortie avec le Conservatoire d'espaces naturels

• Mercredi 29 juin

À la découverte des pelouses de la Choulère, à Vanvey, près de Châtillon-sur-Seine. L'été est le bon moment pour partir en observation des pelouses du Châtillonnais. Venez apprécier la faune et la flore à tonalité montagnarde spécifique de ces milieux ! Animation payante : 1,50 € pour les 5-11 ans et 3 € pour les plus grands. Inscriptions et renseignements auprès de l'Office de tourisme du Châtillonnais : 03 80 91 13 19 - contact@tourisme-chatillonnais.fr

// Festivals

• Durant tout l'été

La Région Bourgogne - Franche-Comté et SNCF TER BFC soutiennent la musique et la découverte de nouveaux talents en étant partenaires de nombreux festivals régionaux tels que le Fimu de Belfort, le Vyv Festival de Dijon, les Eurockéennes de Belfort. La Région et TER BFC proposent une tarification spéciale aux festivaliers : Profitez de la réduction sur votre billet TER au départ de toutes les gares de BFC

· Adultes : 4 €, 10 € ou 24 € l'aller-retour (en fonction de votre gare de départ)
· Enfants : de 4 à moins de 12 ans : 2 € l'aller-retour
· Gratuit pour les moins de 4 ans

Et des avantages :

· Retour possible un jour différent de l'aller
· Navettes gratuites depuis le centre de Dijon (3 mn à pied de la gare de Dijon-Ville) pour se rendre au Vyv Festival et depuis la gare de Belfort-Ville pour se rendre aux Eurockéennes. Billets en vente uniquement sur le site TER BFC dans la limite des places disponibles.

NIÈVRE

// Les nuits des forêts

• Du 17 au 26 juin

Le festival Les Nuits des forêts, porté par l'association éponyme, invite les visiteurs à découvrir les forêts publiques et privées au travers d'événements – de jour comme de nuit - divers et variés. Au total 150 sites ouvrent leurs protes partout en France. Dans la Nièvre, les Bertranges proposent une multitude d'ateliers et activités (voir programme : https://nuitsdesforets.com/foret/la-foret-des-bertranges/) et Billy-Chevannes accueillera une conférence de Brigitte Colas, historienne nivernaise et spécialiste de l'Architecture des Châteaux qui apportera des explications sur concept de forêt ancienne et des liens organiques (construction, exploitation) entre châteaux, exploitations agricoles et forêts (Inscription obligatoire : dumphlun@gmail.com).

Retrouvez le programme complet sur https://nuitsdesforets.com/.

// Comice de Moulins-Engilbert

• 5, 6 et 7 août

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1re partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Stages

• Du 28 mai au 3 septembre

Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

Arbres fruitiers et verger :
- samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles :
- samedi 24 juin
- samedi 23 juillet
- samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

// INITIATIVE

58 Rendez-vous aux jardins

Le 4 juin, le potager collectif de l'association Les Herbes folles en Puisaye à Arquian ouvrait ses portes lors du festival «Rendez-vous aux jardins» initié par le ministère de la Culture.



Les administrateurs insistent : *« le jardin est un lieu où l'on se retrouve, pour échanger et discuter sur le potager mais sur plein d'autres sujets ».*



Sylvain Gras, habitant d'Arquian depuis environ un an.



Le jardin a pour le moment cinq terrasses dédiées à : 1. pommes de terre et haricots, 2. apiacées (carottes, panais, céleri, fenouil, ...), alliacées (oignons, échalotes, poireaux, ...) et solanacées (tomates, aubergines, poivrons), 3. Milpa (association de courges, maïs et haricots), 4. Chénopodiacées et brassicacées, 5. Fleurs et vivaces.

Le ministère de la Culture (Secrétariat général - Direction générale des patrimoines et de l'architecture) avait choisi le thème : Jardins face au changement climatique pour sa nouvelle édition du *« Festival rendez-vous aux jardins »*. Pour rappel, cet événement est organisé, dans toute la France, par le ministère de la Culture et mis en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles. Il est mené en collaboration avec le Centre des monuments nationaux, des associations de propriétaires privés et publics, le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de nombreuses collectivités territoriales…

Dans la Nièvre

Dans ce cadre, un événement était organisé dans la Nièvre, à Arquian, par l'association Les Herbes folles en Puisaye - pour rappel, d'autres événements étaient proposés dans l'Yonne notamment. *« Nous participons pour la seconde fois, d'ailleurs, la première était tombée pile lors de l'ouverture de notre jardin collectif »* explique Romain Thervais, cofondateur de l'association et dudit jardin avant d'ajouter : *« Ce festival est une chance pour nous faire connaître et offrir à ce type d'initiative un certain rayonnement ».*

Prendre racine

L'association Les Herbes folles en Puisaye a été créée en 2021, sous la houlette de Romain Thervais, 31 ans, et Émilie Fontaine, 31 ans, cofondatrice et administratrice. Elle compte également Nicolas Bernard, 26 ans, comme administrateur. Émilie détaille : *« Avec Romain, nous avons un BPREA maraîchage. Mais nous ne voulons pas nous installer pour le moment. Du coup, nous avions en tête de créer un espace d'expérimentation collective pour les jardiniers, afin que tous puissent trouver des informations pour faire son propre potager et partager des moments conviviaux. En fait, allier l'éducatif, le ludique et le pratique. C'est comme cela que le jardin collectif est né avec la participation de la mairie qui nous a octroyé une parcelle de 8 700 m² ».*

Une visée particulière

Aujourd'hui, l'association compte environ 50 adhérents dont 15 très actifs. *« Nous voulons que le collectif prime et que chacun partage ses connaissances pour aider les autres »* poursuit Émilie. Romain rebondit : *« Nous voudrions qu'avec le jardin collectif d'expérimentation chacun puisse retrouver des conseils de jardiniers, mais aussi – et peut-être surtout - des lieux de vie où se retrouver pour partager un moment convivial, peu importe l'âge ou la profession ».*

Petite et grande échelle

Émilie, Romain et Nicolas insistent : *« Avec ce jardin, nous n'avons aucunement la prétention de remplacer les agriculteurs, puisque l'échelle de production n'est pas la même. Nous n'avons pas non plus de visée moralisatrice sur les pratiques de chacun, bien que nous ayons opté pour un système dépourvu de chimie pour notre potager. Pour le côté expérimental, nous travaillons un minimum le sol, limitons un maximum le besoin en eau, cultivons des variétés populations afin de les reproduire et de les adapter, ou encore préparons des extraits fermentés… nous pouvons nous permettre de faire tout cela car, d'une part nous sommes sur une petite surface et d'autre part nous n'avons pas de contraintes de rendement économique. Nous espérons néanmoins que, peut-être, les résultats obtenus pourront servir aux exploitants intéressés ».* Pour la suite, les trois administrateurs ont de nombreux projets en tête comme l'utilisation de la forêt avoisinante. Enfin, tous espèrent : *« que ce projet pourra donner des idées aux autres villages, afin de recréer des lieux d'entraide, de convivialité et d'échange de connaissances ».*

Chloé Monget



L'association les Herbes folles en Puisaye (de gauche à droite : Emilie, Nicolas et Romain) propose d'autres stages/ formations autour de savoir-faire oubliés comme la vannerie.

Le mot de Cécile Becker, maire d'Arquian

« Le projet nous a tout de suite parlé et c'est pour cela que la mairie a mis la parcelle à disposition. C'est une initiative valorisante pour notre village et qui permet de servir de socle pédagogique pour notre école dite du dehors (soit labellisée E3D = École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Ainsi les enfants peuvent apprendre très concrètement. Ce projet de jardin collectif s'inscrit aussi dans une volonté de revenir aux bases, à l'image du travail de la Commission résilience du conseil municipal qui s'attache à faire migrer notre restauration collective vers un approvisionnement en produits Arquinois, quand cela est possible».

Le mot de Sylvain Gras, 37 ans, habitant et adhérent

« Cela fait environ un an que j'habite ici avec ma famille. Nous avons fait ce choix pour des raisons professionnelles, familiales mais aussi car nous voulions revenir à la campagne. Nous avons adhéré à l'association pour profiter de moments conviviaux dans un contexte qui correspond à nos valeurs (respect de l'environnement, bienveillance ...). Cela nous a permis de rencontrer des personnes de différents horizons et de recréer un réseau social. De plus, les conseils reçus au potager collectif nous ont permis de comprendre certains échecs dans notre propre potager. Les rendez vous hebdomadaires au potager collectif se déroulent toujours avec grand plaisir ».